



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
8 juillet 2020  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 8 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution [2507 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité

Les membres du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution [2507 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint, conformément au paragraphe 7 de ladite résolution, le rapport final sur leurs travaux.

Le rapport ci-joint a été communiqué, le 15 juin 2020, au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine, qui l'a examiné le 2 juillet 2020.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Coordonnateur du Groupe d'experts  
(*Signé*) Romain **Esmenjaud**

(*Signé*) Zobel **Behalal**  
Expert

(*Signé*) Fiona **Mangan**  
Experte

(*Signé*) Anna **Osborne**  
Experte

(*Signé*) Ilyas **Oussedik**  
Expert



## Rapport final du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2507 (2020)

### Résumé

Au cours de la période considérée, la situation sur les plans politique et de sécurité a été fortement influencée par la perspective des élections présidentielle et législatives, prévues pour les mois de décembre 2020 et de mars 2021. Une proposition contestée de révision de la Constitution et de nouveaux appels en faveur d'une transition politique (au lieu d'élections) ont suscité un regain de tensions entre le Gouvernement et l'opposition. Les relations ont été particulièrement tendues entre les partisans du Président, Faustin-Archange Touadéra, et ceux de l'ancien Président, François Bozizé, sous le coup de sanctions de l'ONU, la candidature de M. Bozizé aux prochaines élections suscitant de nombreuses interrogations.

La perspective des élections a donné aux groupes armés une raison supplémentaire de maintenir et d'étendre leur contrôle sur le territoire. D'après ces groupes, une présence sur le terrain pourrait leur donner l'occasion d'influencer le processus électoral et d'obtenir ainsi des moyens de pression au cours des pourparlers avec les acteurs nationaux et internationaux. Par conséquent, malgré leur attachement déclaratoire à l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé à Bangui le 6 février 2019, les groupes armés ont continué d'entraver le rétablissement de l'autorité de l'État et commis de nombreuses violations de l'Accord. Plus particulièrement, l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC), dirigée par Ali Darassa, et le groupe Retour, réclamation et réhabilitation (3R), dirigé par Abbas Sidiki, ont étendu leurs zones de contrôle.

Les combats dans le nord-est, décrits dans le précédent rapport du Groupe d'experts (S/2019/930) se sont poursuivis. Toutes les factions impliquées, dont le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ) et le Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique (RPRC), ont commis des violations majeures des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Le présent rapport fait état notamment d'assassinats ciblés, de violences sexuelles de la part de ces groupes ainsi que de l'UPC et des 3R, ainsi que de réinstallation forcée de populations déplacées par des combattants à Ndélé et Birao.

Cette série d'affrontements a également été alimentée par l'arrivée de combattants étrangers et d'armes, principalement du Soudan. Le trafic régional d'armes s'est également poursuivi le long d'autres itinéraires. Le rapport décrit une saisie d'armes, qui était probablement destinée à la République centrafricaine, par les autorités de la République démocratique du Congo, à Gbadolite. Pour ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, le Groupe d'experts fait état des difficultés sur le plan de la création des unités mixtes de sécurité et de l'élargissement du rôle et de la taille de la Garde présidentielle.

Concernant les ressources naturelles, les groupes armés ont continué de tirer profit de l'extraction d'or artisanale, en raison de faiblesses au niveau des règles et des procédures visant à permettre à la République centrafricaine et les pays voisins de lutter efficacement contre la contrebande de l'or. Le Groupe d'experts a enquêté sur l'implication de plus en plus prononcée des 3R dans le secteur de l'or dans la partie ouest du pays, ainsi que sur la situation dans la préfecture de l'Ouham où une ruée vers l'or autour du village de Kouki a offert aux factions de l'ex-Séléka une nouvelle source de revenus. Le Gouvernement a également continué d'émettre des

permis d'extraction minière dans des secteurs se trouvant hors de son contrôle, ce qui soulève le risque d'un financement de groupes armés par l'intermédiaire de l'exploitation des ressources naturelles.

La période considérée a également été marquée par une augmentation marquée de la diffusion de propos incendiaires, dans les médias sociaux, les médias en ligne et la presse écrite, souvent facilitée par les activités de réseaux organisés. En février et en mars, plusieurs membres du personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) ont fait l'objet d'une campagne de diffamation par des individus proches du Gouvernement centrafricain. Cette campagne, ainsi que la poursuite du recours à une rhétorique incendiaire par les parties politiques, suscitent des préoccupations quant à la période électorale à venir.

Concernant l'application des sanctions, il ressort du rapport que Nourredine Adam, visé par les sanctions, continue de violer l'interdiction de voyager et que les notifications relatives à l'embargo sur les armes au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine sont généralement soumises en retard.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Contexte . . . . .	5
II. Questions politiques : application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, prochaines élections et appels à une transition . . . . .	6
A. Application de l'Accord et mesures punitives . . . . .	6
B. Tensions autour des préparatifs des élections . . . . .	6
C. L'affaire Elio Ciolini, alias Bruno Lugon . . . . .	8
III. Poursuite des combats dans le nord-est . . . . .	9
A. Un conflit motivé par la politique et les rivalités interethniques . . . . .	9
B. Renforcement de la participation de combattants soudanais . . . . .	10
C. Armes saisies ayant disparu à Birao . . . . .	11
D. Violations du droit international humanitaire : dynamique clef du conflit dans le nord-est . . . . .	12
IV. Retour, réclamation et réhabilitation et Union pour la paix en Centrafrique, deux groupes en quête constante de nouveaux territoires . . . . .	13
V. Augmentation des contenus incendiaires dans les médias . . . . .	14
A. Campagnes diffamatoires visant la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine . . . . .	14
B. Une campagne de courte durée axée sur le personnel humanitaire . . . . .	15
C. Diffusion de propos incendiaires dans le contexte des élections . . . . .	15
VI. Forces de défense et de sécurité centrafricaines, embargo sur les armes et trafic d'armes . . . . .	15
A. Faits nouveaux concernant la réforme du secteur de la sécurité . . . . .	15
B. Armes saisies à Gbadolite . . . . .	17
C. Retards dans la soumission des notifications concernant l'embargo sur les armes . . . . .	18
VII. L'or et les diamants . . . . .	18
A. Le groupe Retour, réclamation et réhabilitation et l'or . . . . .	18
B. Des groupes armés attirés par la ruée vers l'or dans la préfecture de l'Ouham . . . . .	19
C. Questions relatives au trafic d'or . . . . .	20
D. Permis d'exploitation minière . . . . .	21
VIII. Activités récentes des commissions mixtes . . . . .	21
A. Commission mixte République centrafricaine-Tchad . . . . .	21
B. Autres commissions mixtes . . . . .	21
IX. Application des mesures de sanction . . . . .	22
A. Violations par Nourredine Adam de l'interdiction de voyager . . . . .	22
B. Situation de Martin Koumtamadji, alias Abdoulaye Miskine . . . . .	22
X. Recommandations . . . . .	22
Annexes*	24

\* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

## I. Contexte

1. Le 31 janvier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2507 \(2020\)](#), dans laquelle le Groupe d'experts a été prié de lui remettre un rapport final d'ici au 15 juillet 2020, après concertation avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine.
2. Conformément aux dispositions de la résolution [2507 \(2020\)](#), le présent rapport comprend notamment une évaluation de l'application des mesures imposées par le Conseil de sécurité (embargo sur les armes, interdiction de voyager et gel des avoirs). D'autres questions y sont soulevées, en vue d'identifier les personnes et les entités qui sont impliquées dans des activités les rendant passibles de sanctions, mesures visées aux paragraphes 20 à 22 de la résolution [2399 \(2018\)](#) et reconduites dans la résolution [2507 \(2020\)](#).
3. Le présent rapport porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> mars, date du début du mandat du Groupe d'experts, au 9 juin, date à laquelle la rédaction a été achevée, et cite également des faits antérieurs.
4. En raison de la crise des liquidités à l'ONU et des réductions qui en résultent sur le plan des moyens de traduction, le Groupe d'experts a dû limiter la longueur de son rapport. Par voie de conséquence, on trouvera certaines de ses conclusions dans les annexes.
5. Du fait des restrictions sur les déplacements, liées à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), le Groupe d'experts n'a pas pu voyager ou mener des enquêtes sur le terrain depuis le début de son mandat, ce qui a gravement restreint sa capacité de s'acquitter pleinement dudit mandat.

### Coopération

6. Depuis le début de son mandat, le Groupe a adressé 17 communications officielles à des États Membres, à des organisations internationales et à des entités privées. Il n'a reçu que cinq réponses (voir annexe 1).
7. Conformément au paragraphe 8 de la résolution [2507 \(2020\)](#), le Groupe d'experts a continué d'échanger des informations avec les autres groupes d'experts créés par le Conseil de Sécurité et en particulier les Groupes d'experts sur le Soudan et le Soudan du Sud, ainsi que le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo.
8. Le Groupe d'experts remercie la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour le concours et l'appui qu'elle n'a cessé de lui apporter.

### Méthode de travail

9. Le Groupe d'experts a à cœur d'observer les normes recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions dans son rapport de décembre 2006 (voir [S/2006/997](#), annexe). Tout en se voulant aussi transparent que possible, le Groupe d'experts se garde de révéler certaines sources de crainte de mettre inutilement en danger celles-ci ou quiconque d'autre. Il a corroboré ses conclusions en recoupant ses informations avec des sources indépendantes et fiables.
10. Par souci d'équité, le Groupe d'experts s'attache également, toutes les fois qu'il y a lieu et quand cela est possible, à communiquer à quiconque est visé dans ses rapports tous renseignements utiles le concernant afin de lui permettre de les examiner, d'y formuler des observations et d'apporter toutes réponses en temps utile.

11. Le Groupe d'experts veille à travailler en toute indépendance et entend se prémunir contre toute tentative visant à compromettre son impartialité ou à donner l'impression qu'il n'est pas objectif. Il a approuvé par consensus le texte du présent rapport ainsi que les conclusions et les recommandations qui y figurent avant qu'il ne soit transmis à la présidence du Conseil de sécurité.

## **II. Questions politiques : application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, prochaines élections et appels à une transition**

### **A. Application de l'Accord et mesures punitives**

12. Le Gouvernement et les groupes armés signataires ont continué d'exprimer leur soutien à l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (S/2019/145, annexe), signé en février 2019. Lors des sixième, septième et huitième sessions du Comité exécutif de suivi, qui se sont tenues le 3 décembre 2019, le 28 février 2020 et le 22 mai 2020, respectivement, les signataires et les partenaires internationaux ont continué de débattre des mesures punitives à prendre à la suite des violations commises, en application de l'article 35 de l'Accord (voir annexe 2.1 et S/2019/930, par. 15). Le Groupe d'experts note cependant que les chefs du groupe armé, Ali Darassa, Mahamat Al-Khatim et Abbas Sidiki n'ont encore fait l'objet d'aucune des mesures ciblées évoquées (suspension ou révocation de la désignation à des fonctions officielles, exécution de mandats d'arrêt ou gel des avoirs), alors que des combattants qui sont sous leur commandement ont commis des violations répétées et incontestables (voir par. 15, 52 à 57, 66 et 82 à 89)<sup>1</sup>.

### **B. Tensions autour des préparatifs des élections**

13. Alors que la pandémie de COVID-19 a suscité des préoccupations quant à la possibilité de retards, l'Autorité nationale des élections a annoncé le 29 avril qu'il était toujours prévu de tenir les premier et second tour des élections présidentielle et législatives le 27 décembre 2020 et le 7 février 2021, respectivement. On trouvera à l'annexe 2.2 des informations sur les préparatifs entrepris par les partis politiques en prévision des élections, dont la création, le 11 février, d'une plateforme de l'opposition politique comprenant l'Union pour le renouveau centrafricain d'Anicet Dologuélé, et le Kwa Na Kwa (KNK), de l'ancien Président, François Bozizé.

14. Au cours d'entretiens avec le Groupe d'experts et dans des communiqués publics, les chefs de l'opposition ont exprimé plusieurs préoccupations quant aux prochaines élections.

#### **Préoccupations sur les plans politiques et de la sécurité**

15. Premièrement, les chefs d'opposition ont considéré que l'insécurité était à même d'entraver leur capacité de mener campagne. Pour preuve des problèmes auxquels se heurtent les dirigeants politiques du fait de la présence de groupes armés, des combattants du groupe Retour, réclamation et réhabilitation (3R) ont immobilisé le

<sup>1</sup> La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine a entrepris des opérations militaires contre des positions de groupes armés (voir S/2020/124, par. 6, 29 et 33).

10 février le chef du parti politique Mouvement de libération du peuple centrafricain (MLPC), Martin Ziguélé, qui se rendait à Mann (préfecture de l'Ouham-Pendé). Bien qu'il soit accompagné de soldats des Forces armées centrafricaines (FACA), il a été contraint de retourner à Bocaranga. Un des chefs des 3R, Siwo, aurait fait valoir que Ziguélé avait omis d'informer le groupe armé de ses mouvements<sup>2</sup>. On trouvera à l'annexe 2.3 des informations sur les menaces proférées à l'égard des membres du MLPC par le chef du Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC), Mahamat Al-Khatim.

16. Certains chefs de l'opposition ont affirmé que le Président avait noué une alliance avec des groupes armés dans l'espoir qu'ils l'aideraient à se faire réélire, par exemple en influençant les électeurs ou les activités de l'Autorité nationale des élections dans les provinces (voir annexe 2.4). Si le Groupe d'experts n'a pas été en mesure de confirmer l'existence d'une telle stratégie, il a noté que plusieurs chefs locaux de groupes armés contrôlant les zones de la partie nord-est du pays menaient campagne en faveur de la réélection de Touadéra (voir annexe 2.5).

17. On trouvera à l'annexe 2.6 des informations sur les questions soulevées par l'opposition en ce qui concerne l'Autorité nationale des élections et son indépendance.

### **Débats autour de l'échec de la proposition de révision constitutionnelle et des appels à une transition**

18. Les tensions entre le Gouvernement et l'opposition se sont cristallisées autour d'une proposition de révision constitutionnelle prévoyant le maintien en place du Président et de l'Assemblée nationale, au cas où les élections ne se tiendraient pas comme prévu, en cas de force majeure (comme la pandémie de COVID-19). Ceux qui ont avancé cette proposition, qui a reçu le soutien du Gouvernement (voir annexe 2.7), ont déclaré au Groupe d'experts qu'elle visait à éviter un vide constitutionnel et une nouvelle transition politique.

19. L'idée d'établir un gouvernement de transition réunissant tous les partis politiques, qui avait gagné du terrain en 2019 (voir S/2019/930, par. 40), a été remise sur le tapis lorsque la perspective d'un glissement du calendrier électoral a ressurgi. Si les principaux chefs de l'opposition ont cessé de promouvoir ouvertement cette idée, après que les garants de l'Accord s'y sont opposés<sup>3</sup>, d'autres personnes ont continué de la soutenir, comme le président de la coalition Siriri, Mustapha Saboune (voir S/2019/930, annexe 2.10, et annexe 2.8 au présent rapport). Par ailleurs, l'ancien chef d'état-major des FACA (2016–2018), Ludovic Ngaïfei, a préconisé en avril la mise en place d'un triumvirat, soutenu par un conseil militaire, afin de libérer le territoire de la présence de groupes armés, préalablement à toute élection (voir annexe 2.9).

20. La société civile et les membres de l'opposition se sont déclarés vivement inquiets de la proposition de révision constitutionnelle, estimant qu'elle visait à donner au Président un moyen de proroger son mandat en instrumentalisant la notion de force majeure (voir annexe 2.10). Certains partenaires internationaux se sont également dits préoccupés par le moment choisi pour formuler une telle proposition, estimant qu'une telle initiative, quelques mois avant les élections, et sans l'assentiment de tous les acteurs politiques, pouvait être un facteur d'instabilité (voir annexe 2.11).

<sup>2</sup> Voir Radio France Internationale, « RCA : un député accuse un groupe armé de l'avoir empêché de circuler librement », 13 février 2020.

<sup>3</sup> Afrique Panorama, « Centrafrique : Idée de transition refusée par la communauté internationale », 9 octobre 2019.

21. Dans une décision en date du 5 juin, la Cour constitutionnelle a déclaré que la proposition n'était pas conforme à la constitution et estimé qu'en cas de retards, il y avait lieu de recourir à une concertation nationale pour trouver une solution consensuelle, en excluant l'instauration d'une transition (voir annexe 2.12).

### **Retour de François Bozizé**

22. Après sept ans d'exil, l'ex-Président, François Bozizé, visé par les sanctions, est retourné en République centrafricaine dans la nuit du 15 au 16 décembre 2019 (pour plus d'informations sur son retour, consulter l'annexe 2.13). Le 27 janvier, il a déclaré son intention de demander la radiation de son nom de la Liste des sanctions de l'ONU et d'appuyer l'action de réconciliation en cours (voir annexe 2.14)<sup>4</sup>.

23. La possibilité de la candidature de Bozizé à l'élection présidentielle<sup>5</sup> a suscité la vive inquiétude de ceux qui poussent en faveur de la réélection du Président, qui avait remporté le scrutin en 2016 grâce au soutien de la plupart des membres du KNK et des Gbaya, ethnie de Bozizé.

24. La rencontre entre le Président et Bozizé, le 21 janvier, n'a pas permis de dissiper les tensions, qui ont atteint un paroxysme à la fin du mois de mars et au début du mois d'avril. L'arrestation, le 28 mars, au domicile de l'ancien chef anti-balaka et Ministre des arts, de la culture et du tourisme, Dieudonné Ndomaté, d'individus suspectées de fomenter un coup d'état, ainsi que d'autres personnes près du domicile de Bozizé le 3 avril (voir annexe 2.15) constituait la preuve, d'après l'ancien Président, d'une stratégie visant à le « liquider aussi bien physiquement que politiquement » (voir annexe 2.16). Les autorités centrafricaines ont répondu qu'aucun de ces faits ne visait Bozizé directement (voir annexe 2.17).

## **C. L'affaire Elio Ciolini, alias Bruno Lugon**

25. Le Groupe d'experts a été informé par de multiples sources<sup>6</sup> qu'entre les mois de février et d'avril 2020, un individu se faisant appeler « Bruno Lugon » et se présentant comme un « conseiller à la présidence en matière de sûreté nationale » (voir annexe 2.18) avait offert un soutien à des groupes armés et à des chefs de l'opposition, y compris des armes, en vue d'évincer le Gouvernement centrafricain et de précipiter une transition politique. Dans un message obtenu par le Groupe d'experts (voir annexe 2.19), Lugon a affirmé travailler pour le compte « de décideurs sur des politiques mondiales ».

26. D'après les informations recueillies par le Groupe d'experts, Lugon n'a pas réussi à rallier de soutiens auprès des personnes contactées. Nombre de celles avec lesquelles le Groupe d'experts s'est entretenu ont déclaré qu'elles s'étaient méfiées, pensant qu'il s'agissait d'un stratagème visant à les faire inculper.

27. Durant une conversation avec le Groupe d'experts le 26 mai, l'individu se faisant appeler Bruno Lugon a affirmé travailler comme agent du renseignement sous la direction du Président. Il a confirmé au Groupe d'experts qu'il avait fait les offres de soutien susmentionnées à plusieurs parties prenantes en République centrafricaine. Il les a justifiées en disant qu'elles faisaient partie d'une stratégie visant à répertorier les menaces au régime actuel. À la suite de la demande d'information formulée par le

<sup>4</sup> Une demande officielle de radiation de la Liste n'a pas encore été soumise (pour voir les procédures de radiation, consulter l'adresse suivante : [www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/delisting](http://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/delisting)).

<sup>5</sup> Annoncée par ses collaborateurs mais non encore confirmée par Bozizé lui-même, voir [https://m.facebook.com/story.php?story\\_fbid=2541879835910307&id=100002649466235](https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=2541879835910307&id=100002649466235).

<sup>6</sup> Des chefs de groupes armés et des dirigeants politiques.

Groupe d'experts, les autorités centrafricaines ont indiqué que Lugon avait mené ces « activités subversives » en dehors de son mandat de conseiller à la présidence et déclaré qu'il avait été démis de ses fonctions le 3 juin (voir annexe 2.20) et arrêté deux jours plus tard.

28. Les enquêtes menées par le Groupe d'experts ont révélé que le vrai nom de Lugon était Elio Ciolini, qu'il était de nationalité italienne et avait un casier judiciaire, notamment du fait de ses liens avec des groupes d'extrême-droite. Il a nié ces informations. Des individus connaissant Ciolini l'ont cependant reconnu sur la photo d'un laissez-passer signé par le Consulat de la République centrafricaine à Douala (Cameroun) dont il s'était servi pour entrer dans le pays. Plus d'informations sur Ciolini sont disponibles à l'annexe 2.21.

### III. Poursuite des combats dans le nord-est

29. Dans son rapport de décembre 2019, (S/2019/930) le Groupe d'experts a décrit le conflit en cours dans la partie nord-est du pays, principalement entre la faction runga du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) (« FPRC/Runga ») et une coalition principalement gula et kara composée du Parti du rassemblement de la nation centrafricaine (PRNC)/Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique (RPRC) et du Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ) (voir S/2019/930, par 46 à 76). Dans les mois qui ont suivi, la dynamique du conflit s'est complexifiée et étendue d'un point de vue géographique, attirant de nouveaux acteurs, principalement du Soudan. Les combats ont gagné Bria (préfecture de la Haute-Kotto) le 25 janvier et Ndélé (préfecture de Bamingui-Bangoran) le 11 mars.

30. Les paragraphes 44 à 51 ci-dessous évoquent une affaire d'armes disparues, qui illustre les faiblesses de la gestion des armes par les autorités nationales, ainsi que les violations généralisées des droits humains et du droit international humanitaire commises par les factions en guerre, y compris l'utilisation de civils comme boucliers humains, le retour forcé chez elles de personnes déplacées, la violence sexuelle généralisée et la violence contre les travailleurs humanitaires.

#### A. Un conflit motivé par la politique et les rivalités interethniques

31. Le contrôle de territoires et les perspectives de taxation y relatives ont continué d'être le principal objectif des factions en guerre, tandis que les motivations politiques se sont intensifiées en cette année électorale. Plusieurs membres de groupes armés actifs dans le nord-est ont déclaré au Groupe d'experts qu'ils considéraient le contrôle des principales agglomérations comme essentiel, afin d'être en position, le cas échéant, d'influencer le résultat des élections et de s'en servir comme monnaie d'échange vis-à-vis des acteurs politiques, notamment le Gouvernement. Comme indiqué précédemment (voir S/2017/1023, par. 147 à 152), la rivalité traditionnelle entre les ethnies gula et runga n'a eu de cesse d'alimenter le conflit.

32. Le PRNC a continué de servir de couverture à la direction du RPRC – Zakaria Damane et son neveu, Djono Ahaba, actuel Ministre du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques – pour mener des opérations militaires<sup>7</sup>. Comme souligné dans le précédent rapport du Groupe d'experts (voir S/2019/930, par. 55 à 64), le chef officiel du PRNC, Nourid Gregaza, a revendiqué la responsabilité des combats en cours (voir annexe 3.1) mais il ne reste, de fait, qu'un « homme de

<sup>7</sup> Représentants de l'ethnie gula et membres de groupes armés.

paille ». D'après des membres du PRNC et du RPRC, la décision d'attaquer Ndélé, le 11 mars, qui a déclenché les violations les plus graves du droit international humanitaire au cours de la période considérée (voir par. 48), a été prise par Damane, qui a préparé l'opération et a directement donné pour instruction à Azor Kalite de la mener. La direction du PRNC/RPRC espérait revendiquer le contrôle des trois préfectures du nord-est pour sécuriser des gains politiques, après les élections, notamment la désignation d'un Premier Ministre de l'ethnie gula<sup>8</sup>.

33. Le conflit a considérablement affaibli la capacité militaire du FPRC et entraîné une dépendance de plus en plus marquée à l'égard des combattants étrangers du Soudan (voir par. 37 et 38), ainsi que des divisions au sein du groupe armé (voir annexe 3.2).

### **Retour de Michel Djotodia**

34. Le 10 janvier, l'ex-Président, Michel Djotodia (voir [S/2019/930](#), par. 123 et 138), est retourné en République centrafricaine pour une visite de deux jours, la première depuis qu'il avait quitté le pouvoir, en 2014.

35. Depuis le retour de Djotodia, le Groupe d'experts a recueilli des témoignages de membres du FPRC, du RPRC, du PRNC et du MLCJ d'après lesquels l'ex-Président avait réaffirmé son emprise sur la communauté gula. Le Groupe d'experts a également appris que Djotodia était l'un des instigateurs des divisions susmentionnées au sein du FPRC, cherchant à réaffirmer son statut de chef ex-Séléka. Cela a confirmé la scission entre Djotodia et Nourredine Adam qui, d'après de nombreuses sources, n'ont pas été en contact depuis les pourparlers de paix à Khartoum en janvier 2019<sup>9</sup>.

36. Les 15 et 16 avril et à la mi-mai 2020, des représentants de l'ethnie gula et des membres du RPRC et du FPRC, dont le « général » Ali Ousta, se sont entretenus avec Darassa à Bokolbo (préfecture de la Ouaka) au sujet d'un « accord de défense », entre l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC), d'une part, et des éléments armés gula du RPRC/PRNC et des dissidents du FPRC, d'autre-part. D'après plusieurs témoignages, y compris de personnes ayant assisté à la réunion d'avril, Djotodia a eu une conversation téléphonique avec Darassa à ce sujet. Il a indiqué que la délégation gula était présente sur ses instructions, confirmant son retour en tant que chef de groupe armé. Djotodia a confirmé au Groupe d'experts son intention de retourner en République centrafricaine, mais seulement dans l'optique de participer à la réconciliation (annexe 3.3).

## **B. Renforcement de la participation de combattants soudanais**

37. Comme souligné dans le précédent rapport du Groupe d'experts (voir [S/2019/930](#), par. 65 à 69), le FPRC et la coalition RPRC/PNRC/MLCJ ont utilisé leurs relations dans des pays voisins, en particulier avec des chefs communautaires soudanais, pour obtenir des munitions, des armes et des combattants, qui ont été recrutés avec la promesse d'obtenir des versements en espèces, du bétail ou de participer à des pillages. Le 16 février, après une attaque du FPRC sur Birao, des pièces d'identité tchadiennes et soudanaises ont été retrouvées sur les corps de combattants FPRC décédés (voir annexe 3.4).

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> Représentants du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et collaborateurs de Djotodia.

### **Afflux important de milices misseriya**

38. On trouvera à l'annexe 3.5 des informations sur l'afflux de combattants étrangers, dont une milice soudanaise misseriya.

### **Un ex-chef janjaouid sous la protection du Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique**

39. Dans son précédent rapport, le Groupe d'experts a décrit l'alliance entre la coalition PNRG/RPRC/MLCJ et les membres du groupe ethnique des Taaïcha du Soudan (voir S/2019/930, par. 65 et 66).

40. À la mi-février, Ali Kushayb (voir annexe 3.6), un Taaïcha du Soudan, a été hébergé pendant plusieurs jours au domicile du Sultan de Birao. Kushayb est un ancien chef janjaouid qui a été intégré dans les forces de sécurité soudanaises en 2006 en tant que chef des Forces centrales de réserve de la police à Oum Dafoug (Darfour méridional). Il a quitté le Soudan pour la République centrafricaine, étant sous le coup d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale<sup>10</sup>.

41. Kushayb est arrivé à Birao avec deux pick-up à bord desquels se trouvaient des éléments armés et des stocks de munitions, qui auraient été donnés au MLCJ et utilisés pour défendre Birao durant les attaques du FPRC/Runga du 13 au 16 février, quelques jours après son arrivée<sup>11</sup>.

42. De février à juin, Kushayb est resté dans le secteur de Sam Ouandja (préfecture de la Haute-Kotto) sous la protection du chef du RPRC, Zakaria Damane. Le 7 juin, il s'est rendu aux autorités locales à Birao et a ensuite été déféré à la Cour pénale internationale<sup>12</sup>.

43. Le Groupe d'experts pense que la participation grandissante de milices soudanaises armées constitue une menace principale à la stabilité à long terme du nord-est, étant donné qu'aucun groupe armé centrafricain n'a la capacité de contrôler leurs activités. La visite que le Groupe d'experts prévoyait d'effectuer au Soudan pour s'entretenir de ces questions a été reportée, du fait de la pandémie de COVID-19.

## **C. Armes saisies ayant disparu à Birao**

44. Le 16 février, lors de combats entre le FPRC et le MLCJ à Birao, un pick-up, repeint en camouflage, a été saisi et deux de ses occupants tués. Le véhicule et son contenu ont été transférés au camp des FACA à Birao. Le Groupe d'experts a obtenu des photographies du matériel confisqué, à savoir un pick-up, un tube de mortier, une plaque de base et des obus de mortier, une roquette et un lance-roquette, trois mitrailleuses et une quantité considérable de munitions (voir les photographies et les détails à l'annexe 3.7).

45. Le Groupe d'experts a confirmé que le 22 avril, le véhicule, les armes et les munitions n'étaient plus au camp des FACA. Des sources locales ont indiqué que les armes et les munitions avaient été vendues à des éléments du MLCJ et à de jeunes Kara et que le véhicule avait été donné au Sultan de Birao puis observé garé à l'intérieur du complexe du Sultan et repeint en blanc.

<sup>10</sup> « ICC wanted Kushayb fled to République centrafricaine: report », Sudan Tribune, 22 février 2020.

<sup>11</sup> Sources confidentielles.

<sup>12</sup> Cour pénale internationale, « Situation au Darfour (Soudan) : Ali Kushayb est détenu par la CPI », communiqué de presse, 9 juin 2020.

46. Au cours de pourparlers avec le Groupe d'experts, des commandants militaires anciens et actuels des FACA stationnés à Birao ont fait valoir que ces armes et ces munitions avaient été transportées à Bangui pendant la relève du contingent des FACA (13 au 16 avril). Cependant, aucune confirmation du fait qu'elles avaient été transportées ou réceptionnées à Bangui n'a pu être trouvée par le Groupe d'experts, qui prévoit de poursuivre ses enquêtes sur cette affaire.

#### **D. Violations du droit international humanitaire : dynamique clé du conflit dans le nord-est**

47. Les constatations ci-dessous sont fondées sur des informations collectées auprès de nombreuses sources, notamment des témoins oculaires des événements et des personnes ayant enquêté sur les incidents, à Ndélé et ailleurs.

##### **Augmentation du nombre de victimes civiles et manipulation du rôle de l'appartenance ethnique par les groupes armés**

48. Tandis que le rôle joué par l'appartenance ethnique, propagé par les groupes armés et leurs partisans, allait croissant, les combats ont gagné la préfecture de Bamingui-Bangoran, avec un effet considérable sur les civils. Par exemple, au cours des affrontements du 11 mars à Ndélé, déclenchés par une attaque d'éléments dissidents gula du FPRC s'étant ralliés à la coalition MLCJ/RPRC/PRNC, 16 des 27 morts étaient des civils. Le 29 avril, 21 autres civils ont été tués et plus de 50 autres blessés, lorsque des FPRC/Gula ont visé des négociants civils au marché. Des civils d'autres groupes ethniques ont également été les principales victimes des attaques menées en représailles dans toute la préfecture de Bamingui-Bangoran (on trouvera des détails et une carte à l'annexe 3.8) et ailleurs (voir annexe 3.9).

##### **Réponse de la communauté internationale compliquée par la dynamique du conflit**

49. À Ndélé, dans un climat tendu, avec la présence d'éléments armés du MPC venant de la préfecture de la Nana-Grébizi, les violations du droit international humanitaire ont été légion, notamment des menaces répétées proférées à l'égard du personnel humanitaire, des effractions armées et des vols, et la désorganisation des activités des organisations non gouvernementales. Cela a non seulement directement mis en danger les travailleurs humanitaires, mais également entravé leur intervention face à la crise, étant donné qu'ils ont été contraints, de façon répétée, de cesser temporairement leurs activités, ceci alors que les besoins humanitaires allaient grandissant (par exemple, les violences sexuelles augmentaient considérablement ; voir annexe 3.10).

50. Le 6 mars, un membre du personnel de la MINUSCA recruté sur le plan national, qui marchait à Ndélé près de la base du chef d'état-major local du FPRC, Adam Moktar, a été tué par balle. Cela s'est produit après le communiqué du 16 février de Nourredine Adam accusant la MINUSCA de partialité au cours de l'attaque du FPRC sur Birao du 13 au 16 février (annexe 3.11). Si le communiqué ne comprenait pas l'ordre direct de cibler la MINUSCA, le Groupe d'experts estime que des éléments du FPRC sur le terrain ont pu adopter une attitude plus hostile à l'égard de la MINUSCA en raison des propos agressifs de leurs chefs. Le 15 mars, dans la préfecture de Bamingui-Bangoran, une patrouille de Casques bleus, le long de l'axe de Birao, a essuyé des tirs du FPRC/Gula au cours desquels un Casque bleu a été blessé (voir annexe 3.12 pour les détails des attaques contre les casques bleus).

### **Retour forcé de personnes déplacées sur le plan interne**

51. À la suite des combats et malgré les tentatives des combattants du FPRC/Runga de contraindre les personnes déplacées à rentrer chez elles, la majorité des habitants de Ndélé avaient fui leur foyer dès avant le 11 mars. Selon les chiffres du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la plupart des personnes déplacées dans la localité avaient cherché une protection à l'extérieur du complexe de la MINUSCA. Dans un contexte d'utilisation croissante des civils comme boucliers humains par l'ensemble des factions en conflit, des éléments du FPRC/Ronga et du MPC (voir annexe 3.13) ont souvent été observés par des sources locales, avec leurs armes, sur le site de déplacés situé près de la base de la MINUSCA, en train de harceler les déplacés, qu'ils ont finalement contraints à partir, le 29 mars. Cette stratégie était comparable à celle utilisée précédemment à Birao par le MLCJ/PRNC (voir annexe 3.14).

## **IV. Retour, réclamation et réhabilitation et Union pour la paix en Centrafrique, deux groupes en quête constante de nouveaux territoires**

52. Dans ses rapports précédents, le Groupe d'experts a souligné que, bien que disposant de chaînes de commandement distinctes, les 3R et l'UPC avaient des intérêts et des antécédents communs. Ces deux groupes armés à dominante peule cherchent à consolider et à étendre le contrôle du territoire pour maximiser la taxation des activités de transhumance (voir [S/2018/1119](#), par. 127 à 136 et [S/2019/608](#), par. 76 à 80 et annexe 5.4). Des sources locales ont confirmé que malgré les engagements pris au titre de l'Accord, les deux groupes n'avaient cessé d'étendre leurs zones de contrôle territorial depuis qu'ils l'avaient signé, en février 2019.

53. Depuis janvier 2020, des éléments armés des 3R ont été vus dans les préfectures de la Lobaye, de l'Ombella-Mpoko et de l'Ouham, lieux où la présence de 3R n'avait jamais été signalée auparavant. Parallèlement, l'UPC a renforcé sa présence dans la préfecture du Haut-Mbomou, malgré l'engagement de Darassa de se retirer de la région (voir annexe 4.1). Profitant de la position de plus en plus affaiblie du FPRC, l'UPC a également pris le contrôle de la brigade mixte de Bria (voir par. 56). Cela lui a donné le contrôle d'une localité clef en matière de d'activités minières et de taxation, ainsi que de sécuriser son accès à l'itinéraire de trafic d'armes en provenance du Soudan (voir [S/2018/729](#), par. 82 à 84 et [S/2017/1023](#), par. 145 à 152).

54. Le Groupe d'experts a noté que grâce à leur expansion territoriale, les deux groupes avaient acquis la capacité de superviser la plupart des activités de transhumance dans le pays et de percevoir des taxes illégales, ainsi que de renforcer leur influence politique – objectif clé en cette année électorale, comme expliqué au paragraphe 31.

### **Violations répétées commises par le groupe Retour, réclamation et réhabilitation**

55. Des violations des droits humains par des éléments des 3R ont continué d'être signalées, notamment dans les préfectures susmentionnées, plus récemment touchées par les activités de groupes armés des 3R. Dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, où des éléments des 3R sont actifs depuis 2015 (voir [S/2016/694](#), par. 98 à 101), des violations répétées des droits humains, y compris des violences sexuelles, ont également été signalées (voir carte de l'annexe 4.2). Rien que dans trois villages contrôlés par des éléments des 3R, situés à proximité les uns des autres sur l'axe Létélé-Pougol (Koundjouli, Limouna et Ndjom-Ndjom) ([S/2019/608](#), par. 71 à 75 et annexes 5.1 et 5.2), sept cas de violences sexuelles ont été signalés en deux mois

(mars et avril 2020), qui seraient le fait d'éléments de groupes armés<sup>13</sup>. Pour deux d'entre eux, il y avait plusieurs auteurs et, dans trois cas, les victimes étaient mineures.

#### **Brigade mixte de Bria : changement de direction, mais pas de comportement**

56. La progression et le renforcement de l'UPC dans le sud-est et jusqu'à Bria se sont accompagnés de violations systémiques des droits humains (on trouvera dans l'annexe 4.3 des précisions et une carte). En avril, Darassa a nommé le chef local de l'UPC à Bria, le « général » Wada Oumda, à la tête de la brigade mixte. Des éléments commandés par Oumda sont responsables de la détention illégale de civils et de l'usage de la violence contre eux<sup>14</sup>.

#### **Escarmouches entre l'Union pour la paix en Centrafrique et les Forces armées centrafricaines, accompagnées de violations des droits humains**

57. Des éléments de l'UPC ont attaqué Obo le 20 mai et des civils ont été pris pour cibles en représailles par des éléments de l'UPC et des membres des FACA (voir annexe 4.4).

## **V. Augmentation des contenus incendiaires dans les médias**

### **A. Campagnes diffamatoires visant la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine**

58. Début février 2020, des allégations ont commencé à circuler dans les médias sociaux selon lesquelles quatre membres du personnel de la MINUSCA faisaient du trafic d'armes destinées à des groupes armés opérant dans le quartier PK5 à Bangui (voir annexe 5.1). Une campagne bien orchestrée visant le personnel de la mission a suivi ; des ONG locales fictives et des comptes de médias sociaux, ainsi que la presse écrite et les médias en ligne, ont été utilisés pour diffuser les messages le plus largement possible. Ces déclarations diffamatoires et incendiaires ont consisté notamment à qualifier les membres du personnel de la MINUSCA de « mercenaires génocidaires » et à inciter à « nettoyer la MINUSCA » (voir annexe 5.2). La population a aussi été incitée à manifester et à s'en prendre aux véhicules de la MINUSCA à cette occasion (voir annexe 5.3). Le Groupe d'experts note que, dans l'histoire récente, de telles campagnes et manifestations ont parfois pris un tour violent et fait des victimes, y compris parmi les soldats de la paix (voir [S/2015/936](#), annexe 1.1 et [S/2018/1119](#), par. 160 à 163). Le Groupe d'experts conclut que, sur la base de précédents survenus en République centrafricaine, elles constituent une incitation à la violence.

59. Bethsaida Djopop Mbongo, le directeur d'une ONG locale appelée Mouvement des patriotes centrafricains pour la paix (MPCP), incarnait la face visible de la campagne. Le MPCP a publié une série de communiqués et appelé à des manifestations pour exiger le départ des quatre membres du personnel de la MINUSCA (voir annexe 5.4). Selon de multiples sources, Harouna Doumba, qui serait conseiller au Ministère des affaires étrangères, aurait joué un rôle de coordination clef en coulisses. Dans les médias sociaux, il a par la suite admis avoir été impliqué(voir annexe 5.5).

<sup>13</sup> Sources et rapport confidentiels.

<sup>14</sup> Ibid.

60. À plusieurs reprises, des agents de l'État ont rencontré les dirigeants du MPCP, qui se sont servis de la publicité générée par ces réunions pour renforcer la crédibilité de leurs accusations (voir annexe 5.6). Lors d'une réunion tenue le 14 février, les dirigeants du MPCP, accompagnés d'un ancien proche du chef de milice du PK5 « Force » (aujourd'hui décédé) (voir S/2018/729, annexe 5.6), ont remis à la Ministre des affaires étrangères un dossier exposant les accusations portées contre les quatre membres du personnel de la MINUSCA.

61. Sur la base des informations contenues dans ledit dossier, la Ministre des affaires étrangères a adressé, le 17 février, une lettre officielle à la MINUSCA exigeant le transfert des quatre membres de la mission dans un délai d'une semaine (voir annexe 5.7). Cependant, dans des communiqués des 18 et 19 février, les autorités centrafricaines ont dénoncé « les propos injurieux, diffamatoires, tribalistes et racistes » formulés dans les médias sociaux (voir annexe 5.8). Le Groupe d'experts a eu accès au dossier susmentionné et n'y a trouvé aucun élément attestant d'une enquête crédible, ni aucune preuve de nature à confirmer les accusations de trafic d'armes. Il a demandé au Procureur et à la Ministre des affaires étrangères des informations sur l'état des enquêtes officielles menées sur les allégations, mais au moment de l'établissement du présent rapport, il n'avait pas reçu de réponse.

## **B. Une campagne de courte durée axée sur le personnel humanitaire**

62. L'annexe 5.9 donne des informations sur une tentative visant à manipuler la pandémie de COVID-19 pour s'en prendre au personnel humanitaire.

## **C. Diffusion de propos incendiaires dans le contexte des élections**

63. Le Groupe d'experts estime qu'à la lumière de plusieurs faits récents décrits dans l'annexe 5.10, le risque existe que les propos incendiaires augmentent encore à l'approche des élections.

# **VI. Forces de défense et de sécurité centrafricaines, embargo sur les armes et trafic d'armes**

## **A. Faits nouveaux concernant la réforme du secteur de la sécurité**

### **Unités spéciales mixtes de sécurité : des progrès lents et des difficultés persistantes**

64. L'Accord prévoyait la création d'unités spéciales mixtes de sécurité, composées de membres des forces de défense et de sécurité centrafricaines et de membres de groupes armés, chargées d'assurer la protection et la sécurité des civils, de renforcer l'ordre public et de garantir la sécurité des couloirs de transhumance et des sites d'exploitation minière (voir S/2019/930, par. 28 à 37).

65. La mise en place de trois unités régionales de ce type, dans l'ouest, le centre et l'est, a essuyé de nombreux revers, notamment des retards dans les déploiements et le versement des traitements et des indemnités de subsistance, et une certaine confusion s'est fait sentir concernant la durée d'existence de ces unités et la question de leur intégration, à plus ou moins long terme, aux FACA. Cela a amené d'anciens éléments anti-balaka des unités à manifester le 17 avril (voir annexe 6.1).

66. En réponse à la montée des tensions, le Gouvernement a organisé le 12 mai une cérémonie de fin de formation pour les éléments de l'unité ouest formés à Bouar

(préfecture de la Nana-Mambéré) (voir annexe 6.2). Le chef des 3R et conseiller spécial du Premier Ministre sur les unités, Abbas Sidiki, était présent mais a abandonné son poste quelques jours plus tard au motif qu'il avait été « menacé et humilié » lors de la cérémonie (voir annexe 6.3). Selon des sources, quelque 38 éléments des unités qui appartenaient auparavant aux 3R ont déserté à la mi-mai pour rejoindre les 3R. Le 9 juin, des combattants des 3R auraient attaqué le camp des unités spéciales mixtes situé à la sortie de Bouar (voir annexe 6.4).

67. Le déploiement échelonné de 290 éléments des unités à Paoua et Kouï (préfecture de l'Ouham-Pendé) a néanmoins commencé le 5 juin, en attendant l'achèvement du camp de Kouï. Le 4 mai, le Gouvernement a informé le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine de son intention d'utiliser les armes collectées durant les opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration pour équiper ces unités.

68. Les préparatifs ont également commencé pour la formation des unités de la zone centre, postées à Ndélé (préfecture de Bamingui-Bangoran), où les FACA se sont déployées le 16 mai (pour la première fois depuis 2012).

69. Des lacunes ont persisté en matière de discipline, de contrôle et de surveillance. La direction des FACA n'avait pas un contrôle total sur les éléments des unités, et la méfiance et les divisions étaient évidentes entre les FACA, les Forces de sécurité intérieure et les éléments des groupes armés. D'ailleurs, l'élaboration d'orientations claires définissant les rôles, les règles d'engagement, l'utilisation et le contrôle des armes et des munitions n'était pas terminée avant le déploiement ni au moment de l'établissement du présent rapport. Enfin, pour des questions de sécurité et de logistique, les observateurs militaires de l'Union africaine n'étaient pas prêts à être déployés aux côtés des unités postées dans l'ouest, posant des problèmes de surveillance.

### **Recrutement et formation des Forces armées centrafricaines**

70. Le plan quinquennal de recrutement pour la revitalisation de l'armée nationale (2018-2022) prévoyait le recrutement de 1 300 officiers, sous-officiers et soldats des FACA chaque année. Aucun recrutement au titre du plan national de défense n'ayant eu lieu en 2019 (voir également [S/2019/930](#), par. 145 et [S/2019/608](#), annexe 6.2), les dirigeants ont redoublé d'efforts pour atteindre l'objectif ambitieux de recruter et former 2 600 personnes en 2020. Néanmoins, le recrutement a été retardé une fois encore en raison de la pandémie de COVID-19 ; les objectifs ont été revus à la baisse en mai, l'idée étant désormais de recruter 1 300 personnes et d'en former environ 400 à 500 d'ici à la fin de 2020.

71. La pandémie a également perturbé l'appui fourni aux FACA en matière de formation. La mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine a achevé sa dernière formation de base pour 1 000 nouvelles recrues en 2019 et organisé 12 cours modulaires pour les FACA de janvier à mars 2020 avant que le Ministère de la défense ne lui donne pour instruction de suspendre tous les cours de formation, en raison de la pandémie<sup>15</sup>. Au 3 juin, les instructeurs russes avaient formé 4 200 soldats des FACA à Bangui et Berengo (préfecture de la Lobaye), ainsi que 300 gendarmes et 300 policiers<sup>16</sup>.

<sup>15</sup> Mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine.

<sup>16</sup> Ambassade de la Fédération de Russie en République centrafricaine.

### **Renforcement de la Garde présidentielle**

72. Bien que le recrutement des FACA prévu dans le cadre du plan national de défense ait connu des revers persistants, le renforcement de la Garde présidentielle (Groupement spécial chargé de la protection républicaine) s'est poursuivi. La formation de 150 nouvelles recrues de la Garde présidentielle s'est achevée en Angola en février (voir aussi [S/2019/930](#), par. 146). En mars, 100 ont été incorporées dans l'armée (à laquelle la Garde présidentielle appartient officiellement) et 50 ont rejoint la gendarmerie<sup>17</sup>.

73. Durant les mois qui ont suivi, le rôle joué par la Garde présidentielle en matière de sécurité s'est passablement étendu, son champ d'action couvrant tous les axes principaux, les intersections, les bâtiments officiels et l'aéroport de Bangui, et s'étendant jusqu'à Mbaïki (préfecture de la Lobaye) et Damara (préfecture de la Kémo) – deux grands axes d'entrée dans Bangui<sup>18</sup>. Des éléments de la Garde présidentielle ont été vus en possession de fusils d'assaut et de mitrailleuses montées sur véhicule, mais on ne sait pas exactement quelle quantité et quels types d'armes leur ont été fournis, ni quels systèmes étaient en place pour contrôler leur matériel<sup>19</sup>. Des sources au sein de la police et des douanes ont également indiqué au Groupe d'experts que la Garde présidentielle était impliquée dans la collecte de taxes illégales aux points de contrôle situés le long de l'axe Bangui-Damara.

74. Le Groupe d'experts note que les récents recrutements au sein de la Garde présidentielle n'étaient pas prévus dans le plan national de défense et que le rôle de celle-ci n'a pas été coordonné dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité (voir aussi [S/2019/930](#), par. 146).

### **Violations des droits humains et comportement des Forces de défense et de sécurité centrafricaines**

75. Le comportement des Forces de défense et de sécurité centrafricaines est resté problématique dans tout le pays. Des actes de violence sexuelle, des violences physiques et des cas de taxation illégale de la population civile ont été constatés dans tout le pays (voir annexe 6.5).

## **B. Armes saisies à Gbadolite**

76. Dans son dernier rapport, le Groupe d'experts a donné des précisions sur le trafic transfrontalier d'armes et de ressources naturelles entre la République démocratique du Congo et la préfecture de la Basse-Kotto, en République centrafricaine (voir [S/2019/930](#), annexe 4.5). En 2019, les noms de trois trafiquants congolais avaient été signalés au Groupe d'experts, qui les a ensuite communiqués aux autorités de la République démocratique du Congo. Il y avait parmi eux une certaine « Florence », qui aurait fait de la contrebande d'armes entre Mogoro et Gbadolite (République démocratique du Congo) et les sous-préfectures de Mobaye et Zangba, dans la préfecture de la Basse-Kotto (République centrafricaine).

77. Le 28 avril, une femme identifiée comme étant Florence Yaba Mongo a été arrêtée par les services de sécurité à l'aéroport de Gbadolite, dans la province du Nord-Ubangi (République démocratique du Congo), à la suite de la saisie de 10 lance-grenades amovibles et de 1 490 munitions de 7,62 x 39 mm (voir annexe 6.6).

<sup>17</sup> Présidence de la République centrafricaine, « La cérémonie de fin de formation des 150 éléments du GSPR et de la gendarmerie nationale formés en Angola présidée par Faustin Touadéra », Afrique Panorama, 17 février 2020.

<sup>18</sup> Sources locales confidentielles.

<sup>19</sup> Sources confidentielles.

Florence Yaba Mongo, dont on sait qu'elle est de nationalité congolaise, a été transférée à Kinshasa début mai pour être interrogée<sup>20</sup>. Le Groupe d'experts soupçonne fortement qu'il s'agit de la même « Florence » que celle identifiée lors de son enquête de 2019, mais ne peut le confirmer. Il a demandé des informations complémentaires aux autorités de la République démocratique du Congo mais au moment de l'établissement du présent rapport, il n'avait pas encore reçu de réponse.

78. Plusieurs sources ont fait observer que Florence Yaba Mongo avait reçu trois autres colis livrés par avion en 2020, ce qui confirme l'existence d'un réseau de trafic impliquant la vente d'armes à l'UPC et aux anti-balaka en échange de ressources naturelles<sup>21</sup>, faits qui ont déjà été signalés (voir S/2019/930 annexe 4.5 ; S/2019/608 annexe 4.7 ; S/2017/1023 par. 177 à 180 ; S/2016/1032 par. 143 à 149 ; S/2015/936 par. 52 à 69). Le Groupe d'experts entend poursuivre ses investigations sur ce réseau et les personnes impliquées.

79. Pour des informations sur d'autres cas de trafic d'armes transfrontalier, voir les paragraphes 37 à 43 et l'annexe 6.7.

### **C. Retards dans la soumission des notifications concernant l'embargo sur les armes**

80. Le Groupe d'experts note qu'au cours de la période considérée, la majorité des notifications données au Comité n'ont pas satisfait à l'exigence fixée par le Conseil de sécurité au paragraphe 2 de la résolution 2507 (2020) de donner notification au Comité au moins 20 jours avant la livraison de tout matériel.

## **VII. L'or et les diamants**

81. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a poursuivi ses enquêtes sur les diamants (voir annexe 7.1). Il a également recueilli des informations sur l'ingérence de groupes armés dans l'extraction artisanale de l'or. Sur la base des enquêtes qu'il a menées dans cinq préfectures (la Mambéré-Kadéï, la Nana-Grébizi, la Nana-Mambéré, l'Ouham et l'Ouham-Pendé), le Groupe d'experts a conclu que les groupes armés présents dans ces régions continuaient à tirer un avantage financier du trafic d'or. De plus, en l'absence de système de traçabilité adéquat, il est très possible que l'or provenant de zones contrôlées par des groupes armés contamine la chaîne d'approvisionnement officielle.

### **A. Le groupe Retour, réclamation et réhabilitation et l'or**

82. Plusieurs sources, dont des acteurs de la société civile, des négociants d'or et des autorités locales, ont dit au Groupe d'experts que des éléments des 3R contrôlaient les activités sur les sites d'exploitation minière situés autour de Dilapoko, à 30 kilomètres de Gamboula, dans la préfecture de la Mambéré-Kadéï. Le Groupe d'experts a confirmé que le groupe armé était impliqué dans l'exploitation et le commerce de l'or sur les sites de Danazango, Gomforo et Yidere, situés dans la préfecture de la Nana-Mambéré (ouest).

83. En février, des éléments des 3R imposaient une taxe hebdomadaire illégale de 15 000 FCFA (25 dollars) à chaque mineur présent sur le site de Gomforo où, selon

<sup>20</sup> Sources confidentielles ; Patient Ligodi, « RDC : des armes saisies à l'aéroport de Gbadolite, une femme d'affaires arrêtée », Radio France internationale, 5 mai 2020.

<sup>21</sup> Sources confidentielles.

des témoins, 50 éléments armés des 3R étaient basés en permanence. Certains des éléments des 3R ont parfois été vus en civil, creusant ou recevant un paiement en or. Selon des sources, le groupe des 3R partageait les recettes ainsi obtenues avec les autorités locales de la République centrafricaine à Gamboula. Cette information n'a pas pu être confirmée, mais le Groupe d'experts pense qu'elle devrait faire l'objet d'une enquête plus approfondie.

84. D'après les informations examinées par le Groupe d'experts, l'intérêt des 3R pour l'exploitation minière s'est accru depuis son dernier rapport (S/2019/930), ce qui montre que le groupe armé a multiplié ses efforts de collecte de fonds pour financer son expansion territoriale (voir par. 52 à 54). Les 3R se servaient de leur chaîne de commandement pour centraliser la collecte des fonds provenant de la taxation illégale. Par exemple, selon plusieurs sources, dont des témoins, le commandant des 3R dans la région de Dilapoko, à savoir le « colonel » Djibrine (ou Djibril), faisait rapport à Sidiki concernant les fonds collectés par ses éléments.

85. Plusieurs sources ont dit au Groupe d'experts que la majeure partie de l'or provenant des régions contrôlées par les 3R était vendue au Cameroun et au Tchad. Les principaux points d'entrée au Cameroun étaient Gbiti, Kenzou et Bombeté (voir par. 92 et carte de l'annexe 7.2). Selon certaines sources, des associés des 3R transportaient aussi de l'or à Bangui.

## **B. Des groupes armés attirés par la ruée vers l'or dans la préfecture de l'Ouham**

86. En décembre 2019, une importante activité d'extraction de l'or a commencé sur les sites d'exploitation minière situés autour de Kouki, à 80 kilomètres au nord de Bossangoa (préfecture de l'Ouham), ce qui a déclenché de vastes mouvements de population provenant d'autres régions du pays et de pays voisins, notamment du Cameroun, de la République du Congo, du Soudan et du Tchad. Selon certaines estimations, la population de Kouki, par exemple, a augmenté d'au moins 5 000 personnes en janvier 2020. Par la suite, les activités d'exploration et d'exploitation se sont développées le long de la route Kouki-Markounda (préfecture de l'Ouham). Au moment de la rédaction du présent rapport, l'activité minière le long de cette route était la plus forte sur les sites situés autour de Kouki, Kadanga, Biranga, Boulo et Kadjama, et les groupes armés y participaient activement (voir la carte de l'annexe 7.3).

87. Selon des témoins et des personnes connaissant bien les groupes armés et le secteur de l'or dans la préfecture de l'Ouham, le MPC, le FPRC, Révolution et justice et, dans une moindre mesure, les groupes anti-balaka, étaient les principaux groupes armés actifs dans ces régions. Les trois premiers coordonnaient leurs activités, principalement pour ce qui est de la collecte de taxes aux points de contrôle menant aux sites d'exploitation minière. Le Groupe d'experts voit là un accord opportuniste entre commandants locaux de rang subalterne échappant au contrôle de la direction centrale de leurs groupes armés.

88. Trois événements confirment l'implication de commandants de rang intermédiaire et de commandants locaux. Le premier est le meurtre du commandant du FPRC, le « général » Youssouf, à Bodjomo. Selon des sources bien informées sur le groupe armé, celui-ci a été tué en mars après un désaccord avec ses dirigeants basés à Kaga-Bandoro concernant le partage des recettes fiscales. Deuxièmement, la présence continue d'un dirigeant du FPRC basé à Kaga-Bandoro, le « général » Abdelkader, a été constatée sur des sites d'exploitation minière en avril. Troisièmement, plusieurs sources ont informé le Groupe d'experts que cinq dirigeants locaux du MPC basés à Kaga-Bandoro s'étaient rendus à Kouki entre février et mars.

89. L'or provenant des sites susmentionnés était principalement introduit clandestinement au Tchad ou blanchi à Bangui avant d'être exporté officiellement. Le Groupe d'experts a été informé que les négociants d'or qui se trouvaient à ces endroits préfinançaient les activités de leurs agents sur le terrain. Il a reçu les noms de personnes ayant facilité illégalement cette activité et peut confirmer à cet égard l'implication d'un commerçant bien connu basé à Bangui, Abdoulaye Chaibou. Il a établi qu'en mars et avril, Chaibou s'était rendu sur des sites d'exploitation minière contrôlés par des groupes armés dans la préfecture de l'Ouham et avait acheté de l'or<sup>22</sup>. Pendant son séjour, il avait payé les taxes obligatoires aux éléments des groupes armés qui contrôlaient la chaîne d'approvisionnement locale.

### C. Questions relatives au trafic d'or

90. Les statistiques officielles montrent qu'au cours du premier trimestre de 2020, 11 457 kilogrammes d'or ont été produits en République centrafricaine. Ce chiffre confirme la tendance à la hausse observée précédemment mais reste très inférieur à la production estimée (voir S/2019/930, par. 156). Ceci confirme l'existence de contrebande, que l'on peut expliquer par deux facteurs principaux mis en évidence dans les zones étudiées par le Groupe d'experts.

91. Premièrement, il existe des faiblesses systémiques internes dans l'extraction de l'or. Comme indiqué précédemment (voir S/2019/930, par. 157), l'extraction d'or en République centrafricaine reste peu réglementée. Un haut responsable du secteur minier a dit au Groupe d'experts que l'absence de politique claire entravait le développement du secteur dans le pays. Celui-ci est principalement artisanal et la majeure partie de la production provient de régions échappant au contrôle de l'État. Compte tenu de cette configuration, il était difficile, voire impossible, de procéder au traçage de la production requis. Les autorités minières de la République centrafricaine ont dit au Groupe d'experts qu'elles ne pouvaient pas confirmer l'origine des minerais provenant de l'ouest, où un intérêt croissant pour la prospection de l'or a été constaté (voir par. 82 à 89). En outre, les négociants d'or basés à Gamboula ont confirmé au Groupe d'experts qu'ils ne se renseignaient pas sur l'origine de l'or auprès de leurs fournisseurs.

92. Le deuxième facteur concerne la coopération entre pays voisins dans la lutte contre la contrebande. Des sources bien informées sur le trafic d'or ont dit au Groupe d'experts que l'absence de marché de l'or légal et fonctionnel en dehors de Bangui poussaient les négociants à trouver des associés au Cameroun et au Tchad, sans se soucier des conséquences que cela pourrait avoir. Des acteurs de la société civile, des négociants et des autorités minières ont par exemple informé le Groupe d'experts de l'existence de bureaux d'achat au Cameroun<sup>23</sup>, où il est facile de vendre de l'or provenant des préfectures de la Nana-Mambéré et de la Mambéré-Kadéï. Dans une lettre adressée au Gouvernement camerounais, le Groupe d'experts a demandé des informations complémentaires sur la question, mais n'a pas encore reçu de réponse. Toutefois, les autorités centrafricaines et camerounaises ont confirmé au Groupe d'experts qu'elles avaient eu des échanges limités concernant les mesures à prendre pour lutter contre le commerce illégal de l'or.

<sup>22</sup> Entretiens avec deux sources et rapport confidentiel.

<sup>23</sup> Batouri, Bertoua, Garoua Boulāï et Gbiti, dans l'est du Cameroun.

## **D. Permis d'exploitation minière**

93. Le Groupe d'experts a précédemment fait rapport sur l'octroi de permis d'exploitation minière à des entreprises dans des régions contrôlées par des groupes armés et des réseaux criminels (voir S/2019/930, par. 162 et 163). Cette pratique s'est poursuivie au cours de la période considérée. Le 17 mars, la société Midas a obtenu le permis d'exploitation pour Passendro, qui couvre la région de Ndassima, dans la préfecture de la Ouaka (voir annexe 7.4). Le Groupe d'experts a noté qu'au moins trois groupes armés actifs (le FPRC, l'UPC et le RPRC) étaient connus dans la région pour leur ingérence dans les opérations minières.

94. Dans une nouvelle lettre, datée du 12 mai, le Groupe d'experts a informé le Gouvernement du risque que les activités minières financent des groupes armés, et lui a demandé des informations sur sa stratégie visant à promouvoir, parmi les acteurs du secteur privé, des outils de diligence raisonnable, tels que le Guide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. Le Gouvernement a répondu au Groupe d'experts que la législation de la République centrafricaine était conforme au Mécanisme régional de certification de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui s'appuie, entre autres, sur le Guide de l'OCDE.

95. Le Groupe d'experts n'a pas pu joindre Midas mais souligne que toutes les entreprises doivent s'assurer que leurs opérations ne contribuent pas au financement de groupes armés en République centrafricaine. On ne sait pas bien quand Midas commencera ses activités. Le Groupe d'experts entend continuer à surveiller les activités d'exploitation dans toutes les régions contrôlées par des groupes armés.

## **VIII. Activités récentes des commissions mixtes**

### **A. Commission mixte République centrafricaine-Tchad**

96. À la quatorzième session de la commission mixte République centrafricaine-Tchad, tenue à N'Djamena les 20 et 21 décembre 2019, les représentants du Tchad ont fait savoir que leur gouvernement envisagerait de rouvrir la frontière entre les deux pays (officiellement fermée depuis 2014) une fois la sécurité rétablie dans la zone (voir annexe 8).

97. L'instabilité persiste dans la région frontalière : le Groupe d'experts a été informé par des sources basées au Tchad et à Kabo (préfecture de l'Ouham) que vers le 10 mai, des affrontements avaient opposé des soldats tchadiens à des combattants du MPC et du FPRC près de la ville frontalière de Moyenne-Sido, qui auraient fait un mort parmi les soldats tchadiens et un autre parmi les combattants. Selon la plupart des sources, le vol de bétail par des combattants du MPC et du FPRC était à l'origine des combats. Les informations diffèrent cependant selon les sources quant au côté de la frontière où les combats ont eu lieu.

### **B. Autres commissions mixtes**

98. Des représentants du Ministère des affaires étrangères de la République centrafricaine ont informé le Groupe d'experts que les préparatifs des sessions des commissions mixtes avec la République démocratique du Congo, le Maroc, le Rwanda et le Soudan avaient été perturbés par la pandémie de COVID-19 mais étaient en cours.

## IX. Application des mesures de sanction

### A. Violations par Nourredine Adam de l'interdiction de voyager

99. Dans son rapport final de 2019, le Groupe d'experts a fait savoir que Nourredine Adam voyageait avec un passeport soudanais délivré au nom de Mohamed Adam Brema Abdallah (voir S/2019/930, par. 168)<sup>24</sup>. Le 14 février, le Soudan a informé le Groupe d'experts qu'il n'avait trouvé dans ses registres aucun passeport diplomatique à ce nom. Le Soudan n'a pas encore répondu à la demande d'information du Groupe d'experts concernant la présence prolongée d'Adam sur son territoire.

100. On trouvera dans l'annexe 9.1 des informations complémentaires sur le voyage de Nourredine Adam en Arabie saoudite en août 2019 (voir S/2019/930, par. 171).

### B. Situation de Martin Koumtamadji, alias Abdoulaye Miskine

101. Le nom de Martin Koumtamadji a été ajouté à la Liste relative aux sanctions du Comité le 20 avril<sup>25</sup>. On trouvera à l'annexe 9.2 des informations sur son arrestation au Tchad.

## X. Recommandations

102. Le Groupe d'experts recommande :

#### **Au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine**

a) De rappeler qu'en application de la résolution 2399 (2018) du Conseil de sécurité, telle que prorogée par la résolution 2507 (2020), les personnes qui commettent des actes d'incitation à la violence et perpètrent ainsi ou appuient des actes qui compromettent la paix, la stabilité ou la sécurité en République centrafricaine pourraient remplir les critères de désignation énoncés dans les résolutions du Conseil de sécurité (voir par. 58 à 63) ;

#### **Au Gouvernement de la République centrafricaine et aux garants de l'Accord**

b) D'appliquer des mesures punitives ciblées, en particulier contre les chefs de groupes armés mêlés aux violations répétées, en application de l'article 35 de l'Accord et étant donné que les violations ont eu un effet négatif croissant sur les civils (voir par. 12) ;

#### **Au Gouvernement de la République centrafricaine et aux organismes nationaux concernés**

c) De prendre et d'appliquer des mesures pour lutter contre la diffusion de propos incendiaires dans le contexte des élections (voir par. 63), notamment en facilitant, comme en 2015<sup>26</sup>, l'adoption de codes de conduite engageant les partis

<sup>24</sup> Contrairement à ce qui a été dit dans le rapport final du Groupe d'experts de 2019 (S/2019/930), il s'agissait d'un passeport ordinaire et non d'un passeport diplomatique.

<sup>25</sup> Voir Nations Unies, « Le Comité du Conseil de sécurité concernant la République centrafricaine ajoute un nom à sa liste relative aux sanctions », communiqué de presse, 21 avril 2020.

<sup>26</sup> Voir [https://minusca.unmissions.org/sites/default/files/code20de20bonne20conduite20adoptc3a920par20les20pp20et20candidats2020le2020202420novembre202015202812920version20finale\\_0.pdf](https://minusca.unmissions.org/sites/default/files/code20de20bonne20conduite20adoptc3a920par20les20pp20et20candidats2020le2020202420novembre202015202812920version20finale_0.pdf).

politiques, les candidats et les médias à ne pas diffuser de propos incendiaires et prévoyant des sanctions en cas de violations ;

d) De veiller à ce que toute augmentation de la taille et du rôle de la Garde présidentielle soit harmonisée dans le cadre du processus de réforme du secteur de la sécurité, en coordination avec la MINUSCA (voir par. 72 à 74) ;

e) D'ouvrir des enquêtes sur les personnes collaborant avec des groupes armés et se livrant au commerce illicite et à la contrebande de l'or artisanal et, s'il y a lieu, de les poursuivre (voir par. 89) ;

#### **Au Gouvernement de la République centrafricaine et aux États voisins**

f) De coopérer au niveau régional pour enquêter sur les groupes et les individus impliqués dans le trafic d'armes transfrontalier au profit de groupes armés et pour les combattre, notamment en réactivant les commissions mixtes bilatérales (voir par. 37 à 43 et 76 à 79) ;

#### **Aux Gouvernements de la République centrafricaine, du Soudan et du Tchad**

g) De redoubler d'efforts pour lutter contre l'augmentation des flux d'armes et de combattants étrangers en République centrafricaine, qui représente une menace à long terme pour la région (voir par. 37 à 43) ;

#### **Aux Gouvernements du Cameroun et du Tchad**

h) De faire rapport au Comité sur les mesures spécifiques prises pour empêcher que l'or artisanal qui a été exporté illégalement depuis la République centrafricaine ne fasse l'objet d'un trafic et ne soit vendu dans leur pays (voir par. 92).

## Annexes

### Annexes to the report of the Panel of Experts on the Central African Republic extended pursuant to Security Council resolution 2507 (2020)

## Contents

Annex 1.1:	Table of correspondence sent and received by the Panel from 1 March to 9 June 2020/Communications envoyées et reçues par le Groupe entre le 1 <sup>er</sup> mars et le 9 juin . . . . .	28
Annex 2.1:	Further information on punitive measures discussed during sessions of the Executive Monitoring Committee/Informations complémentaires concernant les mesures punitives évoquées pendant les sessions du Comité Exécutif de Suivi . . . . .	29
Annex 2.2:	Further information on preparations for the elections by political parties/ Informations complémentaires sur la préparation des élections par les partis politiques . . . . .	33
Annex 2.3:	Incidents in Kabo of 22 April 2020/Incidents de Kabo du 22 avril 2020 . . . . .	35
Annex 2.4:	COD-2020 statement of 2 March 2020/Déclaration de la COD-2020 du 2 mars 2020 . . . . .	38
Annex 2.5:	Information on armed group leaders campaigning in support of President Touadéra's re-election/Informations sur la campagne menée par certains chefs de groupes armés en soutien à la réélection du Président Touadéra . . . . .	41
Annex 2.6:	Issues raised by the opposition regarding the ANE and its independence/ Questions soulevées par l'opposition concernant l'ANE et son indépendance . . . . .	43
Annex 2.7:	Statement of Prime Minister Firmin Ngrebada on the constitutional reform (23 May)/ Déclaration du Premier ministre Firmin Ngrebada sur la réforme constitutionnelle (23 mai) . . . . .	44
Annex 2.8:	Call for a transition by Mustapha Saboune, President of the Siriri coalition on 18 May 2020/Appel à une transition par le président de la coalition Siriri Mustapha Saboune fait le 18 mai 2020 . . . . .	46
Annex 2.9:	Publications of former chief of staff general Ngaïfei/Publications du général Ngaïfei, ancien chef d'état-major . . . . .	48
Annex 2.10:	Reaction of opposition leaders and civil society representatives on the proposed constitutional reform/Réactions des chefs de l'opposition et de représentants de la société civile à la proposition de réforme constitutionnelle . . . . .	49
Annex 2.11:	G5 press communiqué of 21 April 2020/Communiqué de presse du G5 du 21 avril 2020 . . . . .	53
Annex 2.12:	Excerpts from the decision of the Constitutional Court of 5 June 2020/Extraits de la décision de la Cour Constitutionnelle du 5 juin 2020 . . . . .	54
Annex 2.13:	Further information on François Bozizé's return and related travel ban violation/Informations complémentaires concernant le retour de François Bozizé et la question de l'interdiction de voyager . . . . .	55
Annex 2.14:	Excerpts from François Bozizé's statement of 27 January 2020/Extraits de la déclaration de François Bozizé du 27 janvier 2020 . . . . .	55

Annex 2.15:	Further information on the arrest of anti-balaka elements on 28 March and the arms seizure of 3 April/Informations complémentaires sur l'arrestation du 28 mars et la saisie d'armes du 3 avril . . . . .	57
Annex 2.16:	François Bozizé and KNK's statements following the incidents of 28 March and 3 April/Déclarations de François Bozizé et du KNK suite aux incidents du 28 mars et du 3 avril . . . . .	58
Annex 2.17:	Statements of national authorities following the incidents of 28 March and 3 April 2020/Déclarations des autorités nationales suite aux incidents du 28 mars et du 3 avril 2020 . . . . .	60
Annex 2.18:	Business card used by Elio Ciolini/Carte professionnelle utilisée par Elio Ciolini . . . . .	64
Annex 2.19:	Text message sent by "Bruno Lugon"/Message téléphonique envoyé par « Bruno Lugon » . . . . .	65
Annex 2.20:	Decree of 3 June 2020 dismissing "Bruno Lougon" from his position of presidential adviser/Décret du 3 juin révoquant la nomination de . . . . .	67
Annex 2.21:	Further information on Elio Ciolini/Informations complémentaires sur Elio Ciolini . . . . .	68
Annex 3.1:	Communiqué from Nourd Gregaza (PRNC) of 28 April 2020/Communiqué de Nourd Gregaza (PRNC) du 28 avril 2020 . . . . .	71
Annex 3.2:	Tensions within the FPRC/Tensions au sein du FPRC . . . . .	72
Annex 3.3:	Letter from Michel Djotodia circulated on 14 May 2020 in response to an invitation sent by Djaffar Adoum/Lettre de Michel Djotodia diffusée le 14 mai en réponse à une invitation de Djafar Adoum . . . . .	76
Annex 3.4:	Sudanese and Chadian identification documents found on the bodies of deceased FPRC fighters in Birao on 16 February/Papiers d'identité soudanais et tchadiens retrouvés sur les corps des combattants FPRC décédés à Birao le 16 février . . . . .	78
Annex 3.5:	Influx of foreign fighters/Afflux de combattants étrangers . . . . .	80
Annex 3.6:	Picture of Ali Kushayb/Photo de Ali Kushayb . . . . .	82
Annex 3.7:	Photographs of vehicle, weapons and ammunition recovered following fighting in Birao on 16 February 2020/Photos du véhicule, des armes et des munitions récupérés après les affrontements de Birao le 16 février 2020 . . . . .	83
Annex 3.8:	Chronology of incidents in Bamingui-Bangoran (1 March - 31 May 2020)/Chronologie des incidents dans la préfecture du Bamingui-Bangoran (1 <sup>er</sup> mars- 31 mai 2020) . . . . .	84
Annex 3.9:	Ethnic-based reprisals outside of Bamingui-Bangoran Prefecture/Représailles à caractère ethnique en dehors de la préfecture du Bamingui-Bangoran . . . . .	89
Annex 3.10:	Humanitarian aid (increased needs and reduced access) and information control/Aide humanitaire (augmentation des besoins et baisse de l'accès) et contrôle de l'information . . . . .	90
Annex 3.11:	FPRC communique of 16 February 2020 signed by Nourredine Adam/Communiqué du FPRC du 16 février 2020 signé par Nourredine Adam . . . . .	91
Annex 3.12:	Attacks against MINUSCA peacekeepers/Attaques contre les forces de la MINUSCA . . . . .	93

Annex 3.13:	Harassment of displaced in Ndele/Exactions sur les personnes déplacées à Ndélé .....	94
Annex 3.14:	Harassment by MLCJ/Kara in Birao IDP sites, similar to that seen by FPRC/Rounga in Ndélé/Exactions commises par le MLCJ/Kara sur les camps de déplacés à Birao, comparables à celles commises par le FPRC/Rounga à Ndélé .....	95
Annex 4.1:	UPC Communiqué of 28 October 2019/Communiqué de l'UPC du 28 octobre 2019 .....	96
Annex 4.2:	Map of Ouham-Pende Prefecture highlighting the Koundjili-Lemouna area referred to in the report/Carte de la prefecture de l'Ouham-Pendé faisant apparaître la zone Koundjili-Lemouna mentionnée dans le rapport. ....	97
Annex 4.3:	Examples of human rights violations in areas under UPC control/Exemples de violations des droits de l'homme dans les zones contrôlées par l'UPC	98
Annex 4.4:	Details on events in Haut-Mbomou Prefecture in May 2020/ Informations complémentaires sur les événements dans la préfecture du Haut-Mbomou en mai 2020. ....	99
Annex 5.1:	Allegations of weapons trafficking against MINUSCA staff in a letter from MPCP to the CAR Prime Minister on 4 February 2020/ Allégations de trafic d'armes contre des personnels de la MINUSCA dans une lettre du MPCP adressée au Premier Ministre de la RCA le 4 Février 2020 .....	100
Annex 5.2:	Examples of headlines and posts including reference to the MINUSCA staff targeted as 'bloody mercenaries' and calling for the 'cleaning' of MINUSCA/Exemples de titres de presse et de publications incluant des références au personnel de la MINUSCA ciblés comme "des mercenaires sanguinaires" et appelant à "nettoyer la MINUSCA".....	101
Annex 5.3:	MPCP call for an 'Operation Ghost town' on 20 March calling on the population to prevent MINUSCA and Government vehicles from circulating holding MINUSCA and the Government responsible for any 'misbehaviour'/ Appel du MPCP pour une "Opération Ville Morte" le 20 Mars appelant la population à empêcher les déplacements des véhicules de la MINUSCA et du gouvernement et déclarant la MINUSCA et le gouvernement responsables de tout débordement éventuel. ....	103
Annex 5.4:	MPCP communiques signed by Bethsaida Djopop Mbongo/Communiqués du MCPC signés par Bethsaida Djopop Mbongo .....	105
Annex 5.5:	Transcript of an interview with Harouna Douamba and journalists on his role as president of two NGOs (Aimons Notre Afrique (ANA) and Coalition Afrique Engagée (CAE)) on 11 April 2020/Transcription d'une interview de Harouna Douamba concernant son action comme president de deux ONG (Aimons Notre Afrique (ANA) et Coalition Engagée (CAE)) le 11 avril 2020 .....	109
Annex 5.6:	MPCP used official meetings with the CAR Prime Minister, Minister of Foreign Affairs, and President of the National Assembly to enhance the credibility of their claims against MINUSCA staff members /MPCP utilisant des rencontres officielles avec le Premier Ministre, le Ministre des Affaires Etrangères, le Président de l'Assemblée Nationale pour renforcer la crédibilité de ses accusations contre les membres du personnel de la MINUSCA .....	114
Annex 5.7:	Official letter from Sylvie Baipo-Temon, CAR Minister of Foreign Affairs to MINUSCA/Lettre officielle de Sylvie Baipo-Temon, Ministre des Affaires étrangères de la RCA adressée à la MINUSCA .....	117

Annex 5.8:	Communiqués from CAR Government/Communiqués du Gouvernement de la RCA .....	119
Annex 5.9:	Campaign against humanitarians linked to COVID-19/Campagne contre des acteurs humanitaires en lien avec le COVID-19. ....	121
Annex 5.10:	Further information on the spread of inflammatory language in the election context /Informations complémentaires sur la diffusion de contenus incendiaires dans le contexte des élections. Risque que l'incitation à la violence puisse être utilisée dans le contexte électoral .....	122
Annex 6.1:	Protests by USMS elements on 17 April blocking MSR1 axis in Bouar/Manifestations d'éléments des USMS bloquant la Route Nationale 1 à Bouar le 17 avril .....	123
Annex 6.2:	Pre-deployment composition of the USMS west/Composition de l'unité ouest des USMS en amont du déploiement .....	124
Annex 6.3:	Press release of 15 May by Abass Sidiki/Communiqué de presse de Abass Sidiki du 15 mai. ....	125
Annex 6.4:	Attack on Bouar USMS camp by armed elements and associated weapons seizure/Attaque du camp de Bouar USMS par des éléments armés et saisie d'armes .....	128
Annex 6.5:	Ongoing human rights violations and concerns over behaviour of national defence and security forces as they deploy countrywide/Violations des droits de l'homme en cours et préoccupations concernant le comportement des forces nationales de défense et de sécurité lors de leur déploiement dans tout le pays	133
Annex 6.6:	Photographs from the Gbadolite seizure of 28 April/Photos de la saisie effectuée à Gbadolite le 28 avril .....	134
Annex 6.7:	Other cases of cross-border arms trafficking during the reporting period/Autres cas de trafics transfrontaliers durant la période couverte par le rapport .....	135
Annex 7.1:	Update on diamonds/Développements récents sur l'activité diamantifère .....	138
Annex 7.2:	Map showing areas mentioned in the report/Carte montrant les zones mentionnées dans le rapport .....	139
Annex 7.3:	Map of Ouham prefecture showing mining sites mentioned in the report /Carte de la Préfecture de Ouham montrant les sites miniers évoqués dans le rapport	141
Annex 7.4:	Decree granting the mining permit to MIDAS/ Décret attribuant le permis minier à MIDAS .....	142
Annex 8.1:	Further information on the 14 <sup>th</sup> session of the CAR-Chad Joint Commission (Njamena, December 2019)/Informations complémentaires sur la 14 <sup>e</sup> session de la Commission mixte RCA-Tchad (Njaména, décembre 2019). ....	144
Annex 9.1:	Information on Nourredine's Adam travel in Saudi Arabia (August 2019)/ Informations complémentaires sur le voyage de Nourredine Adam en Arabie Saoudite (août 2019) .....	150
Annex 9.2:	Information on the situation of Martin Koumtamadji alias Abdoulaye Miskine/Informations sur Martin Koumtamadji alias Abdoulaye Miskine	151

**Annex 1: Table of correspondence sent and received by the Panel from 1 March to 9 June 2020 /  
Communications envoyées et reçues par le Groupe entre le 1er mars et le 9 juin.**

<b>Country/Entity</b>	<b>Number of letters sent</b>	<b>Information fully supplied</b>	<b>Information partially supplied</b>	<b>No answer / Information not supplied</b>	<b>Pending</b>
<b>2127 Sanctions Committee Chair</b>	1	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Chad</b>	3	1		2	
<b>Republic of Congo</b>	1			1	
<b>Democratic Republic of Congo</b>	1			1	
<b>Sudan</b>	2	1		1	
<b>Saudi Arabia</b>	1			1	
<b>Cameroon</b>	2			2	
<b>CAR</b>	5	2		3	
<b>Orange company - CAR</b>	1	1			

**Annex 2.1: Further information on punitive measures discussed during sessions of the Executive Monitoring Committee / Informations complémentaires concernant les mesures punitives évoquées pendant les sessions du Comité Exécutif de Suivi.**

**Repeated calls for punitive measures/sanctions**

As mentioned in the Panel's December 2019 report, several calls for punitive measures in response to violations of the Agreement (pursuant to article 35) were made in 2019 (S/2019/930, para. 15). On 14 January 2020, CAR Government expressed a new call for punitive measures, this time targeting Ali Darassa's armed group UPC (see communiqué below), five days after fighting between UPC combatants and FACA soldiers in Alindao (Basse-Kotto Prefecture; see annex 4.4).



The 6<sup>th</sup>, 7<sup>th</sup> and 8<sup>th</sup> sessions of the Executive Monitoring Committee provided an opportunity to take stock of the progress and the challenges in the implementation of the Agreement, as well as to further discuss the issue of punitive measures.

### **6<sup>th</sup> session of 3 December 2019**

On 3 December 2019, as reflected in the minutes of the meeting, the African Union representative presented a list of economic, political and judicial measures which could be taken in case of violations of the Agreement. The list included measures against armed groups (for instance, exclusion from USMS, forced disarmament, seizure of military equipment) as well as targeted measures against individuals (for instance, suspension or revocation of appointments to official positions, asset freeze, implementation of arrest warrants). Sanctions by the United Nations and the African Union were also cited.

Armed group representatives expressed concerns over these measures on which they had not been consulted. Representatives of international partners however underlined that the measures were not open for discussion, but rather immediately applicable.

### **7<sup>th</sup> session of 28 February 2020**

Below the recommendations endorsed during the 7<sup>th</sup> session which underlined the need for punitive measures to be taken in case of violations. The meeting between the Government, armed groups and partners, cited in point 1, did not take place, due, amongst other reasons, to the COVID-19 pandemic.

COMITE EXECUTIF DE SUIVI DE L'APPR-RCA  
 \*\*\*\*\*  
 SECRETARIAT TECHNIQUE  
 DU COMITE EXECUTIF DE SUIVI DE L'APPR-RCA  
 \*\*\*\*\*



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
 Unité - Dignité - Travail  
 \*\*\*\*\*

Bangui, Le

N° \_\_\_\_\_ / 20 / CES APPRCA / STA-CES APPRCA

## PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS DE LA 7EME SESSION DU CES

A l'issue des travaux de la 7<sup>ème</sup> session du CES les recommandations suivantes ont été formulées :

1. Convoquer urgemment dans un délai de deux semaines, une réunion entre le Gouvernement, les partenaires et les Groupes armés sur les questions d'application de sanctions;
2. Tenir dans un délai d'une à deux semaines, réunion Gouvernement /Groupes armés pour la prise en charge des représentants des Groupes armés dans les organes de mises en œuvre de l'APPR,;
3. Mettre en place sans délai, un groupe de travail sur la délimitation des zones de mouvements de chaque groupes armés à partir de la cartographie de leur présence sur le territoire ;
4. Mettre à jour un plan de communication du Gouvernement sur l'APPR-RCA en adaptant le contenu aux spécificités de chaque région
5. Etudier la possibilité d'engager une action coercitive pour déloger les éléments de l'UPC de la ville de Bambouti ;
6. Mettre en garde les groupes armés sur le respect de la libre circulation des personnes et des biens sur tout le territoire national ;
7. Interdire les groupes armés de tous mouvements en armes et appliquer des sanctions individuelles aux responsables des Groupes armés, auteurs de ces violations ;
8. Sur la situation de BIRAO : Interdire au FPRC de lancer toute nouvelle attaque sur la ville de Birao et demander l'ouverture d'enquêtes

judiciaires et des poursuites contre les auteurs des crimes de violations des Droits de l'Homme dans la Vakaga ;

9. Identifier des solutions urgentes pour protéger les nouvelles zones minières découvertes dans l'Ouest, en attendant le déploiement des USMS ;
10. Diligenter des enquêtes et des poursuites judiciaires contre ceux qui font obstruction au travail des humanitaires et portent atteinte à leurs biens.

## 8<sup>th</sup> session of 22 May 2020

Below the recommendations endorsed during the 8<sup>th</sup> session.

COMITE EXECUTIF DE SUIVI DE L'APPR-RCA  
SECRETARIAT TECHNIQUE  
DU COMITE EXECUTIF DE SUIVI DE L'APPR-RCA

REPUBLICQUE CENTRAFRICAINE  
Unité - Dignité - Travail  
Bangui, Le

N° \_\_\_\_\_ / 20 / CES APPR-RCA / STA-CES APPR-RCA

**Les recommandations du 8<sup>ème</sup> CES**

**Sur les USMS**

1. Prendre acte et se féliciter de l'évolution du processus de mise en place des USMS notamment de l'opérationnalisation de celle de la zone Nord ouest ;
2. Relever les défis soulevés dans la présentation ;
3. Rendre effectif les déploiements pour occuper les éléments formés ;
4. Renforcer la discipline et travailler sur l'esprit d'appartenance à un groupe ;
5. Prendre des dispositions pour accélérer la mise en place des autres USMS ;
6. Associer le génie militaire dans l'exécution des travaux d'implantation des sites des USMS ;

**Sur le processus de mise en place de la CVJRR**

1. Demander aux entités concernées de désigner rapidement les personnalités devant composer le comité de sélection des membres de la CVJRR ;
2. Exhorter Gouvernement à travers le Ministère de l'Action Humanitaire, de tout mettre en œuvre pour rendre opérationnelle la CJRR

**Sur la situation de Ndélé et de Birao**

1. Saluer les efforts du Gouvernement pour la réconciliation des communautés et groupes de la Vakaga et de la Bamingui Bangoran ;
2. Exhorter la Cours pénale spéciale à accélérer les procédures d'enquêtes pour permettre la prise de sanctions ;

3. Demander à la justice de poursuivre les auteurs de tous les autres crimes ne relevant pas de la CPS ;
4. Finaliser et valider le document sur le régime des sanctions ;

**Sur le processus électoral**

1. Saluer les efforts déployés ;
2. Appeler les groupes armés à ne pas faire obstacle aux opérations de l'ANE ;
3. Faire un plaidoyer pour la mobilisation des fonds nécessaires à l'organisation des élections ;

**Sur le redémarrage du DDRR**

1. Adopter rapidement le nouveau chronogramme de DDRR et se mobiliser pour contribuer au succès du programme ;
2. Commencer les réflexions sur les étrangers au sein des groupes armés ;
3. Rappeler aux groupes armés signataires de l'APPR-RCA le respect de leurs engagements.

**Pour l'agenda du prochain CES**

1. La problématique de la dissolution des groupes armés (les différents groupes doivent donner les gages de la mise en œuvre de cet engagement) ;
2. L'examen des deux derniers points de l'ordre du jour de la 8<sup>ème</sup> session

## **Annex 2.2: Further information on preparations for the elections by political parties / Informations complémentaires sur la préparation des élections par les partis politiques.**

On 11 February 2020, some of the main opposition political parties (including some former members of E Zingo Biani (or Front Uni pour la Défense de la Nation), which was officially dissolved on 25 April 2019 (S/2019/930; paras. 38-42)), established a political platform called the Coalition de l'Opposition Démocratique-2020 (COD-2020). The platform's proclaimed objective was to ensure that the elections were organized in a transparent and fair manner.<sup>1</sup> The list of party leaders who signed the COD-2020 Charter is included below. It should be noted that Karim Meckassoua, leader of the Chemin de l'Espérance, who played a key role in E Zingo Biani, was not a formal COD-2020 member. He did, however, inform the Panel that he considered himself an ally of this new coalition.<sup>2</sup>

There was speculation over whether the COD-2020 would support a single candidate in the upcoming elections. However, a COD-2020 member, the KNK party, announced that it would be presenting a candidate for election, most likely former President François Bozizé (see paras. 22-24 of the report).<sup>3</sup>

On 15 May, President Touadéra's party Mouvement des Coeurs Unis (MCU), formed an alliance with about 30 small political parties and associations. Among the key figures participating in this coalition was Sylvain Patassé (son of former President Ange-Félix Patassé).<sup>4</sup> Although President Touadéra has yet to confirm his intention to run for a second term, there was wide consensus that the alliance's objective was to support his re-election.

A number of individuals have already stated their intention to present themselves as candidates for the presidential election, including Martin Ziguélé of the Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain (MLPC) and Crépin Mboli-Goumba of Patrie.

<sup>1</sup> <https://www.radiondekeluka.org/actualites/politique/35112-centrafrique-la-cod-2020-une-nouvelle-plate-forme-de-l-opposition.html>.

<sup>2</sup> See also [https://mbilague.info/entretien-du-jour-avec-m-fari-taheruka-shabazz-intellectuel-et-combattant-de-la-liberte-des-centrafricains/?fbclid=IwAR3tXjsisD3HQ75UlBx9EwP0IQ5rgkp\\_zBQpBS5pprVNQD-r9BbtjPস্য7Q](https://mbilague.info/entretien-du-jour-avec-m-fari-taheruka-shabazz-intellectuel-et-combattant-de-la-liberte-des-centrafricains/?fbclid=IwAR3tXjsisD3HQ75UlBx9EwP0IQ5rgkp_zBQpBS5pprVNQD-r9BbtjPস্য7Q).

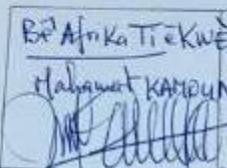
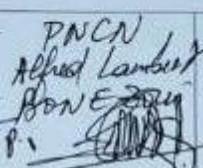
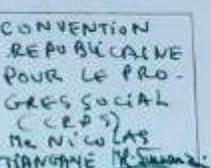
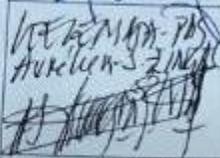
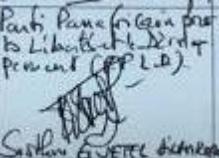
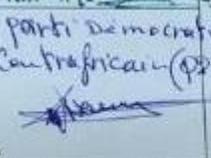
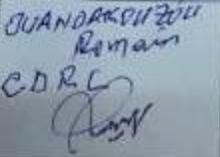
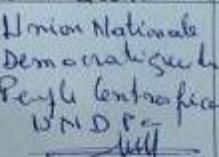
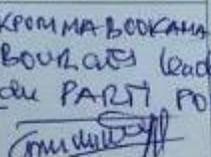
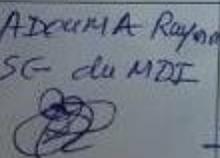
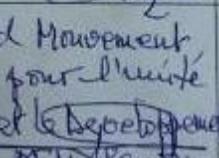
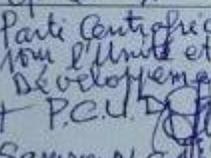
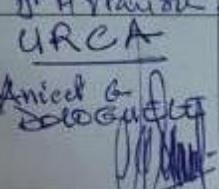
<sup>3</sup> [https://m.facebook.com/story.php?story\\_fbid=263055344710356&id=100030176765431](https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=263055344710356&id=100030176765431).

<sup>4</sup> <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200515-centrafrique-lancement-cœur-unis-nouvelle-plateforme-majorité-présidentielle>.

List of parties which signed the COD-2020 Charter/Liste des partis signataires de la Charte COD-2020

Obtained by the Panel from a COD-2020 member on 14 February 2020.

**MEMBRES FONDATEURS DE COD-2020**

<p>BP Afrika Tiekwé Mahamout KAMBUN</p> 	<p>PNCN Alfred Lambert BONÉ</p> 	<p>CONVENTION REPUBLICAINE POUR LE PRO- GRES SOCIAL (C.R.P.S.) DE NICOLAS TIANGANE</p> 
<p>VA KEMAN PA AUKELUK-S ZINGA</p> 	<p>Parti Panafricain pour la Liberté et le Développement Peuple (P.F.L.D.) Sékou GUELLÉ</p> 	<p>Parti Démocratique Cen-Africain (P.D.C.A.)</p> 
<p>OUANDAKOUZOU Raman C.D.R.C.</p> 	<p>Union Nationale Démocratique Peuple Centrafricain U.N.D.P.</p> 	<p>KPOMMA-BODKAMA BOURAKI leader du PARTI POPULAIRE</p> 
<p>AIDOUA Raymond SG du MDE</p> 	<p>Mouvement pour l'Unité et le Développement M.H.Y. KANOU</p> 	<p>Parti Centrafricain pour l'Unité et le Développement P.C.U.D. SAMOUA NGALI BONA</p> 
<p>Christian GUENESSA SGA / KNK</p> 	<p>URCA Anicet G. BOLOGUET</p> 	

---

**Annex 2.3: Incidents in Kabo of 22 April 2020 / Incidents de Kabo du 22 avril 2020.**

On 22 April, MPC leader Mahamat Al-Khatim gathered local authorities in Kabo (Ouham Prefecture) and informed them that MLPC members would be banned from campaigning in the area for both legislative and presidential elections. This meeting was held after MLPC leaders had criticized MPC activities, denouncing their negative impact on the local population on several occasions. The same day, MPC combatants, under the command of “general” Al-Khatim, stole construction materials which the Member of Parliament for Kabo had sent to Kabo for the building of a school.

These incidents are cited in a MLPC communiqué of 5 May (see below). The information contained therein was also confirmed by a number of sources based in Kabo.

Obtained by the Panel from an MLPC member on 23 April 2020.



Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain  
Justice - Liberté - Travail  
Membre de l'Internationale Socialiste

BUREAU POLITIQUE

Bangui, le 5 Mai 2020

Honorable NOBONA Clément  
Député de la Première circonscription de KABO (Ouham)  
Président du Groupe Parlementaire MLPC

NOTE A LA HAUTE ATTENTION

- du Premier Ministre, Chef du Gouvernement
- des Garants et Facilitateurs de l'Accord du 6 Février 2019

Objet : Confiscation des matériaux de construction d'une école et menaces de mort par Monsieur ALKHATIM Mahamat, Président du groupe armé MPC, basé à KABO.

La présente Note a pour objet de porter à votre haute attention les actes posés par Monsieur ALKHATIM Mahamat, leader du MPC, groupe armé basé à Kabo.

En effet, en date du 22 avril 2020, Monsieur ALKHATIM Mahamat dont le groupe armé est pourtant signataire de l'Accord du 6 février 2019, a mis la main sur une importante quantité de matériaux que j'ai fait acheminer à Kabo pour la construction d'une école dans cette localité.

Il s'agit notamment de :

- 2,5 tonnes de ciment, soit cinquante (50) sacs ;
- 200 tôles de 2m en aluminium ;
- 100 pièces de bois rouge 8X8 de 6 m ;
- Fers à béton ;
- Planches ;
- etc.

Tous ces effets ont pris une destination inconnue à ce jour.

Outre ce forfait, Monsieur ALKHATIM a proféré contre le Président Martin ZIGUELE et moi-même, des menaces de mort, sous le prétexte que c'est nous qui attirons l'attention de la communauté internationale sur ses agissements et les violences occasionnées par son groupe sur les populations locales.

Il va plus loin en déclarant devant les Chefs de groupe et de quartier de Kabo, réunis le 22 avril 2020 je cite : « qu'il ne me verra plus à Kabo » – ma terre natale pour des raisons citées ci- haut –« et que désormais ce sera le candidat de son choix et proche du pouvoir, qui viendra battre campagne à Kabo et qu'il les appelle à voter, car ZIGUELE est mon ennemi n°1 ». Fin de citation.

Ces menaces à connotation fortement politique démontrent un rapprochement évident et insolite avec le pouvoir ainsi qu'un parti pris pour quelqu'un qui n'est pas encore candidat.

Si Monsieur ALKHATIM affiche cette attitude aujourd'hui, qu'en sera-t-il demain lorsque la campagne électorale commencera véritablement, avec le mouvement de personnes que cela induit ? C'est un sujet de préoccupation majeure pour les acteurs politiques et les partis, appelés à prendre part aux élections. Leur cri d'alarme doit interpeller dès maintenant l'opinion nationale et internationale afin qu'une solution soit trouvée avant l'ouverture de la campagne électorale.

Par ailleurs, il ya lieu de déplorer qu'aucune autorité, civile ou militaire n'est établie à Kabo, et que même la MINUSCA n'y a aucune base, alors que cette localité frontalière avec le Tchad qui grouille d'intenses activités, dont l'élevage des boeufs, constitue la principale porte d'entrée de la déstabilisation en République Centrafricaine. La ville de Kabo souffre le martyr en vase clos, sans bâtiments scolaires, sans enseignants. C'est dans ces conditions qu'en tant qu'élue de Kabo, conscient que ce n'est pas mon rôle, j'ai personnellement malgré tout, engagé des enseignants à mes frais, et décidé de construire un bâtiments à usage de classe. De tels efforts ne peuvent pas passer par pure perte pour finir entre les mains de quelqu'un dont l'école est le dernier des soucis.

N'est-ce pas un crime contre l'humanité que de priver d'éducation les enfants, alors même que l'Accord du 6 février 2019 protège les infrastructures sociales et certains secteurs, telle que l'éducation ?

Cette violation délibérée de son engagement par Monsieur ALKHATIM aurait dû entraîner la mise en œuvre immédiate des sanctions prévues à cet effet. Quel degré de violation et d'atteinte aux droits doivent atteindre les groupes armés pour être enfin sanctionnés ?

A cet égard, je lance un appel pressant au Gouvernement, à la MINUSCA, aux Garants et Facilitateurs de l'Accord du 6 février 2019 pour prendre la responsabilité qui est la leur et d'user de tous les moyens pour récupérer les matériaux destinés à la construction de l'école au profit des enfants de Kabo. L'avenir de cette localité en dépend.

Tel est l'objet de la présente Note que je vous soumetts pour « Décision ».

Le Député de KAPO

Honorable NOBONA Clément



#### Ampliations

- Président de la République
- Président de l'Assemblée Nationale
- Représentant spécial du SG des Nations (MINUSCA)
- Union Européenne
- Union Africaine
- CEEAC
- Ambassadeur de France
- UNICEF
- UNFPA
- UNESCO
- OIM
- PNUD
- Médiateur de la République
- Presse

**Annex 2.4: COD-2020 statement of 2 March 2020 / Déclaration de la COD-2020 du 2 mars 2020.**

*Obtained by the Panel from an opposition member on 2 March 2020.*

Coalition de l'Opposition Démocratique (COD-2020)

République Centrafricaine  
Unité-Dignité-Travail

Conférence des Présidents

Secrétariat Exécutif Permanent

**POINT DE PRESSE**

Chers amis de la Presse,

Chers concitoyens, la coalition de l'opposition démocratique en abrégé COD 2020 créée le 11 Février 2020 a pour vocation d'être un cadre de réflexions et d'actions. Elle a pour but de lutter pour un retour immédiat de la sécurité, de la paix sur l'ensemble du territoire, de veiller à la tenue d'élections libres, inclusives, crédibles et transparentes et de s'opposer par tous les moyens légaux à toute volonté ou manœuvre délibérées tendant à confisquer le pouvoir de l'Etat.

Face à la dégradation continue de la situation sécuritaire, socio-politique et économique du pays, elle compte désormais jouer pleinement et parfaitement son rôle en dénonçant les dérives graves du pouvoir et en alertant le peuple Centrafricain ainsi que la communauté internationale sur les menaces qui pèsent sur la cohésion nationale et la paix dans notre pays du fait des mauvais choix stratégiques de l'Exécutif et de son incapacité à tenir ses engagements.

Chers amis,

La COD 2020 voudrait d'abord et avant tout saisir cette occasion pour présenter ses condoléances les plus attristées à toutes les familles des victimes civiles et militaires endeuillées lors des nouvelles attaques des groupes armés à Birao, Bria, Markounda.

A dix mois des échéances électorales, le peuple centrafricain est inquiet et se pose un certain nombre de questions sur l'effectivité de la tenue dans les délais constitutionnels ainsi que sur la capacité du Gouvernement et de la MINUSCA à rétablir la sécurité sur l'ensemble du territoire pour permettre la tenue des élections dans de bonnes conditions.

A défaut d'apporter des réponses claires à ces questionnements, le pouvoir opte plutôt pour la terreur et le mutisme. En effet, le Gouvernement n'autorise que les meetings du parti au pouvoir et de ses satellites, tout en empêchant de manière systématique toute manifestation de l'opposition. Il réprime toute velléité de contestation et toute dénonciation de l'Etat de non droit, il viole constamment la constitution et observe un mutisme flagrant et complice à l'égard de nombreux cas de détournements de deniers publics et des multiples cas de corruption qui touchent les plus grandes institutions du pays. La mauvaise gouvernance gagne du terrain chaque jour et se généralise sans que les auteurs ne soient inquiétés.

L'opposition centrafricaine fait siennes les préoccupations du peuple et vous livre la déclaration que le porte parole va vous lire :

## DECLARATION N°1 /COD/2020

La Conférence des Présidents de la COD – 2020, au cours de sa réunion du 26 février 2020, a analysé la situation de notre pays aux plans politique et sécuritaire et en a tiré les conclusions suivantes :

### 1. Sur le plan sécuritaire

La dégradation de la situation sécuritaire est observée sur toute la partie septentrionale du pays. En effet, depuis plusieurs mois, des affrontements entre groupes armés à Birao ont provoqué des déplacements massifs de la population. La MINUSCA, dont le mandat principal est d'assurer la protection de la population civile, ainsi que le Gouvernement qui est censé activer les FACAs et les ESI en vue d'arrêter les violences sur la population, assistent passivement à la déportation de celle-ci vers les pays voisins, et ceci en violation des dispositions de la Constitution de la République Centrafricaine. La timidité de la réaction du Gouvernement renforce le soupçon de sa connivence avec un groupe armé dont il semble encourager l'affrontement avec un autre, manifestement dans le but d'en tirer des bénéfices électoraux. L'absence de réaction des Autorités sur la présence à Birao de M. Ali KOSHEID ABDOURAMANE, grand criminel connu pour ses crimes contre l'humanité dans le Darfour et actuellement recherché par la CPI questionne sur le véritable plan des hostilités ourdies contre la population.

Par ailleurs, dans certaines autres villes comme Kabo, Nana Bakassa, Ngaoundaye, Bria, Alindao, Obo la tension reste extrême avec la circulation massive des hommes en armes et les violences perpétrées sur les populations civiles.

La COD – 2020 appelle le Gouvernement, les garants et facilitateurs de l'accord de paix devant leur responsabilité et exige que toute la lumière soit faite sur le mouvement massif des populations à Birao et sur la présence et le rôle présumé du mercenaire Ali KOSHEID ABDOURAMANE.

### Sur le processus électoral

Nous notons que les observateurs avertis du processus électoral s'accordent à dire qu'un glissement du calendrier devient inévitable, au regard des retards accumulés dans la réalisation des diverses étapes de ce processus. En effet l'ANE n'a à ce jour rendu public qu'un avant projet de chronogramme et il est manifeste que les opérations en cours, notamment la cartographie, se heurtent aussi bien à des blocages d'ordre technique que sécuritaire. Faut-il continuer à se voiler la face devant une réalité qui nous interpelle chaque jour ? Plus que jamais, une évaluation du processus électoral s'impose si l'on veut contenir les retards dans des délais raisonnables et aller vers des élections crédibles et apaisées.

## 2. Sur le Mapenzigate

C'est avec consternation que la COD-2020 a appris, à travers une audio largement diffusée, l'aveu de la deuxième personnalité de l'Assemblée Nationale en la personne de l'honorable député Jean Symphorien Mapenzi, de sa responsabilité dans le truquage du vote du projet de loi des finances 2020. La même personnalité avoue avoir déjà usé de la même pratique pour permettre au Premier Ministre actuel de bénéficier du vote de confiance des députés à l'issue de la présentation de son programme de Gouvernement. Ces pratiques donnent des indications sur le comportement des personnalités élues à la tête de l'Assemblée Nationale, dont la moralité est sujette à caution. La COD-2020 condamne ces mauvaises pratiques qui sont assez révélatrices du fonctionnement de tout le régime. Elle en appelle à la vigilance les élus de la Nation pour le renouvellement imminent du Bureau de l'Assemblée Nationale, ainsi qu'à celle du peuple centrafricain, de la presse et de la Communauté Internationale pour les élections générales à venir.

Dans ce sens, la COD-2020 sollicite de tous les députés un éveil de conscience et un sens patriotique élevé lors de la prochaine session ordinaire pour exiger :

- Des sanctions disciplinaires contre Monsieur Jean Symphorien Mapenzi ;
- La levée de son immunité et des poursuites judiciaires à son encontre ;
- La publication des résultats des différentes enquêtes parlementaires effectuées récemment ;
- La destitution du Président de l'Assemblée Nationale, qui n'a aucune emprise sur la gestion de cette Institution et qui s'est résolument mis à la solde de l'Exécutif.

## 3. Sur la diplomatie

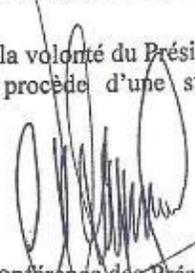
Sur le plan diplomatique, la gestion par le Gouvernement de son appréciation du comportement de certains cadres de la MINUSCA a été pour le moins étrange. En effet, ce n'est qu'après avoir instrumentalisé une manifestation de la jeunesse qu'un acte diplomatique a été pris, ce qui a contribué à ridiculiser notre pays. Tout en exigeant la manifestation de la vérité, la COD – 2020 apporte tout son soutien à nos partenaires de la MINUSCA et appelle à une meilleure collaboration entre le Gouvernement et la communauté internationale.

## 4. Sur les nominations des Autorités administratives dans les Provinces

Les partis et associations politiques de l'opposition jugent particulièrement graves et inacceptables l'amateurisme et la légèreté de l'Exécutif, qui a pris un acte réglementaire sans aucune précaution en nommant dans les provinces des personnes décédées, des députés élus et des doublons.

Par ailleurs, le contenu de ces nominations traduit, une fois de plus, la volonté du Président de la République de nous éloigner des règles démocratiques et procède d'une stratégie savamment conçue par lui pour assurer son maintien au pouvoir

Fait à Bangui, le 2 Mars 2020

  
 Pour la Conférence des Présidents  
 Anicet G. DOLOGUELE  
 Président

**Annex 2.5: Information on armed group leaders campaigning in support of President Touadéra's re-election / Informations sur la campagne menée par certains chefs de groupes armés en soutien à la réélection du Président Touadéra.**

Below two examples of armed group leaders campaigning for the re-election of President Touadéra:

- 1) **Salim Fadoul, FPRC leader and brother of Fadoul Bachar (S/2019/930, paras. 72 and 77-78)**

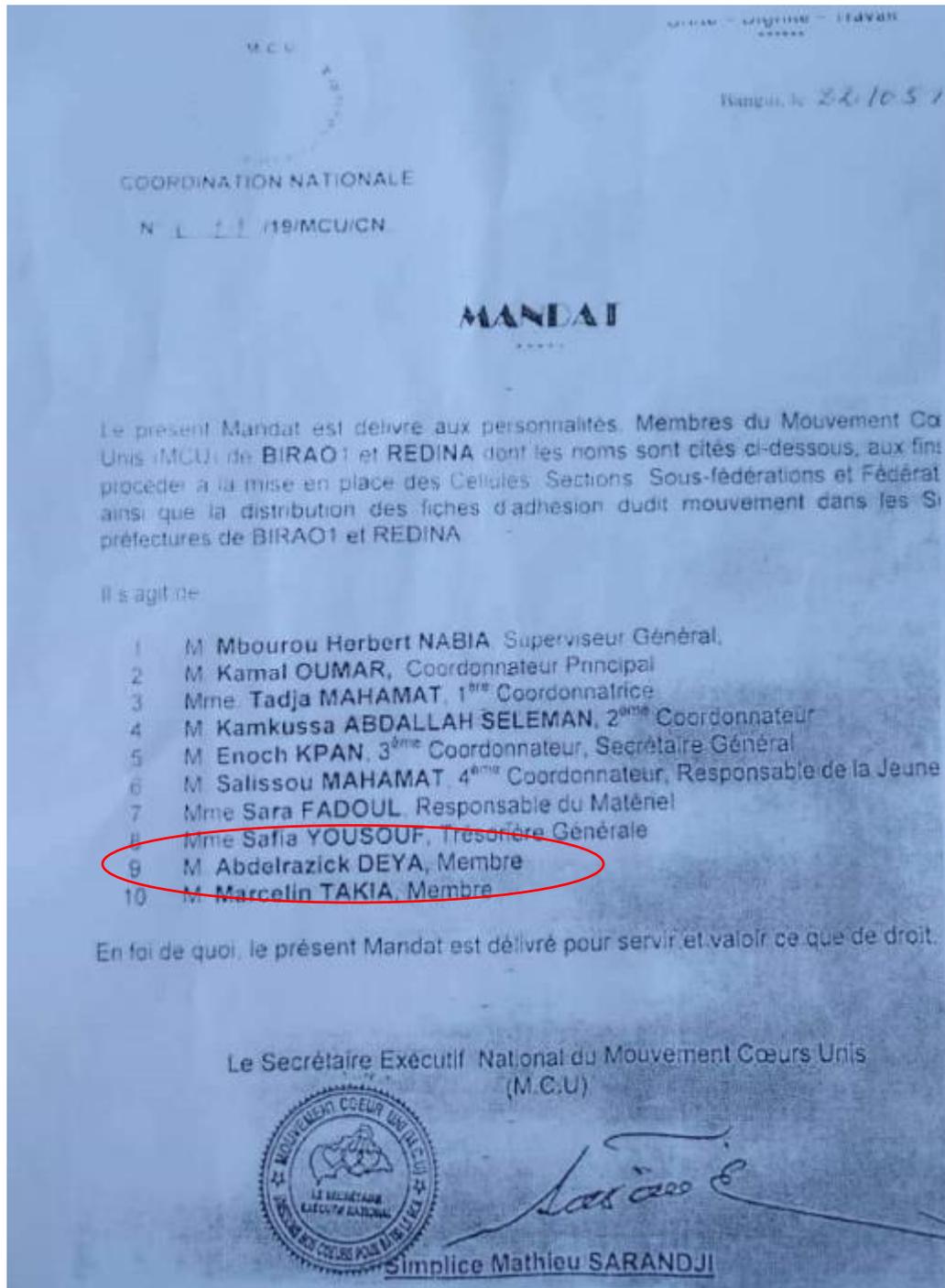
Available at <https://www.facebook.com/salim.fadoul.54>



2) **Abdel Razick Deya, MLCJ leader and brother of the Minister for Relations with Armed Groups, Gilbert Toumou-Deya.**

Abdel Razick Deya confirmed to the Panel that he was an active member of the MCU.

*Document obtained by the Panel from a confidential source on 1 April 2020.*



---

**Annex 2.6: Issues raised by the opposition regarding the ANE and its independence / Questions soulevées par l'opposition concernant l'ANE et son indépendance.**

Over the reporting period, the political opposition has raised a number of issues regarding the ANE and its independence.

In March, several communiqués were published contesting the composition of ANE branches in the provinces. MLPC and COD-2020, in particular, argued that political parties had not been duly informed of the establishment of the branches which, in their view, only included members of the President's party MCU.<sup>5</sup>

On 29 April 2020, six political parties, including URCA and other COD-2020 members, seized the Constitutional Court of the 20 August 2019 law on the electoral code. They argued that the provisions of this law related to the ANE were unconstitutional in view, in particular, of the absence of the adoption of an organic law on the ANE, as required by the Constitution.<sup>6</sup> On 27 May, the Constitutional Court dismissed the six opposition parties and considered that the law on the electoral code was valid.<sup>7</sup>

---

<sup>5</sup> <https://www.facebook.com/1426266851007582/posts/2300294063604852/>;  
[https://m.facebook.com/story.php?story\\_fbid=3092052927485841&id=100000434913641](https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=3092052927485841&id=100000434913641);  
[https://m.facebook.com/story.php?story\\_fbid=3092053297485804&id=100000434913641](https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=3092053297485804&id=100000434913641)

<sup>6</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=YXC7sYYorQ0&app=desktop>;  
<https://www.facebook.com/1426266851007582/posts/2336179800016278/>. See also COD-2020 communiqué of 8 May included in annex 2.8.

<sup>7</sup> <https://www.radiondekeluka.org/actualites/politique/35630-centrafrique-la-cour-constitutionnelle-valide-l-actuelle-ane.html>.

**Annex 2.7: Statement of Prime Minister Firmin Ngrebada on the constitutional reform (23 May) / Déclaration du Premier ministre Firmin Ngrebada sur la réforme constitutionnelle (23 mai).**

Available at <https://www.facebook.com/1792713451054284/posts/2730113823980904/>

**AUDITION PAR LES JUGES DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE RELATIVE A LA PROPOSITION DE REVISION CONSTITUTIONNELLE.**

"... L'audition de ce jour, se justifie par la nécessité du Gouvernement centrafricain que je dirige, sous la Très Haute Impulsion de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Professeur Faustin Archange TOUADERA, de se prononcer sur la question de la proposition de révision constitutionnelle.

A cet effet et à titre de rappel, c'est en date du 17 avril 2020 que par courrier n°181/AN/P.20, le Président de l'Assemblée Nationale a saisi le Gouvernement, pour obtenir son avis sur la proposition de loi relative à la révision de certaines dispositions de la Constitution de notre pays, du 30 mars 2016, adoptée par le référendum du 13 décembre 2015 et promulguée par le décret n°160218.

Cette proposition qui a suscité à tort et à travers de nombreuses controverses quant à sa conformité à la Constitution, a tout de même reçu l'avis favorable du Conseil des Ministres en raison des motifs évoquées par les parlementaires.

Elle vise à combler un vide constitutionnel, en l'absence de dispositions relatives à la vacance définitive de la Présidence de la République et de l'Assemblée Nationale résultant d'un cas de force majeure ayant suspendu ou retardé le processus électoral déclenché.

Ainsi, cette loi constitutionnelle vise à apporter une réponse juridique à des interrogations légitimes des députés sur les conséquences d'un vide constitutionnel.

En effet, dans l'hypothèse du glissement du calendrier électoral du fait de force majeure, notre pays risquerait de se retrouver sans Institutions pour le gouverner ; c'est donc conscient également du contexte national difficile dû à l'instabilité engagée depuis la crise militaro-politique de 2013, que le Gouvernement a opté pour la consolidation de la démocratie et l'ancrage des valeurs républicaines en renvoyant la proposition de l'Assemblée Nationale en y apportant quelques amendements.

Dès lors, la proposition de la révision constitutionnelle est admise, cependant, elle vise :

- D'une part à encadrer, règlementer le cas de force majeure, par sa reconnaissance et sa définition comme d'un évènement irrésistible, imprévisible et extérieur. La pandémie du COVID-19 ou d'autres évènements exceptionnels auxquels l'on ne peut faire face, pourraient rentrer dans ces critères, si influençant le processus électoral engagé.

- D'autre part à établir une procédure des modalités de déclaration du cas de force majeure et du maintien du Président de la République, chef de l'Etat et de l'Assemblée Nationale à leur place en cas du glissement du calendrier électoral pour cas de force majeure.

Ainsi, si pour cause de force majeure, le processus électoral déclenché dans les délais constitutionnels et légaux risque de ne pas aboutir ; en espèce, le Gouvernement sur rapport motivé de l'Autorité Nationale des Elections (A.N.E) saisit la Cour Constitutionnelle. Cette dernière, après consultations des Institutions républicaines et des acteurs impliqués dans le processus électoral, prononce le report des élections et fixe la durée du glissement du calendrier électoral.

Madame et Monsieur les juges de la Cour Constitutionnelle,

C'est la quintessence des apports du Gouvernement à la proposition de révision constitutionnelle initiée par l'Assemblée Nationale, concernant les articles 36 et 68 de la Constitution du 30 mars 2016, que j'ai eu l'intime devoir de vous exposer ci haut."

-----

Member of Parliament supporting the reform expressed the same views as the Prime Minister.<sup>8</sup>

---

<sup>8</sup> <http://www.assembleenationale-rca.cf/les-deputes-initiateurs-de-la-proposition-de-loi-completant-certaines-dispositions-de-la-constitution-face-a-la-presse/>; <https://www.facebook.com/watch/?v=158783958741598>.

## Annex 2.8: Call for a transition by Mustapha Saboune, President of the Siriri coalition on 18 May 2020 / Appel à une transition par le président de la coalition Siriri Mustapha Saboune fait le 18 mai 2020

Obtained by the Panel from a confidential source on 20 May 2020.



### COALITION SIRIRI : ALERTE, INUTILITÉ DES ÉLECTIONS FRAUDEUSES EN 2020 EN RCA

La République Centrafricaine (RCA) a connu ces quinze dernières années des régimes dont la gestion a précipité l'effondrement de l'État et la marginalisation des populations. Les séquelles des dictatures sanguinaires qui ont caractérisé les pouvoirs successifs sont encore très présentes pour que nous puissions tous ignorer les ravages d'une telle gestion autocratique. Notre engagement tient d'une réalité douloureuse et profonde qui continue de nourrir notre ambition: se donner des moyens pour agir là où ça compte pour la Centrafrique.

La réaction des Autorités centrafricaines actuelles en dépend. Ce que nous savons et préconisons est de tout faire pour que les élections présidentielles n'aient pas lieu le 27 décembre 2020. Vouloir organiser les élections présidentielles en Centrafrique dans l'état actuel du pays, prouve à suffisance que les Autorités du pays, les Partis politiques, la Société civile, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations-Unies pour la stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA), et les Partenaires internationaux de la République Centrafricaine, n'ont pas à cœur le retour définitif de la Paix et la Sécurité dans notre pays.

La COALITION SIRIRI prend ses responsabilités pour contribuer au retour de la Paix tant souhaitée par la majorité silencieuse de notre pays. De ce fait, nous sommes suffisamment mobilisés et déterminés pour l'atteinte de cet objectif en utilisant une formule à la centrafricaine avec les centrafricains.

L'Accord Piégé de Khartoum est Caduc dès le premier jour, nous avons eu l'occasion de le signifier directement à Ismaël Chergui de l'Union Africaine (UA) dans un grand hôtel à Khartoum en présence de l'Ambassadeur Fred un de ses collaborateurs, en leur disant, qu'ils reproduisaient les mêmes erreurs du passé concernant la médiation dans la crise centrafricaine. La COALITION SIRIRI était bien présente à Khartoum, mais a refusé de cautionner l'Accord pour la simple raison que les jeux étaient déjà faits à l'avance.

Les élections ne devront pas avoir lieu le 27 décembre 2020 en République Centrafricaine comme prévu par TOUADERA et son équipe pour la simple et bonne raison que 85% du pays n'est pas sous contrôle du Gouvernement actuel en République Centrafricaine. Après quatre ans et demi de règne, même Bangui la capitale échappe au contrôle de TOUADERA et son Gouvernement, les tueries en série au km5, à Gobongo, à Miskine, à Boy-Rabe, à Fatima et dans l'arrière-pays en témoignent à suffisance.

Le Gouvernement de TOUADERA et ses acolytes, sont pleinement responsables des dérives intercommunautaires entre les ressortissants paisibles du Nord/Est du pays (Vakaga, Bamingui-Bangoron, Ouaka, Ouham-Pendé et Basse-Kotto) qui ont occasionné, malheureusement, plusieurs centaines de morts parmi la population civile. Touadera et ses complices utilisent la politique de « diviser pour mieux régner ».

Pour rappel, le 23 décembre 2019, il y a eu plus de 70 morts, dont les opérateurs économiques, parmi la population civile sans défense de km5 à Bangui, de surcroit sous les yeux complices du Président TOUADERA et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations-Unies pour la stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA). La COALITION SIRIRI avait demandé aux Autorités compétentes de mettre en place une Commission d'enquête libre et transparente pour établir les responsabilités pour que justice soit faite. Malheureusement, jusqu'à aujourd'hui, cette requête est restée lettre morte comme l'a été notre première requête suite au massacre prémédité de la population civile de Km5 et

Fatima en 2018, dont les cadavres de plus de 50 personnes ont été exposés devant le bureau de Bonica à Bangui pour dénoncer l'attitude belliqueuse et la barbarie de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations-Unies pour la stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA) contre la population qu'elle est supposée protéger. Ces images macabres ont fait le tour du monde via les réseaux sociaux.

Les Partis politiques qui accepteront d'aller aux élections dans les circonstances actuelles du pays seront traités comme des complices et des ennemis de la nation par la COALITION SIRIRI. Personne n'ignore que la machine de la fraude électorale à grande échelle de Touadera dénommée Sarandji, comme le nom l'indique, est déjà en marche pour voler les élections en leur faveur et plonger le pays dans le chaos.

La COALITION SIRIRI met en garde l'opinion politique nationale et internationale et invite tous les Partis politiques en Centrafrique de s'abstenir d'aller aux élections présidentielles du 27 décembre 2020. Les circonstances actuelles du pays ne le permettent pas. C'est pourquoi, nous réaffirmons que les conditions des élections présidentielles apaisées, libres et transparentes ne sont pas réunies; de nombreux pré requis et des conditions à remplir dans le respect de la Constitution restent encore des défis à relever, par exemple, la fiabilité des fichiers électoraux, le démantèlement local de l'ANE et les garanties des élections libres, transparentes et consensuelles.

La folie, *c'est de faire toujours la même chose et s'attendre à un résultat différent*. C'est ce qui se passe exactement chez nous en République Centrafricaine. Nous devons nous arrêter de gratter la démangeaison à travers la botte.

La COALITION SIRIRI indique, une fois de plus, qu'une troisième Transition consensuelle en République Centrafricaine s'impose pour unifier le pays dans son ensemble, le faire sortir du sous tutelle, organiser une conférence sur la Paix, la Justice et la Réconciliation nationale.

Le Président TOUADERA et son équipe ont lamentablement échoué et ils veulent s'accrocher malhonnêtement au pouvoir. Nul n'ignore dans quelle circonstance et comment TOUADERA était élu et a accédé au pouvoir; nous ne voulons pas que la même histoire se répète. Depuis son arrivée au pouvoir, la Centrafrique continue de compter les morts et les difficultés se sont accentuées et ont pris une autre dimension.

Tant que les problèmes cruciaux et fondamentaux à la crise en RCA, à savoir, la Sécurité sur l'étendue du territoire national, le retour assisté de tous les réfugiés, sans exception, qui souffrent dans les camps respectifs, le non-respect de la constitution, la Justice et la Réconciliation entre le peuple centrafricain, le fichier électoral crédible ne seront pas réglés, les élections présidentielles **ne régleront rien non plus dans la crise en République Centrafricaine. Que DIEU bénisse et protège la RCA.**

Fait le 18 mai 2020



Pour le Bureau Politique  
Moustapha Mahamat SABOUNE  
Président  
COALITION SIRIRI  
Mail: [victoir16@hotmail.com](mailto:victoir16@hotmail.com)  
Site web: [www.cosiriri.net](http://www.cosiriri.net)

**Annex 2.9: Publications of former chief of staff general Ngaïfei / Publications du général Ngaïfei, ancien chef d'état-major.**

The political position of the former chief of staff was expressed in two publications dated 3 February and 18 March 2020.<sup>9</sup> Below are excerpts from a third publication issued on 6 April and entitled “Le Triumvirat, un mécanisme efficace et adapté à la restauration et à la refondation durables de la nation centrafricaine/post-conflits” (Full text archived at the United Nations).

Voudrais-je, proposer à mes soeurs et frères Centrafricains, le mécanisme d'un **TRIUMVIRAT** qui nous permettra, tous ensemble, de désarmer le pays, de le purifier des malfrats, de procéder à des réformes urgentes et nécessaires. En un mot, de soigner et de guérir la Nation Centrafricaine, avant de la proposer en mariage, par l'organisation des élections en commençant par les Municipales, les Régionales, ensuite la Présidentielle et les Législatives.

[...]

S'il est universellement admis que le passé permet de comprendre le présent et, à partir du présent de bien projeter le futur, une vue rétrospective sur le parcours politique de la République Centrafricaine depuis son accession à l'indépendance le 13 Août 1960, de manière sereine, détachée et très objective, a conduit au choix du TRIUMVIRAT, comme étant le mécanisme qui garantirait la refondation de la Nation Centrafricaine, avant les prochaines élections, qui déboucheraient sur une stabilité, gage d'un développement durable.

[...]

Le **Triumvirat**, par son essence, est une alliance publique réalisée entre trois (03) personnes politiques puissantes pour se partager le Pouvoir et régner en tenant à l'écart, les institutions régulières de la République. Ces trois (03) sommités sont chargées également de remplir simultanément une même fonction. Chacune des trois (03) personnalités jouant le rôle de l'Exécutif, du Législatif et du Judiciaire.

[...]

Les départements de la **Défense** et de la **Sécurité Publique** seront assurés par le Conseil militaire.

---

<sup>9</sup> <https://www.centrafriqueledefi.com/pages/defense-civile-et-militaire/c.html> ; <https://letsunami.net/index.php/2020/03/20/centrafricaine-centrafricain-ensemble-reprenons-nos-droits-a-la-vie/>

## **Annex 2.10: Reaction of opposition leaders and civil society representatives on the proposed constitutional reform / Réactions des chefs de l'opposition et de représentants de la société civile à la proposition de réforme constitutionnelle.**

The main arguments expressed by the political opposition against the reform proposal – both in communiqués and discussions with the Panel - were as follows:

- Legal arguments:
  - Pursuant to article 153 of the Constitution, the duration of the President's mandate shall not be the object of any constitutional reform.
  - Pursuant to articles 151 and 152 of the Constitution, the National Assembly should not be authorized on its own—i.e., in the absence of the Senate (which has yet to be established)—to initiate a constitutional reform.
- Political arguments:
  - Given the sensitivity of the question, such a reform should only be adopted through a consensus involving all “forces vives” (political parties and civil society representatives).
  - The proposal promoted by members of the presidential majority would create an opening for the President to extend his stay in office. The notion of “force majeure” included in the proposals would be too vague and should, at least, be precisely defined in the Constitution.

Below is a COD-2020 communiqué issued on 8 May 2020, citing some of these concerns. Similar concerns (or some of them) were expressed by a number of political parties and actors—François Bozizé's KNK,<sup>10</sup> Crépin Mbolli Goumba's Patrie,<sup>11</sup> Charles-Armel Doubane<sup>12</sup> and Abdelkarim Meckassoua<sup>13</sup>—as well as civil society representatives.<sup>14</sup>

<sup>10</sup> [https://m.facebook.com/story.php?story\\_fbid=274881660194391&id=100030176765431](https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=274881660194391&id=100030176765431).

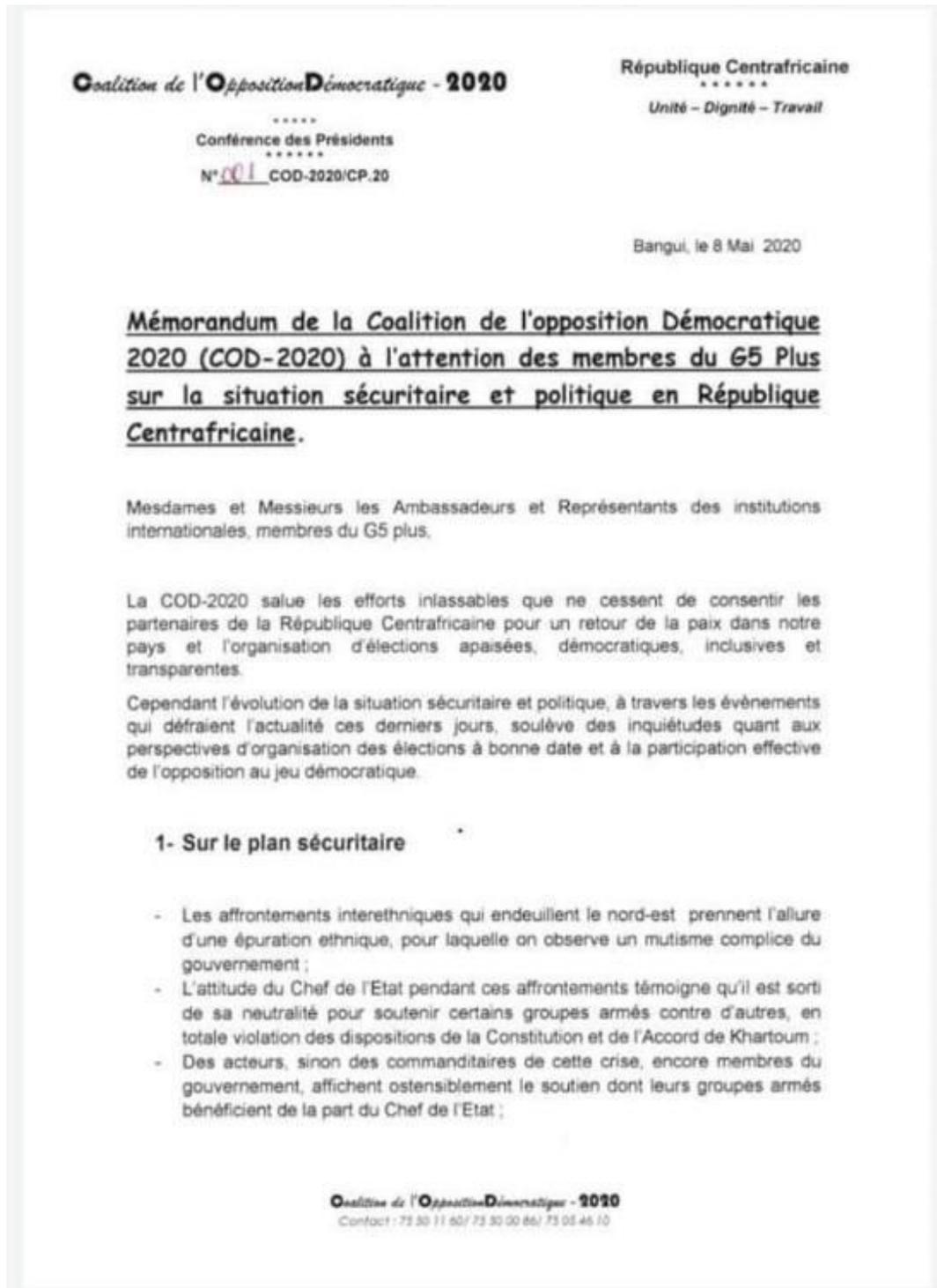
<sup>11</sup> <https://rjdh.org/index.php/actu/item/838-centrafrique-decalage-ou-elections-a-bonne-date-crepin-mboli-goumba-souhaite-une-concertation-des-forces-vives-de-la-nation>.

<sup>12</sup> [https://m.facebook.com/story.php?story\\_fbid=2861377133983527&id=100003338046556](https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=2861377133983527&id=100003338046556).

<sup>13</sup> <https://www.beafricainfo.com/rca-tripatouillage-de-la-constitution-prise-de-position-du-mouvement-le-chemin-de-lesperance-de-karim-meckassoua/>.

<sup>14</sup> <https://www.facebook.com/329754814537834/videos/513101236027443/>.

Obtained by the Panel from an opposition leader on 9 May 2020.



- Le choix de certains FACAS déployées dans le nord-est met à mal leur neutralité.

De ce qui précède, la COD-2020 plaide pour que :

- Le redéploiement des FACAS dans cette zone en conflit puisse exclure tous les éléments qui en sont natifs;
- L'identité des assaillants soit dévoilée et que des poursuites judiciaires soient engagées à leur encontre ;
- La MINUSCA engage une intervention musclée en vue d'arrêter l'épuration ethnique dans le nord-est et de pacifier le pays.

## 2- Sur le plan politique

La COD-2020 relève les faits ci-après, qui indiquent clairement la volonté du régime en place de créer des conditions de l'aggravation de la crise à l'issue des prochaines élections.

En effet, le Président TOUADERA, pendant qu'il célébrait l'an 4 de son mandat, avait martelé à la presse que les délais d'organisation des élections seraient tenus et la date respectée. Dans le même temps, les partenaires financiers de la République Centrafricaine, constants dans leur engagement, continuent d'affirmer qu'ils peuvent assurer le financement et la sécurisation des élections dans les délais constitutionnels.

Par ailleurs, le Rapporteur Général et le Vice-Président de l'ANE ont déclaré il y a quelques jours, que la préparation des élections se déroulaient normalement et que la pandémie à Coronavirus ne pouvait à ce stade pas impacter l'exécution des opérations programmées.

Or, force est de constater qu'en dépit de toutes ces déclarations rassurantes, le pouvoir ne semble pas avoir complètement abandonné son initiative de réviser la Constitution dans le but de prolonger le mandat présidentiel et celui des députés, malgré les avis contraires exprimés notamment par la COD-2020 et la Communauté internationale.

La COD-2020 rappelle qu'elle s'opposera vigoureusement à cette tentative de holdup constitutionnel par tous les moyens politiques et de droit.

La COD-2020 déclare que ni dans sa lettre, ni dans son esprit, la Constitution n'autorise l'Assemblée Nationale à initier seule une proposition de loi constitutionnelle.

La COD-2020 rappelle avec force que l'article 153 exclut du champ de la révision constitutionnelle, entre autres, le nombre et la durée du mandat du Président de

**Coalition de l'Opposition Démocratique - 2020**

Contact : 73 50 11 60 / 73 50 00 86 / 73 05 46 10

la République. Cette proposition de loi viole la Constitution et expose le Président de la République au crime de haute trahison

La COD-2020 déplore que le Président de la République soit dans une logique de manipulation permanente des députés, qu'il infantilise à souhait en les corrompant pour faire voter des lois.

La COD-2020 affirme en outre que le Président de la République est également passible du crime de haute trahison pour n'avoir pas mis en place l'ANE en tant qu'institution dans le délai constitutionnel de 12 mois, à compter de son investiture. Qu'à cet effet, la Cour Constitutionnelle a été saisie d'un recours en constitutionnalité par des partis membres de la COD-2020.

Fait à Bangui le 8 Mai 2020

Pour la Conférence des Présidents

**Anicet-Georges DOLOGUELE**  
Président

## Annex 2.11: G5 press communiqué of 21 April 2020 / Communiqué de presse du G5 du 21 avril 2020.

International partners underlined, inter alia, the need for the elections to be held on time. Available at <http://centrafrique-presse.over-blog.com/2020/04/communiquede-presse-du-g5.html>

### COMMUNIQUE DE PRESSE DU G5

Les membres du G5 - un groupe d'États et d'institutions partenaires de la République centrafricaine (RCA), félicitent le Gouvernement, ses partenaires nationaux et internationaux, pour leur engagement dans la lutte contre le coronavirus (COVID 19).

Alors que le pays, à l'instar du reste du monde, fait face à l'un des plus grands défis sanitaires de son histoire, ils suivent cependant avec une grande préoccupation les récents développements politiques en RCA. Dans ce contexte, les membres du G5 condamnent fermement toute tentative de déstabilisation des institutions de la République et incitation publique à la violence. Ils appellent tous les acteurs politiques et forces vives de la Nation centrafricaine à rejeter les actes, discours et manipulations de nature à compromettre l'ordre et la sécurité publique, et à s'abstenir de toute tentative d'atteinte aux institutions démocratiques et à l'ordre constitutionnel. Ils demandent également que, chaque fois que cela soit nécessaire, la justice soit administrée de manière impartiale et efficace, en assurant à tous les auteurs d'actes répréhensibles le respect des droits de la défense et à un procès équitable.

Les membres du G5 rappellent le mandat de la MINUSCA conformément à la résolution 2499, et invitent le Gouvernement, en étroite coopération avec la Mission, les garants et facilitateurs de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en RCA (APPR-RCA), à préserver la sécurité publique, protéger les populations civiles et à garantir le fonctionnement régulier des institutions.

Les membres du G5 insistent sur l'importance de la mise en œuvre de l'APPR-RCA, appellent les signataires à respecter leurs engagements en vertu de cet Accord et réitérent leur soutien à la poursuite du dialogue entre tous les acteurs, afin de renforcer les mesures de confiance notamment dans le contexte de la lutte contre le COVID-19. Les membres du G5 réitérent leur soutien à l'organisation d'élections inclusives, libres, transparentes, pacifiques et crédibles dans le strict respect du calendrier électoral et des dispositions constitutionnelles qui s'imposent à tous les acteurs, sans exception.

Bangui, le 21 avril 2020

Mme Lucy Tamlyn, Ambassadeur des États-Unis auprès de la République centrafricaine

M. Eric Gérard, Ambassadeur, Haut Représentant de la France auprès de la République centrafricaine

M. Vladimir Titorenko Ambassadeur de la Fédération de Russie auprès de la République centrafricaine

Mme Samuela Isopi, Ambassadrice, Cheffe de la délégation de l'Union européenne auprès de la République centrafricaine

M. Matias Bertino Matondo, Ambassadeur, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef du Bureau de l'Union africaine pour l'Afrique centrale en République centrafricaine

M. Adolphe Nahayo, Ambassadeur Représentant du Secrétaire de général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) en République centrafricaine

M. Mankeur Ndiaye, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en République centrafricaine et Chef de la MINUSCA

M. Han Fraeters, Représentant résident de la Banque Mondiale en République centrafricaine

**Annex 2.12: Excerpts from the decision of the Constitutional Court of 5 June 2020 /  
Extraits de la décision de la Cour Constitutionnelle du 5 juin 2020.**

**EST D'AVIS**

**Art. 1 :** La Cour est compétente.

**Art.2 :** La demande est recevable.

**Art.3 :** La procédure utilisée pour recueillir l'adhésion des députés à l'initiative de révision de la Constitution n'est pas conforme à l'article 151 de la Constitution.

**Art. 4 :** La Cour constate que la Constitution comporte des **verrous constitutionnels** concernant la durée et le nombre des mandats du Président de la République et qu'en cas de retard dans le processus électoral susceptible d'entraîner un report des élections présidentielle et législatives, aucune disposition constitutionnelle ne permet de lever ce verrou ou de le contourner.

**Art. 5 :** Dit qu'une prolongation du mandat des députés par eux-mêmes, à l'approche des élections et sans large concertation préalable n'est pas conforme à l'exigence consensuelle de la Constitution du 30 mars 2016.

**Art. 6 :** Dit que la Constitution ne peut être révisée dans le sens d'introduire des dispositions pouvant permettre de reporter les élections ou d'autoriser un glissement du calendrier électoral qui impacterait la durée du mandat du Président de la République, sauf à recourir au referendum.

**Art.7 :** La Cour constate qu'en l'état actuel de la préparation des élections, le referendum ne peut pas être organisé.

**Art. 8 :** La Cour émet un **AVIS DEFAVORABLE** à la révision de la Constitution initiée par les députés de l'Assemblée Nationale dans le but d'amender les articles 36 et 68 de la Constitution compte tenu des verrous constitutionnels contenus dans les articles 35,38, 153, 158 de la Constitution.

**Art.9 :** Dit que compte tenu du vide juridique constaté, il y a lieu de recourir à **une concertation nationale** qui permettra de trouver une solution consensuelle au règlement de cette éventualité, cette solution devant exclure l'instauration d'une Transition qui est la conséquence d'un changement inconstitutionnel de régime prohibé par la Constitution.

**Art.10 :** Dit que l'organisation de cette Concertation sera de la responsabilité de l'Exécutif.

**Art. 11 :** Dit que le projet de solution consensuelle issu de la concertation nationale sera transmis avant la clôture de la concertation à la Cour par le Président de la République, le Président de l'Assemblée Nationale ou le Premier Ministre afin que celle-ci procède à la vérification de sa compatibilité avec les dispositions constitutionnelles.

**Art. 12 :** le présent avis sera notifié au Président de la République, au Président de l'Assemblée Nationale, au Premier Ministre, à la Présidente de l'Autorité Nationale des Elections, au Ministre chargé du Secrétariat Général du Gouvernement, au Ministre chargé des Relations avec les Institutions de la République, à chacune des personnalités auditionnées et publié au Journal Officiel de la République Centrafricaine.



---

**Annex 2.13: Further information on François Bozizé's return and related travel ban violation / Informations complémentaires concernant le retour de François Bozizé et la question de l'interdiction de voyager.**

According to information collected by the Panel, the most likely scenario is that François Bozizé entered CAR territory from the Democratic Republic of the Congo, having crossed the Oubangui River between Zongo (DRC) and Bangui. Previously, he had reportedly travelled by road from Uganda through DRC territory, in violation of the travel ban.<sup>15</sup> According to several testimonies collected by the Panel, to confirm his safe passage through the DRC, François Bozizé used his contacts with the current authorities of the DRC. While not confirming François Bozizé's exact itinerary, his collaborators argued that, as the CAR Government had banned him from boarding planes travelling to the CAR (see S/2019/930, para. 44), and as Uganda (his country of residence) and CAR had no common border, he had no other choice than to travel by road to the CAR through a third country.

On 7 February 2020, the Panel wrote letters to the Government of Uganda and the Democratic Republic of the Congo to obtain more information on this case of travel ban violation. The Panel has yet to receive a response.

---

<sup>15</sup> Pursuant to Security Council resolutions, François Bozizé's return to his home country is not a violation of the travel ban in itself. However, he violated the travel ban by crossing the territory of a third country (see S/2019/930, para. 44 and S/2018/729, annex 2.4).

**Annex 2.14: Excerpts from François Bozizé's statement of 27 January 2020 / Extraits de la déclaration de François Bozizé du 27 janvier 2020.**

The video of the press conference is available at

<https://www.facebook.com/kwanakwa.knk/videos/221315205551037/>

Je le réaffirme ici haut et fort : je suis rentré en homme de Paix. Seulement, je m'interroge à haute voix et je me demande pour quel intérêt ces personnes jettent-elles volontairement de l'huile sur le feu ? Est-ce parce que je ne leur ai pas permis de détruire mon parti de l'intérieur qu'elles se vengent de la sorte aujourd'hui ? Quoi qu'il en soit, je prends ici l'opinion nationale et internationale à témoin de ce qui est en train de se tramer contre moi et ma famille politique et en appelle au calme et à la retenue, aussi bien de la part de ceux qui m'entourent que de ceux qui veulent absolument semer la zizanie dans le pays pour pouvoir continuer à tirer les marrons du feu.

Rentré depuis peu, je vais m'atteler dans les semaines à venir à poursuivre le travail de réorganisation de mon parti afin d'en effacer ce qui subsiste de stigmates de la crise. Au plan personnel, je vais m'adresser par écrit dans les tous prochains jours au point focal de délisting du Comité des Sanctions des Nations Unies afin que mon cas soit étudié et que soit mis fin aux sanctions prises injustement à mon endroit car, bien que n'ayant à mes yeux jamais été justifiées, elles étaient intervenues dans un contexte particulier qui était celui de la Transition ayant suivi mon départ de la tête du pays.

Aujourd'hui, la situation a considérablement évolué et il ne me paraît absolument pas juste que je sois contraint de subir ces sanctions à perpétuité car notre pays s'est doté de nouvelles institutions et dispose de dirigeants légaux et légitimes dont je n'ai jamais contesté le pouvoir ni jamais tenté de déstabiliser d'aucune manière que ce soit. Aussi, j'espère pouvoir compter sur l'appui des autorités centrafricaines pour soutenir ma demande de levée de ces sanctions lorsqu'elles seront sollicitées par le Comité des Sanctions des Nations Unies à cet effet.

---

**Annex 2.15: Further information on the arrest of anti-balaka elements on 28 March and the arms seizure of 3 April / Informations complémentaires sur l'arrestation du 28 mars et la saisie d'armes du 3 avril.****Incident of 28 March**

On 28 March, 16 anti-balaka members were arrested as a result of a joint FACA-police operation at the residence of the Minister of Arts, Culture and Tourism, Dieudonné Ndomaté.

Anti-balaka leaders, including minister Dieudonné Ndomaté, told the Panel that the meeting was held in the context of the implementation of the Peace Agreement. According to them, the meeting's agenda was to inform anti-balaka members of recent developments in relation to the Agreement's implementation and to update lists of individuals who would be proposed to the Government for integration into the national defence and security forces. Leaders of the Ngaissona branch of anti-balakas also informed the Panel that, since Bozizé's return, there were suspicions that they were preparing a coup d'Etat on his behalf. They reiterated their longstanding position that they have never had any connections to former President Bozizé.

In early April 2020, in a show of protest, anti-balaka leaders Dieudonné Ndomaté and Igor Lamaka suspended their participation in the Government for a few days. On 24 April, they published a communiqué denouncing the continued detention of the anti-balaka elements arrested on 28 March. They reiterated their intention to withdraw from the Government, although they did not follow through on their threat. Signatures of MPC, 3R and FPRC leaders also featured on the 25 April document, but they all denied having joined the initiative.<sup>16</sup>

**Incident of 3 April**

On 3 April 2020, an individual was arrested close to François Bozizé's house in Bangui. He was in possession of weaponry which was seized by internal security forces (see details of material in communiqués of annex 2.17).

The exact circumstances remain unclear. KNK members claim that he was arrested as part of an operation aimed at apprehending François Bozizé (see annex 2.16). However, the prosecutor general's communiqué indicates that the individual was planning to undertake an operation to liberate anti-balaka elements arrested on 28 March (see annex 2.17).

---

<sup>16</sup> <https://www.radiondekeluka.org/actualites/politique/35466-centrafrique-sept-groupes-armes-signataires-de-l-accord-de-khartoum-suspendent-leur-participation-dans-le-gouvernement.html>.

**Annex 2.16: François Bozizé and KNK's statements following the incidents of 28 March and 3 April / Déclarations de François Bozizé et du KNK suite aux incidents du 28 mars et du 3 avril.**

Excerpt from François Bozizé's statement of 24 April. Full text available at <https://www.facebook.com/kwanakwa.knk/videos/274861536863070/>

[...]

C'est dans ce contexte difficile, qui exige de nous une solidarité absolue, qu'est menée en ce moment même une violente chasse aux sorcières dont le but inavoué est d'attenter à mon intégrité physique.

En effet, depuis mon retour du déplacement que j'ai effectué à Bouar, toutes sortes d'accusations graves et fantaisistes sont colportées contre ma personne et ma formation politique, dans le seul but de me disqualifier politiquement. En réalité, ma popularité dérange et, de ce fait, d'aucuns ont donc décidé de me liquider, aussi bien politiquement que physiquement. C'est pourquoi mon entourage et moi-même sommes l'objet d'un harcèlement constant, destiné à nous pousser à la faute et permettant de justifier, *le cas échéant*, mon assassinat planifié qui serait déguisé en simple bavure.

Je tiens à rappeler que dès mon retour au pays, j'ai pris la précaution de signaler ma présence aux autorités, ceci afin de ne laisser la place à aucune espèce d'interprétation biaisée sur mes intentions. Par ailleurs, je n'ai eu de cesse de prôner la *Paix* et la *Réconciliation*, aussi bien lors de mes différentes sorties durant lesquelles j'ai toujours agité un mouchoir blanc *que* lors des différents entretiens que j'ai eus avec le Chef de l'État. Ce message a également été répété lors des différents échanges avec les diplomates que j'ai rencontrés, soit au siège du parti Kwa Na Kwa, soit dans leurs chancelleries respectives. J'ai affirmé à plusieurs reprises ma disponibilité à œuvrer pour la Paix et la Réconciliation et je me suis rendu disponible pour soutenir l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République Centrafricaine (APPR-RCA) du 6 février 2019, bien que j'en avais été soigneusement tenu à l'écart.

Malgré tout cela, mon crime aujourd'hui est de ne pas avoir réservé la suite que l'on exigeait de moi, lorsque de nombreux émissaires sont venus me demander de renoncer à être candidat à la prochaine élection présidentielle et d'apporter mon soutien ainsi que celui du Kwa Na Kwa au Président de la République dans sa quête de réélection.

C'est aussi pour cela que la Loi N° 20.006 du 07 avril 2020 fixant le régime de pension accordée aux anciens Présidents de la République contient une disposition qui m'exclut

aujourd'hui du bénéfice de ce texte en imposant à ceux qui y prétendent d'observer la neutralité politique. C'est dire que le fait pour moi d'animer le parti politique que j'ai créé m'interdit de prétendre à quoi que ce soit. Qu'importe ! Depuis 7 ans, je vis par mes propres moyens, sans le soutien des autorités de mon pays. Je continuerai de faire comme je l'ai toujours fait avec l'aide de Dieu, celles de ma famille et de ceux qui m'accompagnent depuis mon départ en exil.

-----

Earlier, on 3 April 2020, KNK had published a communiqué denouncing an attempt to arrest François Bozizé.<sup>17</sup> COD-2020 (to which KNK belongs) published a communiqué along the same lines on 5 April.<sup>18</sup>

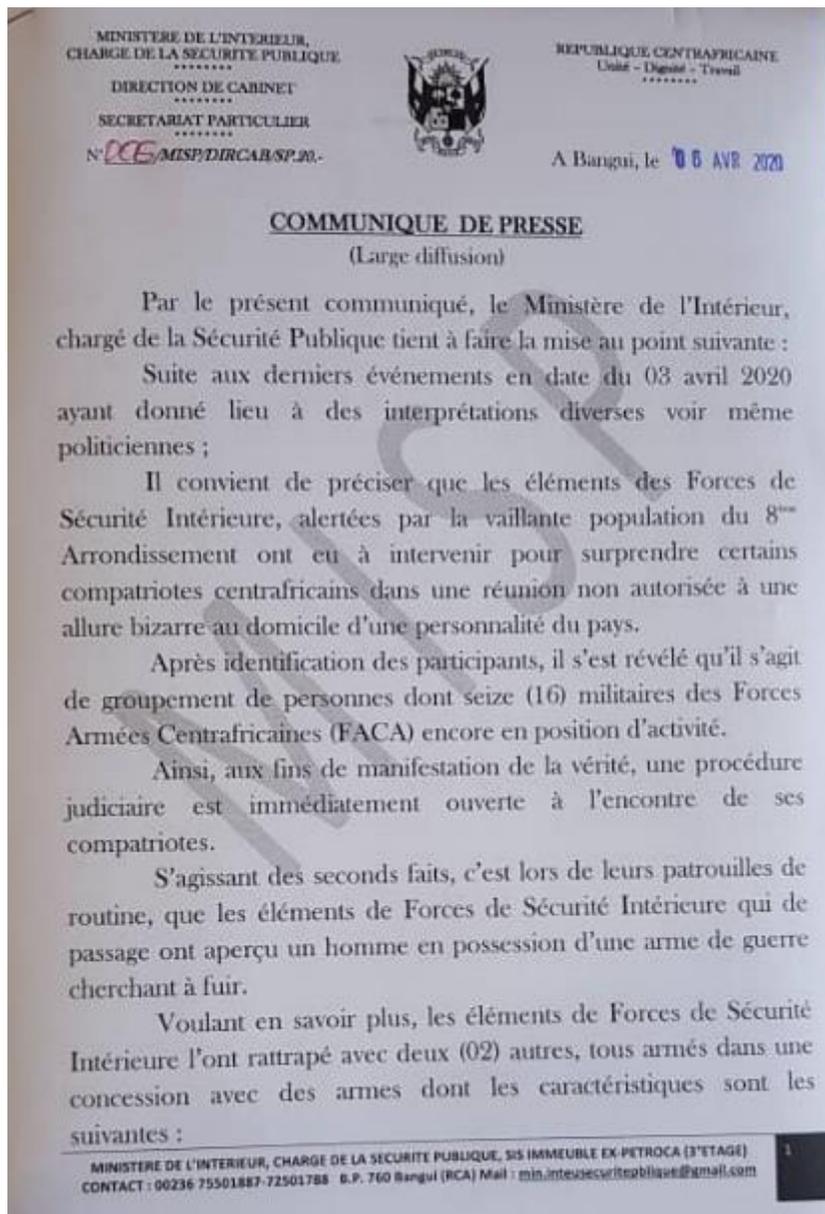
---

<sup>17</sup> [https://m.facebook.com/story.php?story\\_fbid=262244614791429&id=100030176765431](https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=262244614791429&id=100030176765431).

<sup>18</sup> <https://www.facebook.com/lePartiURCA/photos/a.1426275537673380/2317734578527467/?type=3&theater>.

**Annex 2.17: Statements of national authorities following the incidents of 28 March and 3 April 2020 / Déclarations des autorités nationales suite aux incidents du 28 mars et du 3 avril 2020.**

Press communiqué of the Minister of Public Security of 6 April. Available at [https://m.facebook.com/story.php?story\\_fbid=680377452722561&id=100022509372646](https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=680377452722561&id=100022509372646)



- Une lance roquette ;
- Un RPG7 ;
- Et une arme AK 47 avec deux (02) chargeurs garnis de munitions.

Là encore, une enquête a été ouverte car les faits méritent d'être éclaircis.

Les armes saisies dans cette circonstance sont disponibles pour témoigner les faits ci haut décrits.

Au demeurant, il convient de rappeler à l'opinion nationale et internationale que les éléments des Forces de Sécurité Intérieure ont agi à la demande de la population pour ce qui concerne le premier cas, pour le second cas, c'est la position insolite des hommes armés qui a attiré l'attention de la patrouille des Forces de Sécurité Intérieure.

Le Ministère de l'Intérieure, chargé de la Sécurité Publique tient à faire observer que le Président de la République, Chef de l'Etat, le Professeur **Faustin Archange TOUADERA** s'est inscrit depuis le début de son quinquennat dans une logique de paix et de réconciliation nationale.

A cet effet, précise à l'opinion nationale et internationale qu'il ne s'agit nullement d'une opération d'arrestation, dirigée contre l'ancien Président, **François BOZIZE-YANGOUVONDA**, qui depuis son retour après sa rencontre avec le Chef de l'Etat bénéficie des honneurs dus à son rang en attendant l'adoption de la Loi, portant Statut des Anciens Présidents de la République. Et qui vit en toute sécurité sous la protection des militaires réguliers, mis à sa disposition par le Gouvernement.

Aux dernières nouvelles, un groupe d'individus s'approprieraient à faire une manifestation publique pour prouver leur mécontentement relatif à ces arrestations.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, CHARGE DE LA SECURITE PUBLIQUE, SIS IMMEUBLE EX-PETROCA (3<sup>E</sup> ETAGE)  
CONTACT : 00236 75501887-72501788 B.P. 760 Bangui (RCA) Mail : min.inteusecuritepbliquie@gmail.com

2

Le Département de l'Intérieur, chargé de la Sécurité Publique dénonce cette interprétation subjective dudit dossier de nature à créer des troubles à l'ordre public car il s'agit là d'une affaire judiciaire et les résultats des enquêtes seront rendus publics.

Par conséquent, le Ministère de l'Intérieur, chargé de la Sécurité Publique met en garde les auteurs des manifestations envisagées et prend à témoin l'opinion tant nationale qu'internationale que toutes les dispositions seront prises pour empêcher toutes tentatives de manifestations ou de marches illégales et non autorisées.



Le Général de Brigade,  
**Henri WANZET-LINGUISSARA**

Communiqué of the general prosecutor of 3 April 2020. Obtained by the Panel from a confidential source on 4 April.

COUR D'APPEL DE BANGUI  
=====



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
*Unité - Dignité - Travail*

PARQUET GENERAL  
=====

## **COMMUNIQUE DU PARQUET GENERAL DE LA COUR D'APPEL DE BANGUI**

Le Samedi, **28 Mars 2020** alors que les Centrafricains se préparaient à commémorer le 61<sup>e</sup> anniversaire de la mort du feu président fondateur **Barthélémy BOGANDA**, **16** personnes parmi lesquels se trouvaient une personnalité **onze (11) militaires** qui se trouvent encore sur les rangs et six (6) autres civiles se sont confinés dans une maison au quartier "Galabadja" les portes hermétiquement fermées pour tenir une réunion secrète en dépit de ce que le gouvernement a pris des mesures interdisant la réunion de plus de quinze (15) personnes a cause de la pandémie de **CORONAVIRUS**.

Surpris en "**Crime Flagrant**" par les forces de sécurité, ces 16 suspects ont été interpellés et remis à la justice.

Le Ministre de la Justice a instruit le Parquet Général d'ouvrir une enquête sur la nature de cette réunion macabre en plein jour.

Le Parquet Général a instruit le Parquet de la République à ouvrir une enquête judiciaire pour :

- Association des malfaiteurs**
- Atteinte à la sureté intérieure de l'Etat**
- Et Complot**

Crimes prévus et punis par les articles **411, 412, 285, 286,** et **295** du code pénale Centrafricain.

Dans les jours à venir ils seront présentés devant un juge d'instruction.

Le vendredi **03 Avril 2020** au PK12 derrière le marché à CAPRINS 15 personnes dont certains sont en tenue militaire avec des armes de guerre lourdes et légères sont surpris par la force de

défense et de sécurité entrain de se préparer pour aller attaquer la maison d'arrêt pour la mise en liberté de leurs camarades arrêtés le samedi 28 Mars 2020, mise en déroute par les forces de l'ordre six (06) seront interpellés avec :

- Une lance roquette
- Un (1) RPG7
- Et une AK avec 2 chargeurs garnis.

Les autres ont pris la tangente avec leurs armes en direction des 3 collines vers PINDAO.

-Ces faits sont constitutifs des infractions suivantes :

- Association de malfaiteurs
- Complot
- Et atteinte à la sureté intérieure de l'Etat.

Crimes prévus et punis par les articles **411, 412, 285, 286,** et **295** du code pénale Centrafricain

Le Parquet Général tient à informer l'opinion nationale et internationale qu'aucun mandat de justice n'a été décerné contre l'ex Chef de l'Etat **François BOZIZE**. A plus forte raison un mandat de perquisition.

Les **six (06) personnes** dont la plupart sont des éléments qui sont encore sur les rangs seront entendues conformément aux règles de l'art notamment, le principe du contradictoire et du droit de la défense.

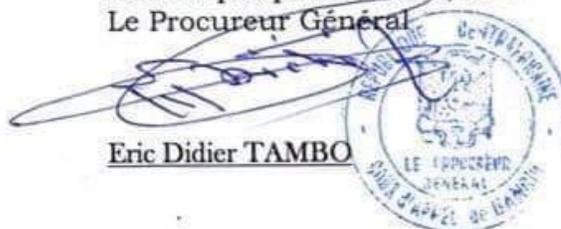
A la clôture de la procédure ils seront traduits devant la Justice pour y être jugé conformément à la loi.

Nul n'est au dessus de la loi.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Fait au parquet Général, le 03 AVR 2020  
Le Procureur Général

Eric Didier TAMBO



**Annex 2.18: Business card used by Elio Ciolini / Carte professionnelle utilisée par Elio Ciolini.**

Business card used by Elio Ciolini to introduce himself as a presidential advisor for national security.

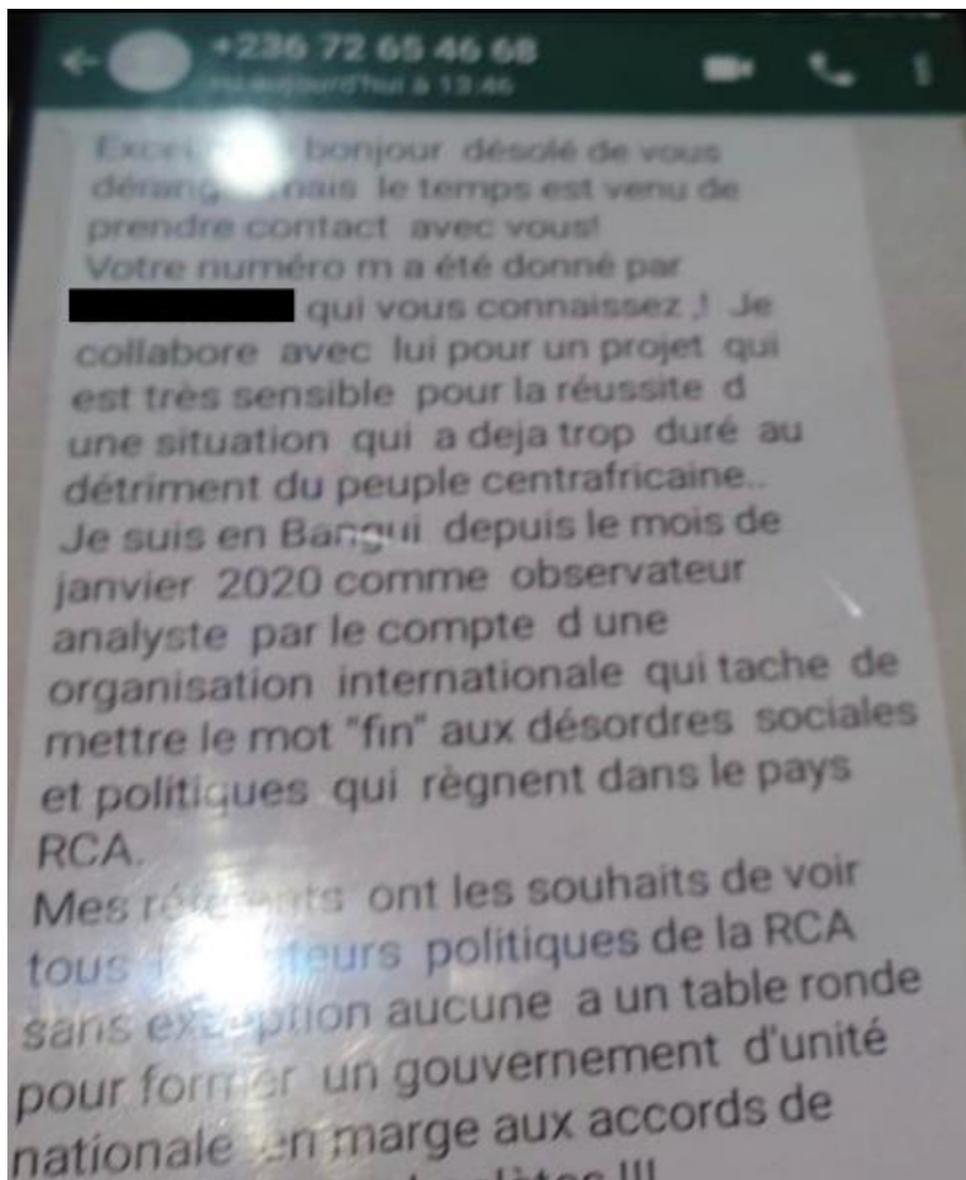
*Obtained by the Panel from an armed group member on 3 March 2020.*



**Annex 2.19: Text message sent by “Bruno Lugon” / Message téléphonique envoyé par « Bruno Lugon ».**

The message below was sent from the same number as the one featuring on Bruno Lugon’s business card (see annex 2.18).

*Obtained by the Panel from a confidential source on 13 May 2020.*



+236 72 65 46 68  
vu aujourd'hui à 13:46

échéant de renvoyer à la case départ  
l'actuelle homme fort du pays qui rien fait  
pour le peuple  
Connaissant vos contacts privilégiés  
avec entités d'état européens, comme je  
disais, le temps est venu pour relever la  
tête du peuple au profit d'une nouvelle  
version d'administration gouvernemental  
Voilà étant donné que le sujet est très  
sensible et que Vous et moi nous avons  
les solutions à cela je vous pris de me  
concéder audience aux fins énumérées.  
Mon nom est ELIOT et je fait part d  
une organisation que conjointement a  
autres sont décideurs des les politiques  
sociales mondiales et Ont le pouvoi  
de régler les problèmes RCA sans trop  
dommages collatéraux. Ne pouvant pas le  
faire sans votre uhaute compétence. je  
suis et je je reste  
Dans l attente de votre réponse .Vous  
pouvez me contacter par le biais de  
[REDACTED]

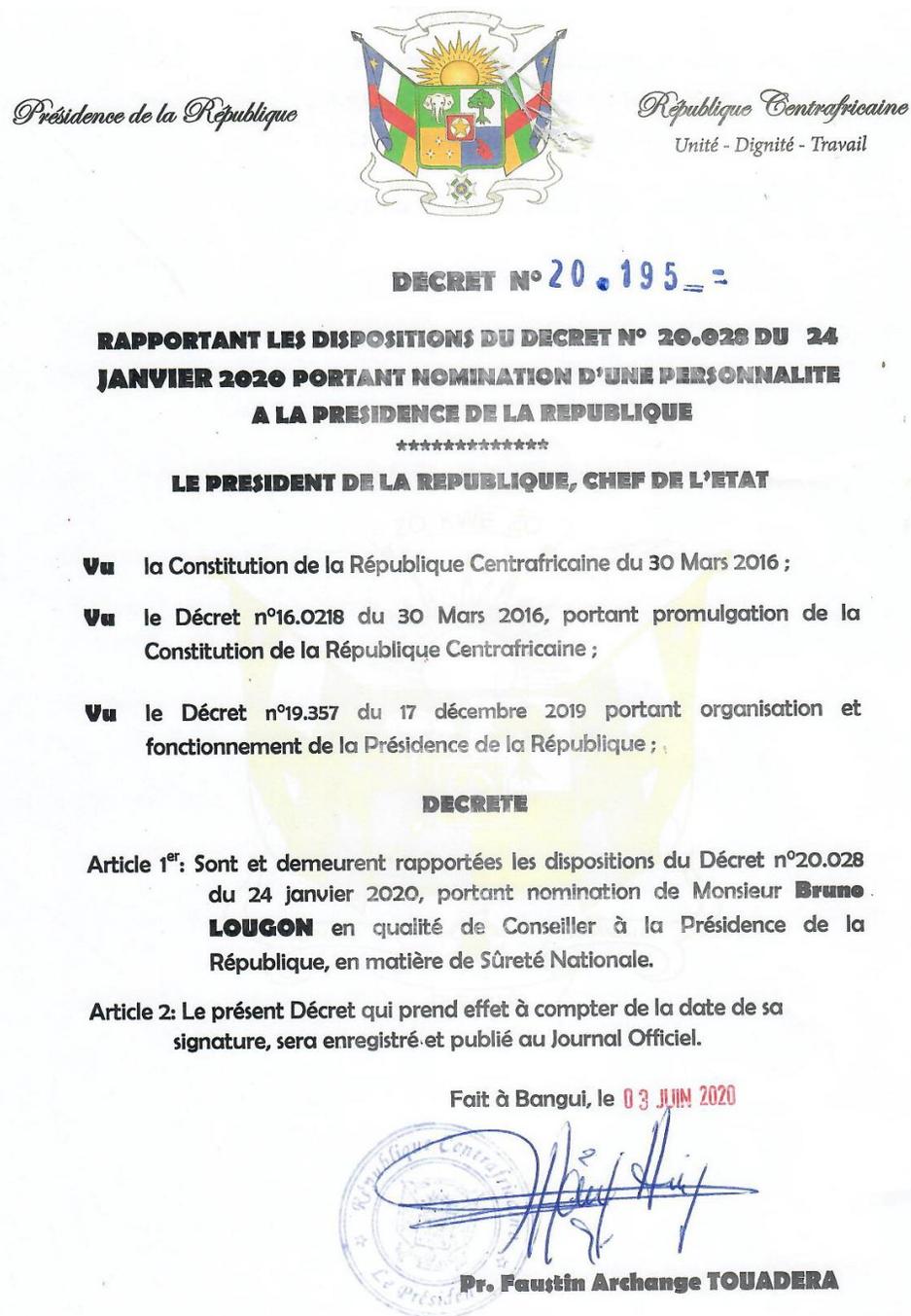
Recevez EXCELLENCE mes Respects.  
Colonel Eliot officer -Eeas,- Europe on  
duty.

01:42

**Annex 2.20: Decree of 3 June 2020 dismissing “Bruno Lougon” from his position of presidential adviser / Décret du 3 juin révoquant la nomination de “Bruno Lougon”.**

In several instances, such as the document below, his name was spelled “Lougon” rather than “Lugon”.

Obtained by the Panel from the CAR authorities on 6 June.



**Annex 2.21: Further information on Elio Ciolini / Informations complémentaires sur Elio Ciolini.**

During its investigation, the Panel found that Bruno Lugon was an alias. His real name is Elio Ciolini, a national of Italy, born in 1946 in Florence. Elio Ciolini was linked to a far-right terrorist group network active in the 1980's in Italy, known for the 2 August 1980 terrorist attack in Bologna. He spent time in prison in Switzerland and Italy. His name was also cited in the wave of terrorist attacks targeting Italian officials at the beginning of the 1990's.<sup>19</sup>

Elio Ciolini entered CAR in January 2020 with a laissez-passer signed by the CAR consulate in Douala under the name of Bruno Raul Rivera Sanchez. The document indicates “special adviser to the President” as his function (see documents below). The document states that he is of Peruvian nationality. The Panel found that Elio Ciolini used this identity in the past when he flew to Peru in the late 80's to avoid prosecution in Italy.

Upon his arrival in Bangui, Elio Ciolini used a common pattern to contact figures of the political opposition and/or armed group leaders. He first introduced himself as an advisor to the President showing the decree of nomination (see a copy below). He then explained that he was representing “important people based in the United States” or “a group in charge of social change in the world” willing to support a regime change and oust President Touadéra either through the upcoming election or by force.<sup>20</sup> He also pretended to work for the Government of the United States or the European Union, as per the text message featured in annex 2.19.

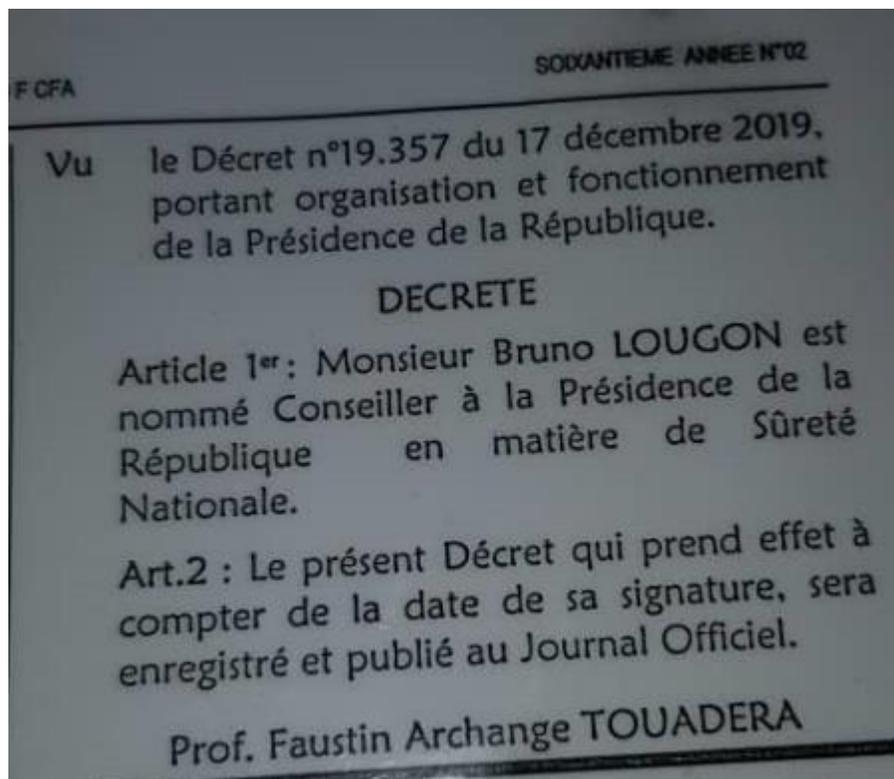
Several sources, including political actors and armed group members, confirmed to the Panel that Bruno Lugon claimed to have access to weaponry and international political support, stating his ability to organize a meeting in Morocco to prepare further actions.

---

<sup>19</sup> Antonella Beccaria, *Il faccendiere: Storia di Elio Ciolini, l'uomo che sapeva tutto*, Il Saggiatore, 2013.

<sup>20</sup> Armed group leaders and politicians.

Decree n°20.028 of 24 January 2020 appointing Bruno Lougon as presidential adviser.



Document obtained by the Panel from a politician on 7 April 2020.

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
AU CAMEROUN  
.....  
CONSULAT GENERAL DE DOUALA

REPUBLICQUE CENTRAFRICAINE  
Unité - Dignité - Travail  
.....

BP : 175 Tél. / Fax : (237) 897 24 67 45/676 45 22 44  
consulatgprca@yahoo.com

N° 013/2020 ICRC-2020/DLAIAC/2ème SP



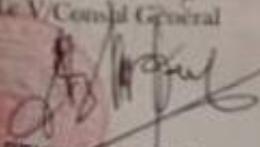
**L A I S S E Z - P A S S E R**  
**TENANT LIEU DE PASSEPORT (ALLER-RETOUR)**

Le Consulat de la République Centrafricaine à Douala prie les Autorités Civiles et Militaires chargées du maintien de l'ordre en République Centrafricaine ainsi que les Autorités investies de la même mission dans les pays alliés ou amis de la République Centrafricaine de laisser-passer librement :

M. ou Mme : BRUNO RAUL RIVERA SANCHEZ  
Né(e) le : 18 AOUT 1951 A LIMA AU PEROU (AMERIQUE DU SUD)  
Profession : CONSEILLER SPECIAL DU CHEF DE L'ETAT  
Nationalité : CENTRAFRICAINE  
Motif du déplacement : RETOUR AU PAYS  
Accompagné (e) de : SEUL  
Nom, Prénoms et Age des enfants :

Le présent Laissez-passer est valable pour une durée de trois (03) Mois à compter DU 09 JANVIER 2020 AU 08 AVRIL 2020

Fait à Douala, le 09 JAN 2020

Le V/Consul Général  
  
DENIS NDOBIA

consulats\_gprca@yahoo.fr BP 175 Téléphone 897 24 67 45 CONSULAT ICRC à côté du collège King Léopold

### Annex 3.1: Communiqué from Nourd Gregaza (PRNC) of 28 April 2020 / Communiqué de Nourd Gregaza (PRNC) du 28 avril 2020.

Obtained by the Panel from an armed group member on 29 April 2020.



**PRNC**  
Parti pour le Rassemblement de la Nation Centrafricaine

**Communiqué de presse (PRNC) Parti pour le Rassemblement de la Nation Centrafricaine.**

Le président fondateur du Pnrc M.Gregaza Nourd s'adresse aux 7 groupes armés, à Mr Touadera, Président de la République ainsi qu'à son chef du gouvernement M. Firmin Ngrebada .

Moi, M. Gregaza Nourd président fondateur du parti PRNC, je viens par la présente apporter un démenti formel aux allégations ainsi qu'aux suppositions qui courent dans les médias et sur les réseaux sociaux. Des propos accusateurs laisseraient entendre à l'opinion centrafricaine et internationale qu'il existe une connivence entre d'une part PRNC et son représentant et d'autre part, Mr Touadera et son gouvernement. Je tiens à le dire ici maintenant et une fois pour toutes : " à aucun moment, ni moi-même, ni mon chef d'état-major le regretté Général Issa assassiné de sang froid le 27 mars 2020 avec la complicité avérée de M. Abdoulaye Hissene de M. Nourredine Adam et bien sûr avec l'aide d'une partie des membres de la communauté Goula qui sont aujourd'hui dans le gouvernement de Monsieur Touadera , ni notre nouveau chef d'état major le Général Azor que je viens de nommer n'ont négocié, ni conclu quelque accord quel qu'il soit avec Messieurs Touadera et Ngrebada ainsi que son gouvernement."

Contrairement aux 7 groupes armés signataires de ce communiqué de presse diffamant qui incrimine Pnrc nous ne sommes pas complaisants.Eux oui se font payer par M. Touadera avec l'argent de la Centrafrique. En ce qui concerne M. Ngrebanda , tout le peuple sait comment il est devenu le chef du gouvernement actuel. Le PRNC n'a aucun représentant au sein du gouvernement centrafricain et encore moins dans les organes du pouvoir de M. Touadera.

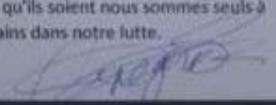
Je vous informe que mes hommes se battent partout sur le territoire afin de garder l'intégrité de notre république au péril de leur vie avec le peu de moyens dont je dispose pour mener à bien cette mission et que je mets à leur disposition dans l'intérêt suprême de notre pays.

Mes chers compatriotes, sachez-le, on a essayé à plusieurs reprises de m'acheter, de me corrompre mais j'ai toujours refusé catégoriquement pour une simple raison : notre pays n'est pas à vendre et la vie de mes concitoyens ne devrait pas être une monnaie d'échange pour des intérêts personnels. Et oui je suis en coalition avec le MLJC qui me suit désormais. Partout où ils se battent tout le monde sait que, et je vous l'affirme, ce sont les hommes du PRNC qui sont en première ligne notamment à Birao, Ndélé, Briá, Tirigoulou, Gordil dans tout le nord-est du pays.

Le combat du PRNC, c'est contre les ennemis de la RCA et non contre les centrafricains que je défends. Avant d'être Goula du côté de mon père et Mbanda du côté de ma mère, je suis tout d'abord et avant toute autre considération centrafricain et fier de l'être !! C'est à ce titre que mes hommes ainsi que moi-même nous nous battons pour l'intégralité de la RCA afin d'apporter la paix et la sécurité au peuple centrafricain à la place du gouvernement qui en est incapable !!

Je rajouterais : c'est un mensonge de dire que Pnrc bénéficie de soutiens quels qu'ils soient nous sommes seuls à mener notre combat et nous bénéficions juste du soutien moral des centrafricains dans notre lutte.

Paris le 28/04/2020.



### **Annex 3.2: Tensions within the FPRC / Tensions au sein du FPRC.**

The conflict has considerably weakened the FPRC's military capacity, increasing its reliance on foreign fighters from the Sudan (see S/2019/930 para 67-69, annex 3.10), including from the Misseriya community (see annex 3.5 below). But it has also affected the FPRC's credibility on the political front. Multiple communiqués published by FPRC members contested the leadership of sanctioned individuals Abdoulaye Hissène and Nourredine Adam, describing them as illegitimate due to the FPRC's failure to hold a general assembly since 2016. Several FPRC members based in Birao, Bria and Bangui published communiqués disavowing the current FPRC leaders and calling for change (see two examples below). Even though these communiqués did not demonstrate an overall loss of control by Nourredine Adam, they did show a coordinated attempt to diminish his power.

Communiqué of Djafar Adoum, former FPRC political coordinator, published on 3 May 2020, calling the leadership of Nourredine Adam and Abdoulaye Hissène illegitimate.

*Obtained by the Panel from an armed group member on 3 May 2020*



La Coordination Générale du FPRC condamne la récentes attaques survenues dans la ville de N'dele et adresse ses condoléances les plus attristées à toutes les familles des victimes de l'attaque meurtrière du 29 Avril 2020, faisant plusieurs morts parmi les personnes civiles des nombreux BLESSES.

Ces conflits intercommunautaires instrumentalisés ont compromis dangereusement la paix et la sécurité et ont aggravés les souffrances des populations locales vulnérables. Elle appelle à l'arrêt immédiat des hostilités et invite les communautés à bannir la revanche et à faire preuve de la culture de la paix, de l'amour de son prochain pour le mieux vivre ensemble comme au passé.

La Coordination Générale du FPRC rappelle à tous nos frères belligérants que nous sommes unis par de liens ancestraux que nous devons jalousement les préserver à l'heure actuelle pour l'avenir de la génération montante de notre pays qui est la République Centrafricaine.

La Coordination Générale félicite le Gouvernement et les partenaires pour leurs efforts consentis pour la cause de la recherche de la paix en dépit du contexte socio-sécuritaire difficile que connaît le pays à travers la mobilisation des ressources et le redéploiement des Forces de Défense et Sécurité Intérieure (FDSI) indispensable à la restauration de l'Administration Générale dans la Préfecture de Bamingui-Bangoran.

En outre elle lance un pressant appel au Gouvernement et aux partenaires financiers à procurer de l'aide humanitaire aux populations en détresse victimes de conflits.

Par ailleurs, la Coordination Générale invite les paisibles et vaillantes populations de Bamingui-Bangoran à se mobiliser massivement en vue d'accueillir les Forces Armées centrafricaines et à collaborer étroitement avec elles pour rétablir la paix et sécurité dans cette localité encore fragile.

De surcroit, elle demande aux populations à ne plus céder aux manœuvres de manipulations.

La Coordination Générale porte à l'attention de l'opinion tant nationale qu'internationale qu'elle est victime d'acharnement perpétré par NOURADINE ADAM et ABDOULAYE ISSENE RAMADANE lesquels ont été désignés lors de l'Assemblée Générale de BRIA du 18 au 19 Octobre 2016 sous l'initiative

de la Coordination Générale pour un mandat de trois ans non renouvelable. Dans tous les cas, la Coordination Générale a été élue et non désignée par NOURADINE Adam, et elle s'est adhéree fidèlement depuis la négociation à KHARTOUM et à ADDIS-ABEBA aux engagements solennels issus de l'APPR-RCA en vue de parvenir à des solutions de paix durable en République Centrafricaine ; ce qui a permis aux membres de FPRC de choisir le même Coordonateur Général pour les représenter au Comité Exécutif de Suivi(CES) de l'APPR-RCA, validé par Décret Présidentiel.

Force est de constater que la démarche de la paix entamée depuis Décembre 2018 jusqu'à nos jours NOURADINE ADAM et ABDOULAYE ISSENE RAMADANE qui n'ont pas la compétence de décider démettre de ses fonctions tout membre de la Coordination tente par tous les moyens d'acharnement, d'intimidation pour dissuader le Coordonateur Générale en vue leur laisser libre cours afin de maintenir la statuto.

De tout ce qui précède la Coordination Générale se désolidarise complètement de NOURADINE ADAM et ABDOULAYE ISSENE dans le but d'œuvrer favorablement pour la paix, sécurité, unité nationale, la réconciliation et le développement socio-économique et la sauvegarde de l'intégrité territoriale et remet en cause leur leadership.

Fait N'Délé, le 3 Mai 2020

**Le Coordonateur Général du FPRC, MEMBRE DU  
COMITE EXECUTIF DE SUIVI DE L'APPR-RCA**

  
  
**DJAFAR ADOUM**

Pour large diffusion

Communiqué issued by Salim Fadoul (brother of Bachar Fadoul; see annex 2.5) published on 7 May 2020 supporting Djafar Adoum's communiqué of 3 May 2020.

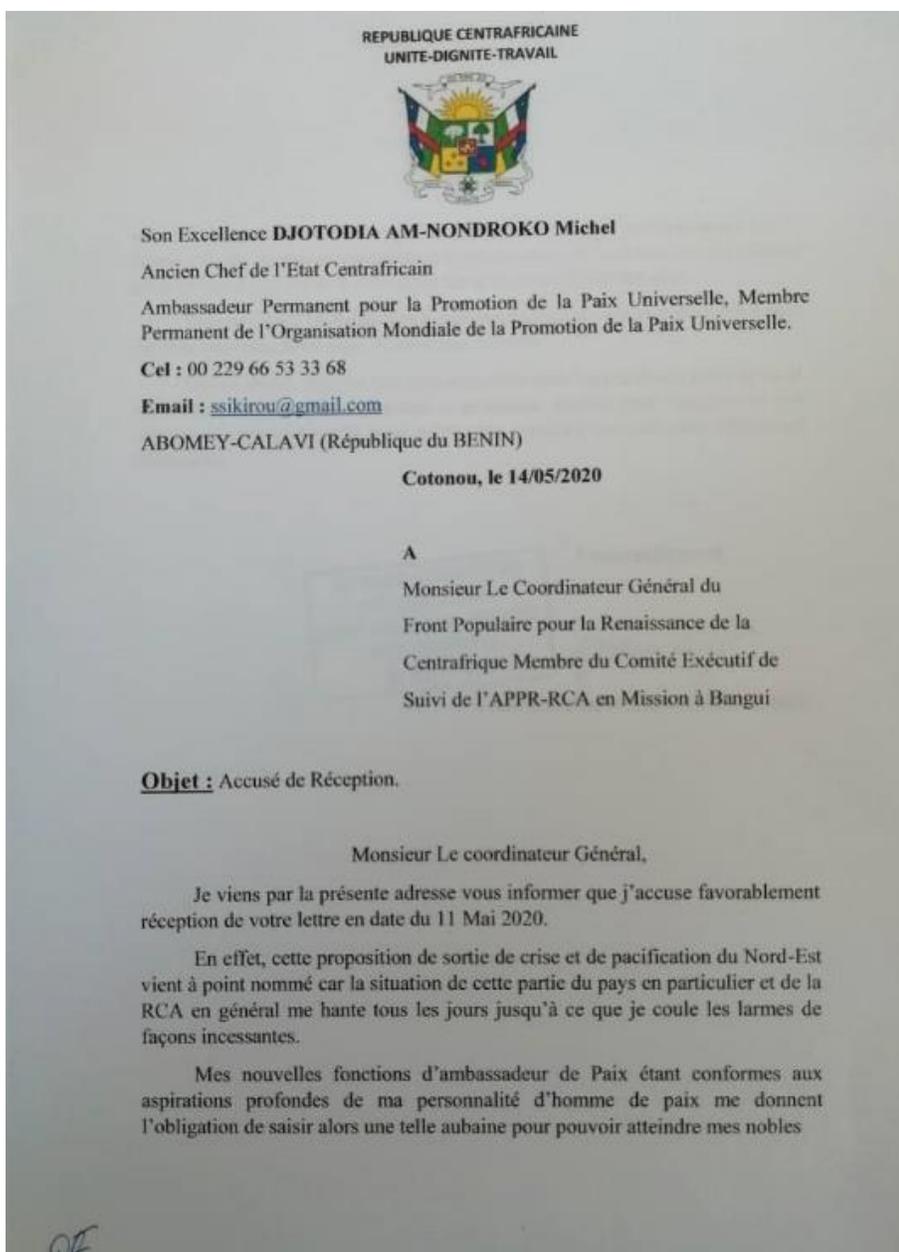
*Obtained by the Panel from an armed group member on 7 May 2020.*



**Annex 3.3: Letter from Michel Djotodia circulated on 14 May 2020 in response to an invitation sent by Djaffar Adoum / Lettre de Michel Djotodia diffusée le 14 mai en réponse à une invitation de Djafar Adoum.**

Michel Djotodia's intention to return to CAR was expressed to the Panel, as well as in the below public communiqué.

*Obtained by the Panel from an armed group member on 14 May 2020*



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
UNITE-DIGNITE-TRAVAIL



objectifs pour notre très chère patrie la RCA. Je compte profondément sur la bonne volonté de mes compatriotes à divers niveaux de la chaîne socio-politique pour arriver à pacifier et à réconcilier toute la nation Centrafricaine.

Recevez donc Monsieur le Coordinateur Général vous et votre équipe mes sincères remerciements pour votre vision éclairée.

Dans l'attente de nous voir tous ensemble dans les prochains jours après la réouverture des frontières terrestres et aériennes, œuvrer pour l'atteinte de nos ultimes et nobles objectifs pour notre pays, veuillez recevoir mes salutations distinguées.



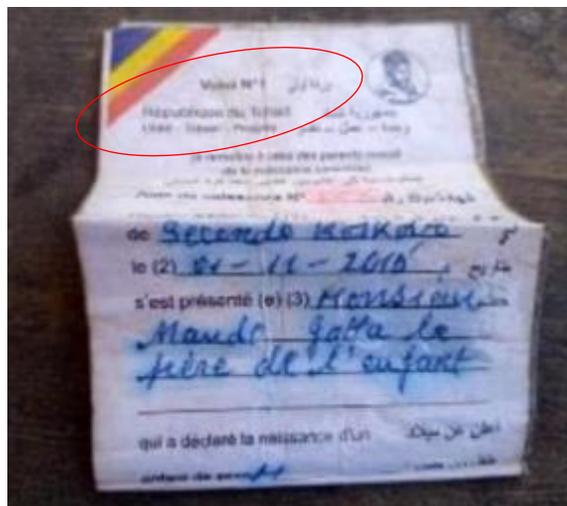
Fraternellement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Djotodia'.

Son Excellence Michel DJOTODIA



Below three identification documents from Chad.



### **Annex 3.5: Influx of foreign fighters / Afflux de combattants étrangers.**

In its previous report, the Panel highlighted Nourredine Adam's efforts to gain the support of Sudanese armed militias including the Misseriya (S/2019/930 paras. 67-69, annex 3.10).

On 27 March 2000, a clash between armed Misseriya and PRNC/RPRC elements resulted in the death of "general" Issa Issaka Aubin, PRNC chief of staff.<sup>21</sup> This incident was followed by waves of attacks against PRNC/RPRC positions committed by an estimated 400 armed Misseriya militia elements led by two Sudanese nationals named Yahya Kitabene and Ousmane Assilek.<sup>22</sup> According to armed group members with connections to the Sudan, both are current or former members of the Sudanese Rapid Support Forces.

According to FPRC members, FPRC leader Abdoulaye Hissène and representatives of the Misseriya group confirmed their alliance in a meeting held in Sikkikede (Vakaga Prefecture) in early April.

The modus operandi of armed elements from the Misseriya community suggests that their goal is to control the area and then to facilitate the arrival of members of their ethnic group. Throughout April and May 2020, Misseriya militia targeted civilians in majority Goula villages along the Tiringoulou-Ndiffera-Gordil axis and the Mele-Bouromata axis (see map of Vakaga prefecture below) generating significant displacement. The Panel received testimonies from local sources stating that Misseriya have already started to settle near Boromata (Vakaga Prefecture).

#### *Multiplication of clashes between foreign militias on CAR soil*

On 12 or 13 May 2020, violent clashes occurred between Fulani herders and members of the Rizeigat community who had stolen cattle.<sup>23</sup> At the time of the writing of this report, various testimonies collected by the Panel suggested a significant number of casualties among civilians and a risk of escalation as other groups became involved. A similar incident was reported in Tissi (Vakaga Prefecture) on 26 May between Sudanese Misseriya and Chadian Arab Zaghawa,<sup>24</sup> further illustrating the inability of CAR armed groups to control the actions of foreign fighters. Dynamics of the security situation in the Vakaga Prefecture are increasingly divergent from the overall CAR situation, complicating the peace process.

<sup>21</sup> Armed group members, community leaders, confidential reports.

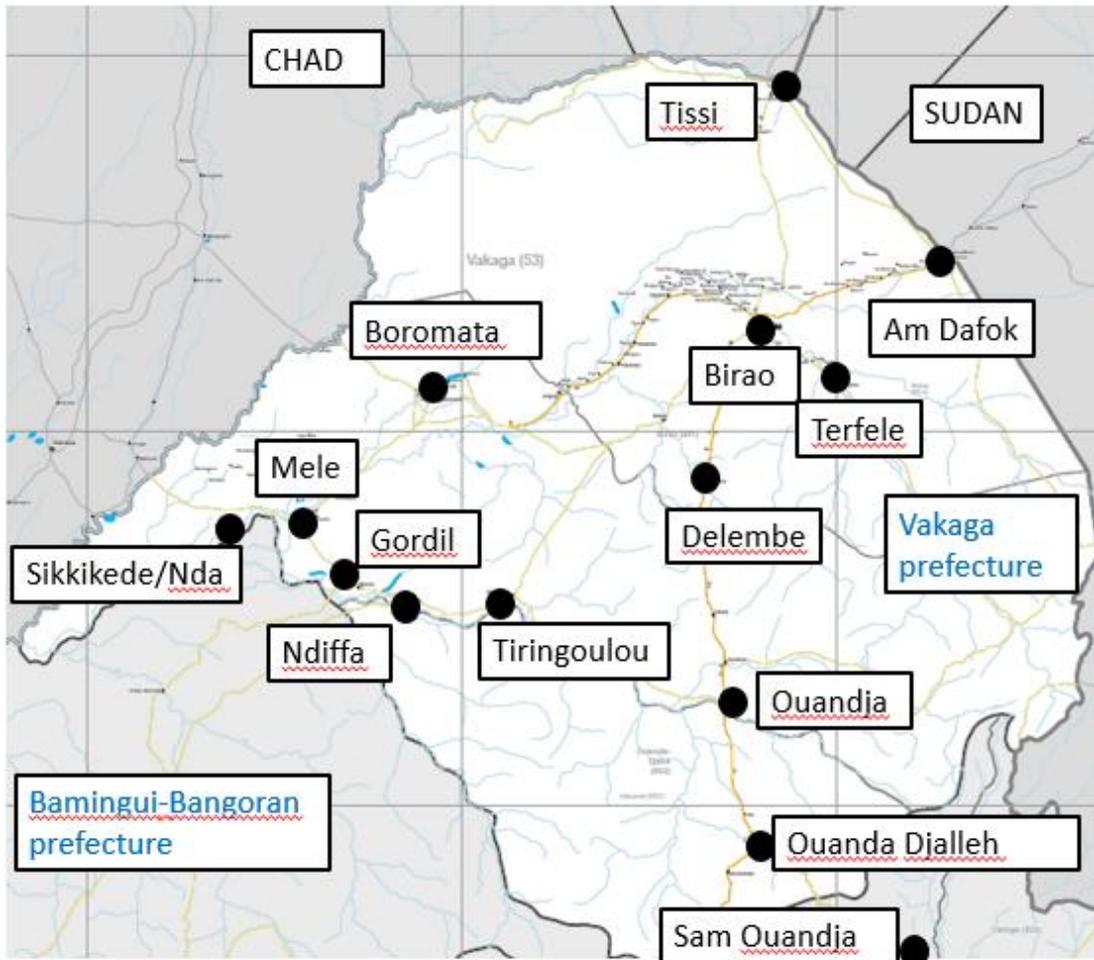
<sup>22</sup> *idem*.

<sup>23</sup> *idem*.

<sup>24</sup> Armed group members, confidential reports.

Map of Vakaga Prefecture with towns and villages referred to in the report highlighted / Carte de la préfecture de la Vakaga faisant apparaître les lieux mentionnés dans le rapport.

*Map by the UN edited by the Panel*



**Annex 3.6: Picture of Ali Kushayb / Photo de Ali Kushayb.**

The picture is undated. Armed group members and community leaders in Birao identified the individual pictured as Ali Kushayb (Vakaga Prefecture).

*Obtained by the Panel from a confidential source on 7 June 2020.*



**Annex 3.7: Photographs of vehicle, weapons and ammunition recovered following fighting in Birao on 16 February 2020 / Photos du véhicule, des armes et des munitions récupérés après les affrontements de Birao le 16 février 2020.**

The vehicle and weaponry were stored at the FACA camp in Birao following its seizure and subsequently went missing.

*Obtained by the Panel from a confidential source on 1 May 2020, reportedly photographed on 22 February 2020.*



### Annex 3.8: Chronology of incidents in Bamingui-Bangoran (1 March - 31 May 2020) / Chronologie des incidents dans la préfecture du Bamingui-Bangoran (1er mars- 31 mai 2020).

Put together by the Panel based on confidential reporting and information from the Panel's discussions with confidential sources, the table contains a list of the main incidents highlighting those impacting on civilians and targeting of humanitarians.

Incidents targeting or resulting in civilian casualties have been highlighted in green.

Incidents targeting INGOs have been highlighted in grey

Reports of displacement are highlighted in blue

The two major incidents on 11 March and 29 April are also highlighted in bold.

Date	Location	Type	Details
2 March	Yambala	Armed group incident between FPRC/Rounga and FPRC/Goula	FPRC Rounga (Gen Baraman) killed an FPRC Goula
2 March	Ndélé	IDPs arrival to Ndélé from Birao	17 IDP households arrive in Ndélé from Birao
4 March	Yambala	Displacement of population from Yambala	Yambala residents fled to Mbres sub-prefecture fearing reprisal attack after 2 March killing.
4 March	Ndélé	Shooting in Ndélé town result in the death of one civilian	Tensions and shooting between Goula factions leading to the death of a civilian.
4 March	Ndélé	Displacement movement starts in Ndélé	IDPs gathering outside MINUSCA compound and at the Prefect's residence
4 March	Ndélé	Incident involving threats against humanitarians.	Threats against INGO staff
4 March	Ndélé	FPRC/Goula armed elements harassment of civilians	FPRC/Goula armed elements extort money, fuel and a motorcycle from civilians
6 March	Ndélé	Evacuation of local authority	MINUSCA evacuates the Prefect of Bamingui-Bangoran after threats received against him and his family by FPRC/Rounga
6 March	Ndélé	Use of human shields by FPRC/Rounga	FPRC Rounga elements block MINUSCA circulation - burning tyres and blocking road including using women as human shields.
6 March	Ndélé	FPRC Rounga cut telephone network	FPRC Rounga leadership cut telephone networks in Ndélé restricting access to information for the population.
6 March	Ndélé	Shooting across Ndélé town, houses burnt and casualties reported	
6 March	Ndélé	Increase in IDPs outside MINUSCA compound	
6 March	Ndélé	MINUSCA national staff kidnapped (and later killed)	MINUSCA national staff was reported missing having been heard from last close to the FPRC Rounga base. His body was eventually found a day later.
7 March	Ndélé	Evacuation of religious leader	MINUSCA evacuated the Catholic Bishop of Kaga-Bandoro, Kusy Tadeusz to MINUSCA compound
8 March	Mbollo	Armed FPRC/Goula element killed three Sara civilians	Armed FPRC/Goula element killed three Sara civilians
9 March	Ndélé	Evacuation of some humanitarian staff	In light of increased tensions, some humanitarian personnel were evacuated.

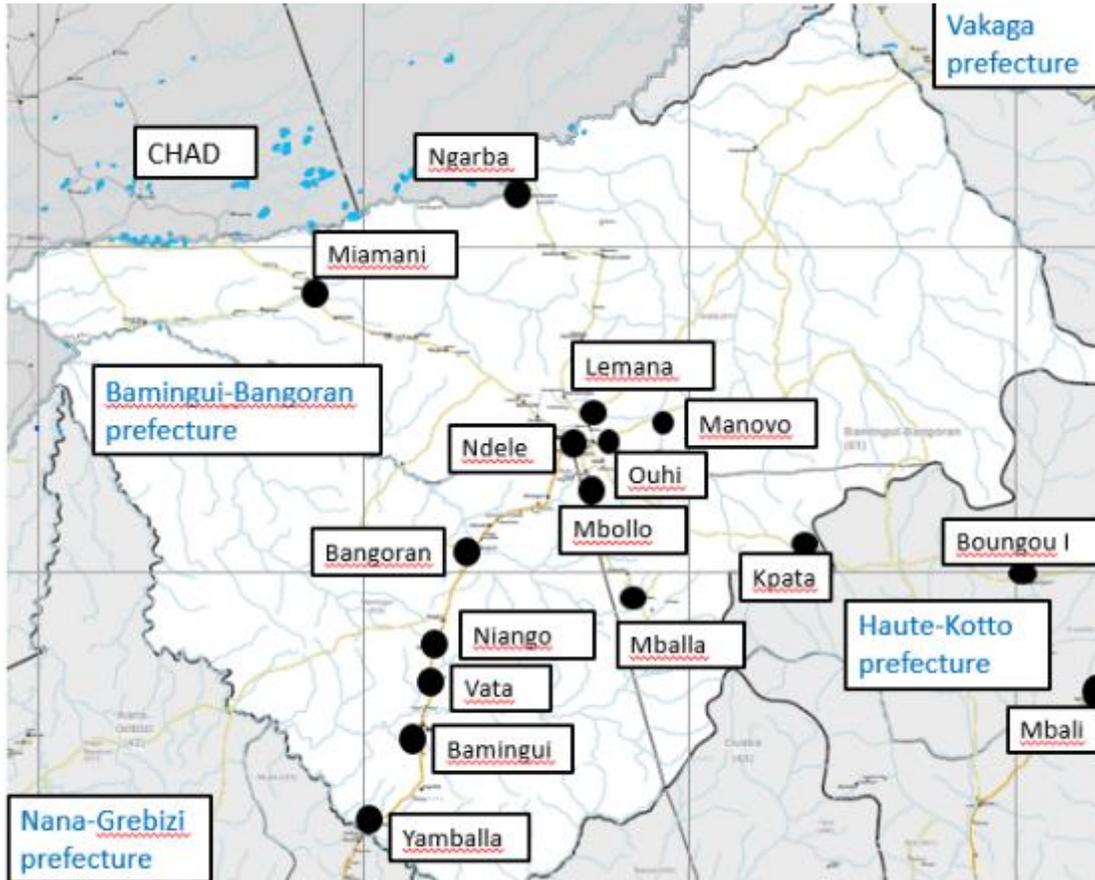
Date	Location	Type	Details
11 March	Ndélé	<b>FPRC/Goula attack the market clashing with FPRC/ Rounga in Ndélé town</b>  <b>27 died including 16 civilians and 11 armed group elements</b> <b>19 shops were burned at the market as a fuel depot was targeted.</b>	<b>Armed FPRC Goula attacked the Sultan's residence and targeted other locations including burning the market and killing five Sudanese traders; the main hospital in Ndélé and burned houses</b>
11 March	Ndélé	IDP movement in Ndélé to MINUSCA IDP site	Additional movement of IDPs to MINUSCA site in Ndélé
12 March	Bamingui	IDP movement out of Ndélé	Reports of small group of IDPs arriving from Ndélé in Bamingui
12 March	Ndélé	Additional armed group clashes between FPRC/Goula and FPRC/Rounga.	Additional armed group clashes between FPRC/Goula and FPRC/Rounga.
12 March	Ndélé	Local authorities extracted by MINUSCA in Ndélé	Sub-Prefet of Ndélé extracted by MINUSCA from his residence
13 March	Ndélé	Harassment of IDPs at the MINUSCA IDP site Ndélé	FPRC Rounga Chief of Staff went to the IDP site with FPRC Rounga armed elements
13 March	Kotissako	Armed MPC Arab elements carry out sexual harassment against women and threats against civilians.	Six armed MPC Arab armed elements reportedly controlling herder movements but also sexual harassment against women and threats against civilians.
15 March	10km E of Ndélé on Birao axis	FPRC/Goula ambush on MINUSCA patrol	Armed Goula elements dressed in civilian clothing signaled to the MINUSCA convoy to stop. Then armed Goula elements in uniform fired on the patrol injuring one peacekeeper. MINUSCA returned fire and two Goula elements were killed.
15 March	Ndélé	Civilian killed reportedly by FPRC/Rounga elements	The body of a dead man was found on 16 March in front of a local church. He had been taken the day before by the FPRC/Rounga and accused of buying supplies for the Goula.
15 March	Ndélé	FPRC/Rounga elements illegally detain a civilian of Ndoka ethnicity.	FPRC/Rounga elements illegally detain a Ndoka civilian accusing him of being Goula. He was eventually released.
16 March	Ndélé	FPRC/Rounga elements harass a civilian	FPRC/Rounga elements harass a civilian sub-contractor of MINUSCA in Ndélé town
16 March	Ndélé	Armed FPRC/Rounga harassment of IDPs in the IDP site close to MINUSCA compound.	Reports of armed FPRC/Rounga elements harassing the IDPs in the MINUSCA site.
16 March	Ndélé and surrounding axes	IDPs move further out of Ndélé fearing reprisals by FPRC/Rounga	Displacement of population from axes close to Ndélé into bush for fear of reprisals
17 March	Bamingui	Additional IDPs from Ndélé arrive in Bamingui	More than 1,000 IDPs reported to have arrived in Bamingui, mainly women and children.
19 March	Bamingui	FPRC/Rounga armed elements kidnap Goula civilian	FPRC/Rounga elements kidnapped a Goula driver and took him to Ndélé where he was eventually released.
21 March	Bamingui	MPC elements harass civilians and take hostages	MPC armed elements under Gen Hadaj and Col Youssef arrived in Bamingui demanding illegal taxes from locals
23 March	Ndélé	Attempted INGO break-in	Armed elements attempted to force entry into an INGO.

Date	Location	Type	Details
24 March	Ndélé	IDP harassment at the site close to MINUSCA compound.	FPRC/Rounga Chief of Staff was forcing IDPs to return to their homes.
25 March	Yangougale, 16km NE of Ndélé	Armed Goula elements attacked villages and burned houses	A predominantly Rounga village was attacked by armed Goula elements and houses burned.
26 March	Gozbeida, 10km NE of Ndélé (Ndélé-Ngarba axis)	Goula villages attacked and houses burned	After the attack at least four houses were observed burnt in Gozbeida, a predominantly Goula village.
26 March	Haoussa, 12km NE of Ndélé	Clash between FPRC/Rounga and Goula elements leading to displacement from villages.	Alleged clashes between FPRC/Rounga and Goula elements after Goula elements erected a checkpoint. Four reported dead and six houses burned.
27 March	Sara-Ngadji, 3km E of Ndélé	Displacement from Sara-Ngadji village	Alleged clashes between FPRC/Rounga and FPRC/Goula in the vicinity of this village led to displacement.
27 March	Ndélé	Return movement of IDPs to site close to the MINUSCA compound	Owing to security concerns, IDPs return to the MINUSCA IDP site having previously left under instructions of FPRC/Rounga armed elements.
28 March	Ndélé	Armed FPRC/Rounga impede humanitarian activities.	Armed FPRC/Rounga attempt to stop humanitarian activity in the IDP site close to MINUSCA compound
29 March	Ndélé	Armed FPRC/Rounga elements force IDPs to leave the IDP site locate close the MINUSCA compound	About 20 armed FPRC/Rounga elements arrived at the IDP site close to the MINUSCA base and obliged all IDPs to return home. By the end of the day, all had left.
30 March	Ndélé	FPRC/Rounga target Banda civilians for harassment	Members of the Banda community claimed to have been systematically targeted and intimidated by the FPRC/Rounga accusing them of complicity with the Goula.
1 April	Ndélé	FPRC/Rounga set alight two churches and ransack a youth centre.	Two apostolic churches were burned down and a youth centre looted by armed individuals in Ndélé.
2 April	Bamingui	Armed elements under MPC leader Hadaj abduct a civilian	A driver was abducted by MPC armed elements and eventually released in Vata village.
2 April	Ndélé	FPRC/Rounga element shot at an FPRC/Sara element	
2 April	Ndélé	Seven-year old girl killed reportedly by FPRC/Rounga elements	In Ndélé, a 7-year old girl was found with her throat cut reportedly by FPRC/Rounga elements.
5 April	Ndélé	Armed FPRC/Rounga elements interrupt a humanitarian food distribution	After interrupting the food distribution, FPRC/Rounga leaders eventually intervene to allow the distribution to go ahead.
6 April	Ndélé	Shooting by FPRC Rounga upon return of Abdoulaye Hissène	Abdoulaye Hissène's return to Ndélé saw some economic activities return.
6 April	Bamingui	FACA convoy stopped briefly by armed elements	FACA convoy stopped in Bamingui by armed elements and eventually allowed to continue.
9 April	Batele 1+2, Lassaye and Ouhi	FPRC/Rounga harassed civilian inhabitants	FPRC/Rounga elements extorted food and accused inhabitants of supporting Goula
11 April	Ndélé	Six armed FPRC/Rounga elements robbed and beat up a civilian	A local civilian was beaten up and had money and other objects stolen from him by FPRC/Rounga.
16 April	Ndélé	Armed elements broke into humanitarian organization	Armed elements broke into humanitarian organization compound and stole two vehicles

Date	Location	Type	Details
27 April	Ndélé	Armed FPRC/Rounga elements beat up a civilian	A woman was beaten and hospitalized by FPRC/Rounga elements after they intervened in a private dispute.
<b>29 April</b>	<b>Ndélé</b>	<b>Armed FPRC Goula attack on Ndélé targeting the market killing at least 21 civilians including a woman and her baby.</b>	<b>An armed FPRC Goula attack against Ndélé left around 30 dead and over 60 wounded and led to displacement to MINUSCA IDP site</b>
29-30 April	Ndélé	Four incidents targeting INGOs by armed elements	Four separate incidents took place in a warehouse and three INGO bases overnight with thefts including of vehicles.
30 April	Ndélé	FPRC/Goula attempted a second attack on Ndélé	A second attack by FPRC/Goula against FPRC/Rounga in Ndélé was reportedly prevented by deployment of MINUSCA.
30-31 April	Ndélé	Two incidents at an INGO and humanitarian organization by armed elements in uniform	The aggressive robbery at the INGO included physical threats against the staff and the theft of a vehicle while the humanitarian organization saw the theft of personal belongings.
1 May	Ndélé	Further evacuation of INGO staff from Ndélé.	Following repeated threats and attacks, additional INGOs are evacuated leaving one remaining INGO operational
1 and 2 May	Vata and Niango	Displacement by Banda civilians after being threatened by elements aligned with FPRC/Rounga	Elements aligned with FPRC/Rounga threatened Banda civilians for association with the Goula.
4 May	Ndélé	Declaration of a weapons free zone around MINUSCA compound for 1km to protect IDPs	I
6 May	Ndélé	Looting of an INGO warehouse in Ndélé	An INGO warehouse close to an FPRC/Rounga post was looted with some of the goods later recuperated by the FPRC Rounga.
6 May	Bamingui	Displacement	Rumours of an attack by FPRC Goula led to displacement of the Bamingui population
8-9 May	Ndélé	Armed elements broke into an INGO base	Armed elements broke into an INGO and an international organization.
9 May	Ndélé	All INGO activities temporarily suspended in Ndélé.	
9 May	Ndélé	Killing of a civilian allegedly by FPRC/Rounga elements	A body found on 8 May was reportedly a Banda who went in town to search for food on 5 May and had been taken accused of informing for the Goula.
9 May	Krakoma, (Ndélé-Ouadda axis)	Armed FPRC/Goula attacked FPRC/Rounga	FPRC/Goula attacked FPRC/Rounga reportedly returning from Bria killing six FPRC/Rounga elements.
12 May	Villages 2km from Ndélé	Armed FPRC/Goula and FPRC/Rounga elements clashed resulting in three civilian deaths.	During the armed group clash three civilians (one woman and two children) died.
13 May	Ndélé	Phone network re-established	
17 May	Kpata/ Mballa	Civilian population movement to Bamingui and Bria from Kpata after armed group clash.	The village of Kpata was attacked by armed Goula elements who warned that they would attack those of Sara ethnicity in Mballa.

Map of Bamingui-Bangoran Prefecture with main towns and villages referred to in the report highlighted / Carte de la préfecture du Bamingui-Bangoran faisant apparaître les lieux mentionnés dans le rapport.

*Map by the UN edited by the Panel*



---

**Annex 3.9: Ethnic-based reprisals outside of Bamingui-Bangoran Prefecture / Représailles à caractère ethnique en dehors de la préfecture du Bamingui-Bangoran.**

*Put together by the Panel based on confidential reporting and information from Panel discussions with confidential sources in April and May 2020.*

Ethnically-motivated attacks against civilians were reported in the Bamingui-Bangoran Prefecture (see annex 3.8 above), but also outside. For example, in Nzacko (Mbomou Prefecture), elements under FPRC/Rounga leader Mahamat Salleh (see S/2017/639 for his background) were involved in attacks along ethnic lines dating back to September after the initial fighting in Birao (see S/2019/930, paras 70), a dynamic which continued during the reporting period.

On 3 February 2020, during a meeting of Goula men at a mosque in Nzacko on the orders of Mahamat Salleh, an altercation, reportedly over a request for a Goula former FRPC element to hand over his weapon, resulted in Mahamat Salleh's elements shooting at the group of Goula. The attack resulted in the death of three Goula, while the other male Goula fled to Bakouma (Mbomou Prefecture). Following the attack, Salleh ordered his elements to take the Goula women, who had gathered with the Sara *chef de race* to the vacant Mayor's residence located next to his base. While the Goula women were held at this location, in addition to being threatened by Salleh's elements, Salleh raped two female minors and illegally detained and beat another woman. Almost seven weeks later, on 23 March, the women were released and UPC elements under the command of Ali Darassa went to the Nzacko axis to retrieve them.

**Annex 3.10: Humanitarian aid (increased needs and reduced access) and information control / Aide humanitaire (augmentation des besoins et baisse de l'accès) et contrôle de l'information.**

*Information received by the Panel from confidential sources in phone discussions over May and June 2020.*

In Ndélé, civilians were used by FPRC/Rounga leadership as human shields on several occasions. For example, on 16 February 2020, following the publication of Nourredine Adam's communique (see below, annex 3.11), around 400-500 civilians moved to the airstrip blocking flights in and out for MINUSCA and humanitarians. Eyewitnesses reported the presence of 30-40 armed FPRC/Rounga elements amongst these protesters, pointing to manipulation by Adam Moktar, recently appointed FPRC military leader in Ndélé. Additionally, reported cases of sexual violence rose considerably during this period in Ndélé.

At the same time a spate of armed robberies, break-ins and harassment of humanitarian staff hit Ndélé. For example, FPRC/Rounga elements physically threatened mobile health clinic staff at an IDP site on several occasions, and food distribution by a United Nations agency was interrupted by FPRC/Rounga elements demanding food on 5 April 2020. Humanitarian staff were forced to evacuate staff and temporarily suspended operations on several occasions, leading to 10 May at which time all humanitarian NGOs working in Ndélé took the decision to suspend operations.<sup>25</sup>

While FPRC Rounga elements and associated MPC elements dominated the town of Ndélé by force, setting up barriers, detaining and harassing the population, they also attempted to control information. Phone networks were cut in February during the airport protest, and again during clashes in early March, and the attack on 29 April. Individuals perceived as 'gathering information' were also targeted.

---

<sup>25</sup> <https://reliefweb.int/report/central-african-republic/joint-statement-suspension-activities-nd-l-central-african-republic>.

### Annex 3.11: FPRC communique of 16 February 2020 signed by Nouredine Adam / Communiqué du FPRC du 16 février 2020 signé par Nouredine Adam.

*Obtained by the Panel from an armed group member.*

FRONT POPULAIRE POUR LA RENAISSANCE  
DE CENTRAFRIQUE  
BUREAU EXECUTIF NATIONAL  
PRESIDENCE  
N° 047/FPRC/BEN20



République Centrafricaine  
Unité, Dignité, Travail

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du FPRC, le Général Nouredine Adam, informe l'opinion publique nationale d'être victime, ce matin, le 16 février 2020, des tirs des militaires de la MINUSCA qui, sur ordre du Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU lui-même et de Son « Chief of Staff », combattent aux côtés de la coalition RPRC/PRNC/MLCJ contre le FPRC.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du FPRC, le Général Nouredine Adam, regrette profondément que la MINUSCA, plutôt que de veiller à la protection de la population civile victime de l'épuration ethnique concoctée et mise en œuvre par ses protégés, autrement dit la coalition RPRC/PRNC et MLCJ, se met au service des intérêts des Etats qui, en agitant et en emblématisant les ethnicités, profitent du chaos de la conflictualité en République Centrafricaine.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du FPRC, le Général Nouredine Adam dénonce fermement cette partialité de la MINUSCA et, par voie de conséquence, traitera désormais la MINUSCA comme beligérant et ennemi de la paix en République Centrafricaine.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du FPRC, le Général Nouredine Adam, demande la population de Birao de se lever comme un seul homme, comme la population de Beni, contre le désormais ennemi de la paix : la MINUSCA qui, sous la casquette de facilitateur, s'adonne cyniquement le plaisir de torpiller l'APPR-RCA et veut maintenir indéfiniment les populations de Birao et, par ricochet, les centrafricains dans les camps des déplacés.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du FPRC, le Général Nouredine Adam, tient à souligner que la lutte du FPRC pour la libération de Birao s'inscrit dans la dynamique de sauver l'APPR-RCA, actuellement en agonie parce que sa mise en œuvre est mise à mal par le comportement et les agitations de la MINUSCA. Dans sa conquête de la libération des populations de la ville de Birao qui, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, sont victimes des actes d'épuration ethnique menés par la coalition RPRC/PRNC/MLCJ et leur recrues Njadjawids, le FPRC ambitionne de rétablir la situation de statu quo ante lors de la signature de l'APPR-RCA et à favoriser la mise en place des aménagements sécuritaires, tels que prévus dans les articles 16 et 17 de l'APPR-RCA.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Général Nouredine Adam, informe la MINUSCA que désormais la population de Birao n'acceptera plus le complot de la MINUSCA contre les populations civiles et appelle à tous les

FPRC  
Bureau du 1<sup>er</sup> Vice-Président  
La MINUSCA combat aux côtés du PRNC/MLCJ contre le FPRC

1

centrafricains de s'unir comme un seul homme pour dire non aux manipulations honteuses de la MINUSCA.

Face aux turpitudes de l'ennemi qu'est la MINUSCA, le 1<sup>er</sup> Vice-Président du FPRC, le Général Nouréidine Adam, s'engage ainsi à prendre les choses en main afin que la paix et la sécurité Birao, dans la Vakaga et en RCA soient effectives.

Fait, le 16 février 2020

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Général Nouréidine ADAM

---

**Annex 3.12: Attacks against MINUSCA peacekeepers / Attaques contre les forces de la MINUSCA.**

*Information received from confidential reports and confidential sources.*

**Peacekeepers were also impacted by violence of localized anti-balaka groups**

During the period under review, the Panel noted that anti-balaka aggression against peacekeepers was predominantly linked to MINUSCA's role in the restoration of state authority. For example, in Grimari, Ouaka Prefecture, the activities of local anti-balaka leader Ayaloma resulted in the death of a peacekeeper on 15 March when fighters under his command opened fire on peacekeeping troops protecting the local *sous-prefet*. In a letter to MINUSCA on 15 March, Ayaloma claimed that the *sous-prefet* was at fault. On 17 March, in Batangafo (Ouham Prefecture), a peacekeeper was stabbed by armed individuals likely linked to the anti-balaka present in the IDP site. Also in Batangafo, on 28 April, "Arnaud", a local anti-balaka leader threatened that in the event of the arrest of an anti-balaka leader there, he would attack MINUSCA.

In Bocaranga, Ouham-Pende Prefecture, while protecting a local official, two peacekeepers were injured by stones thrown at them by the local population on 25 February. Meanwhile on 9 April in Beboura 3, a MINUSCA base was destroyed and two peacekeepers sustained minor injuries after being attacked by the local population protesting the death of a local reportedly hit by a MINUSCA vehicle earlier that day.

In two separate additional incidents in early April, MINUSCA escorted convoys came under fire from unidentified armed criminal groups: firstly on 2 April in the Yagarandji forest, Nana Grebizi prefecture (see S/2019/930, para 79); and then on 3 April in Grimari, Ouaka prefecture.

**Annex 3.13: Harassment of displaced in Ndele / Exactions sur les personnes déplacées à Ndélé.**

*Information received from confidential sources.*

The intermittent fighting which occurred from early March (see chronology in annex 3.8) triggered the displacement of most of Ndélé's population either into the bush or to locations close to MINUSCA base on the outskirts of Ndélé town itself. Of the roughly 16,000 people who fled in March according to OCHA, 11,970 remained in Ndélé at IDP sites. The MINUSCA site hosted the majority of around 8,580, with the rest regrouping in two other sites. For those who fled outside of Ndélé some went into the fields close to town initially, but when FPRC and MPC armed elements threatened them to return to town, most fled further along the axes to villages, while some chose to continue to Bamingui and Kaga-Bandoro. After the final threats made by the FPRC/Rounga on 29 March (see paragraph 50 of the body of the report), the IDP site located close to the MINUSCA compound emptied entirely but most, fearing attacks, slept in the bush rather than their houses in town. After the second major attack by FPRC/Goula on 29 April, the majority of those left in town returned to the IDP site next to MINUSCA camp.

**Annex 3.14: Harassment by MLCJ/Kara in Birao IDP sites, similar to that seen by FPRC/Rounga in Ndélé / Exactions commises par le MLCJ/Kara sur les camps de déplacés à Birao, comparables à celles commises par le FPRC/Rounga à Ndélé.**

*Information received by the Panel from confidential sources based in Bangui and Birao in January 2020.*

Fighting in the Vakaga prefecture resulted in the creation of several IDP sites in Birao, the prefecture's capital. Initially, in September 2019, some 13,000 IDPs of all ethnicities were split between two main sites, the aerodrome and the MINUSCA IDP site. The MINUSCA IDP site is also informally divided into two sites separated by barbed wire. Those IDPs living closest to the MINUSCA camp were predominantly Haoussa and Rounga, whereas in the second area, the IDPs were more mixed and included Kara and Goula.

The Panel observed that competition between armed groups in the Vakaga prefecture resulted in a significant increase in tensions and violence along ethnic lines in Birao, with each clash outside the town triggering aggressive reprisal actions against the IDP sites, often including obstruction of humanitarian assistance targeting specific ethnic groups, mainly the Haoussa and Rounga but also the Sara.

Indeed, as indicated by MLCJ representatives and the Kara traditional leaders, these actions against the Haoussa, Sara and Rounga IDPs were carried out by Kara youth, many of whom fought under MLCJ command in Birao in September 2019 (see S/2019/930 paras. 50 and 51). For example, in the morning of 16 December, after an attack by the FPRC in Tissi, the water pipe was cut to the MINUSCA IDP site and the INGO truck driver providing water to the IDP aerodrome site was threatened and the water tipped out by MLCJ and Kara youth.

In an apparent attempt to separate Kara and Goula from the other ethnic groups within the MINUSCA IDP site, on at least two occasions (5 and 17 January 2020) prominent local Kara and Goula leaders went to the MINUSCA IDP site and threatened Kara and Goula IDPs to leave by a fixed deadline, or to 'face the consequences' as they were planning to attack the site. A number of Kara/Goula IDPs responded to the threat and left the site shortly after the 5 January visit only to gradually return - albeit to a neighbouring IDP site ('site chinois') close to the FACA base - due to a perceived lack of security elsewhere in Birao. In addition to the visits by the Kara traditional leaders to the MINUSCA IDP site, Kara youth were regularly present there and continually threatened Rounga, Sara and Haoussa IDPs. The actions of the youth sometimes degenerated from verbal insults into violence: on 7 January 2020, a shooting incident involving several of these youth took place just outside the IDP camp; and on 19 January, four IDPs were injured after Kara youth started throwing stones at the IDPs.

**Annex 4.1: UPC Communiqué of 28 October 2019 / Communiqué de l'UPC du 28 octobre 2019.**  
*Obtained by the Panel from an armed group member on 28 October 2019*



N°0153/UPC/DIR.MIL./SG-2019

**COMMUNIQUE**

L'Unité pour la Paix en Centrafrique (UPC) par la voix de son Coordinateur Militaire, Chef d'Etat-major, le Général d'Armée Ali DARRASSA, revient une fois de plus pour rappeler les termes de son communiqué n°0152/UPC/DIRMIL/SG-2019 du 25 Octobre 2019 par lequel le mouvement avait expliqué les raisons de la présence de ses éléments dans le secteur de Bambouti dans la Haut-Mbomou.

L'objet de ce déplacement reste et demeure la sensibilisation des éleveurs, qui arrivent dans la région pour la transhumance saisonnière, aux engagements et devoirs des signataires de l'accord de paix du 06 Février 2019, en ce qui concerne spécialement les différents "Éleveurs nomades et Agriculteurs sédentaires".

Ne dit on pas que "Mieux vaut prévenir que guérir".

Cependant, attentif à la requête du gouvernement auprès des Nations Unies et de l'Union Africaine, et pour ne pas donner l'opportunité aux ennemis de la paix en Centrafrique, l'Etat-major de l'Unité pour la Paix en Centrafrique (UPC) ordonnera dans un bref délai le retrait de ses éléments dans les zones litigieuses de haut-Mbomou et procédera à leur positionnement sur Mboki et Zémio.

Par conséquent, l'Etat-major de l'Unité pour la Paix en Centrafrique (UPC) appelle à la mise en place urgente des Unités Spéciales Mixtes de Sécurité (USMS) à Bambari pour lesquelles il a déjà proposé la liste des éléments.

L'Unité pour la Paix réaffirme à l'endroit de la communauté Nationale et Internationale, son ferme engagement en faveur de l'APPR-RCA et mettre tout en œuvre pour un retour à la stabilité voulue par le peuple Centrafricain. L'Unité pour la Paix en Centrafrique (UPC) dit : "non au discours va t'en guerre, à la haine et la division"

Vive la Centrafrique apaisée, vive la Paix.

Fait à Ngakobo, le 28 Octobre 2019

**Le Coordinateur Militaire, chef d'état-major de l'UPC**

**Général d'Armée ALI DARRASSA**

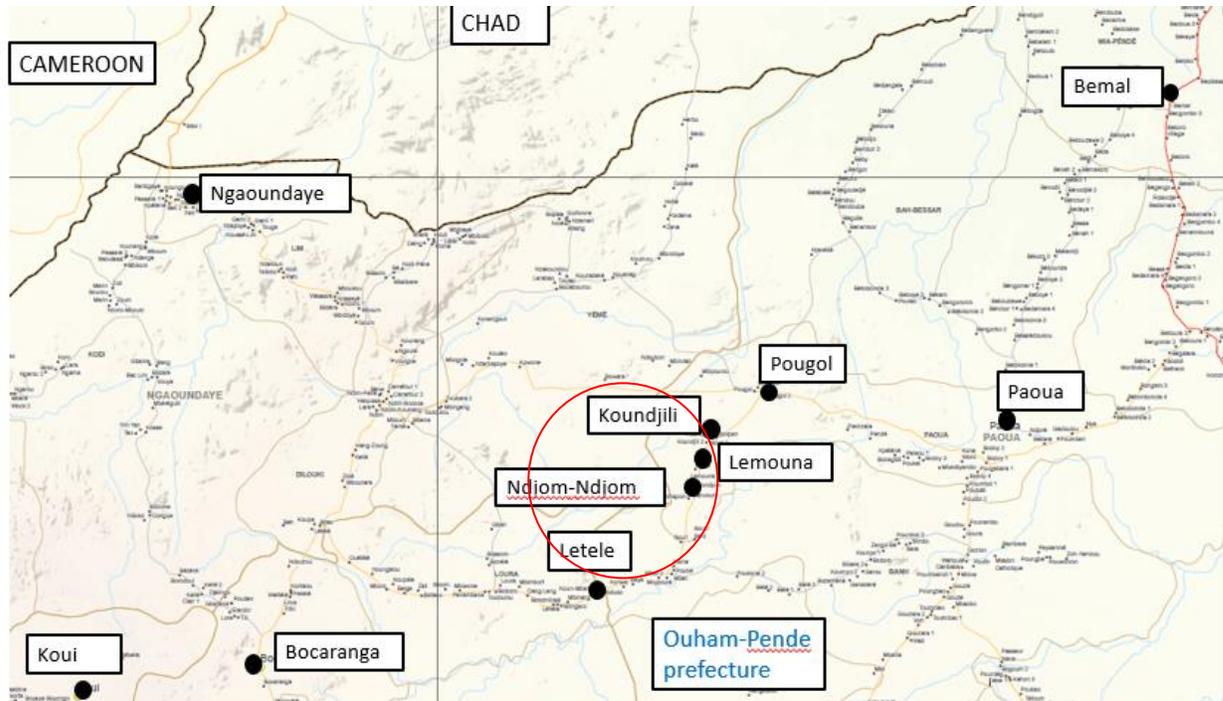


Tél : 75 67 70 46 – 72 48 25 12

Le format de cette lettre est un document officiel et authentique de l'UPC. Tout autre modèle est un faux.

**Annex 4.2: Map of Ouham-Pende Prefecture highlighting the Koundjili-Lemouna area referred to in the report / Carte de la prefecture de l’Ouham-Pendé faisant apparaître la zone Koundjili-Lemouna mentionnée dans le rapport.**

*Map by the UN edited by the Panel.*



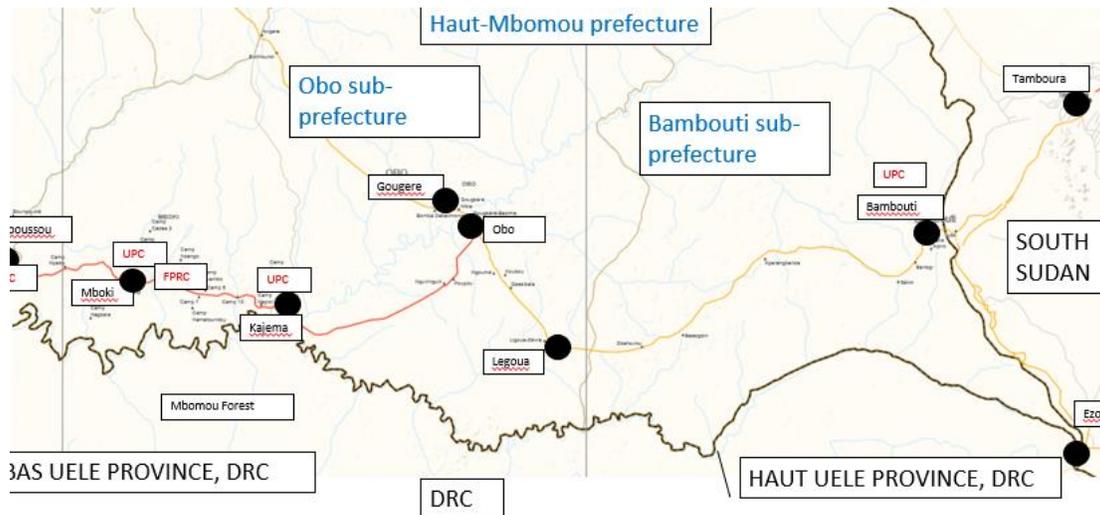
### Annex 4.3: Examples of human rights violations in areas under UPC control / Exemples de violations des droits de l'homme dans les zones contrôlées par l'UPC.

*Information obtained by the Panel from confidential sources during phone discussions in May 2020 and from confidential reports in March and May.*

As detailed by the Panel in earlier reports, since the deployment of the UPC to Bambouti and a reinforcement of elements in the Haut-Mbomou prefecture (S/2019/930, Annex 4.6), the UPC had been responsible for a steady stream of human rights violations, most notably in Mboki and in locations around Obo. For example, on 15 March, four males were reportedly detained and tortured in Mboki under the orders of UPC local leader 'general' Bouba.<sup>26</sup> while according to local sources on 5 May a woman was raped reportedly by the UPC in Gougere on the Obo-Bambouti axis. Despite UPC justifying their presence in Bambouti to protect the Fulani (see communique from Ali Darassa on 28 October in annex 4.1), exactions against Fulani groups in Bambouti by the UPC also continued. On 5 May, 54 Fulani arrived in Obo, claiming to have left Bambouti due to constant UPC harassment.<sup>27</sup>

### Map of Haut-Mbomou Prefecture highlighting towns and villages referred above / Carte de la prefecture du Haut-Mbomou faisant apparaître les lieux mentionnés ci-dessus.

*Map by the UN edited by the Panel*



<sup>26</sup> Confidential reports, 17 and 19 March 2020.

<sup>27</sup> Panel's phone conversation with confidential source, 14 May 2020.

**Annex 4.4: Details on events in Haut-Mbomou Prefecture in May 2020 / Informations complémentaires sur les événements dans la préfecture du Haut-Mbomou en mai 2020.**

*Information obtained by the Panel from confidential sources based in Bangui and Obo during May 2020.*

Following a build-up of tensions between the FACA and UPC and minor skirmishes reported on 9 and 18 May on the outskirts of Obo, UPC elements attacked the town on 20 May (see map above). Civilians in Obo were directly affected by both UPC aggression and by FACA soldiers as the latter sought out those they perceived as associated with the UPC. For example, three civilians were killed by retreating UPC elements on 20 May and hundreds displaced, while a heavy-handed FACA search of houses in the Arab district on 18 May led to the burning of houses in the district by the local population after two weapons were found and several arrests made.<sup>28</sup> According to an official transfer request to MINUSCA, FACA soldiers detained nine individuals at their base during the events of 18 to 20 May, and according to confidential sources a further three had also been held by FACA soldiers accused of ‘passing on information’ without more precision regarding the legal procedure supporting these arrests. In a 28 May communique, Ali Darassa denied UPC involvement instead blaming FACA abuses for triggering the violence and accusing the FACA of arresting civilians, a message which resonated within the Muslim community in CAR. On 1 June, an unarmed elderly civilian in the Arab district was reportedly shot and killed by a FACA soldier.

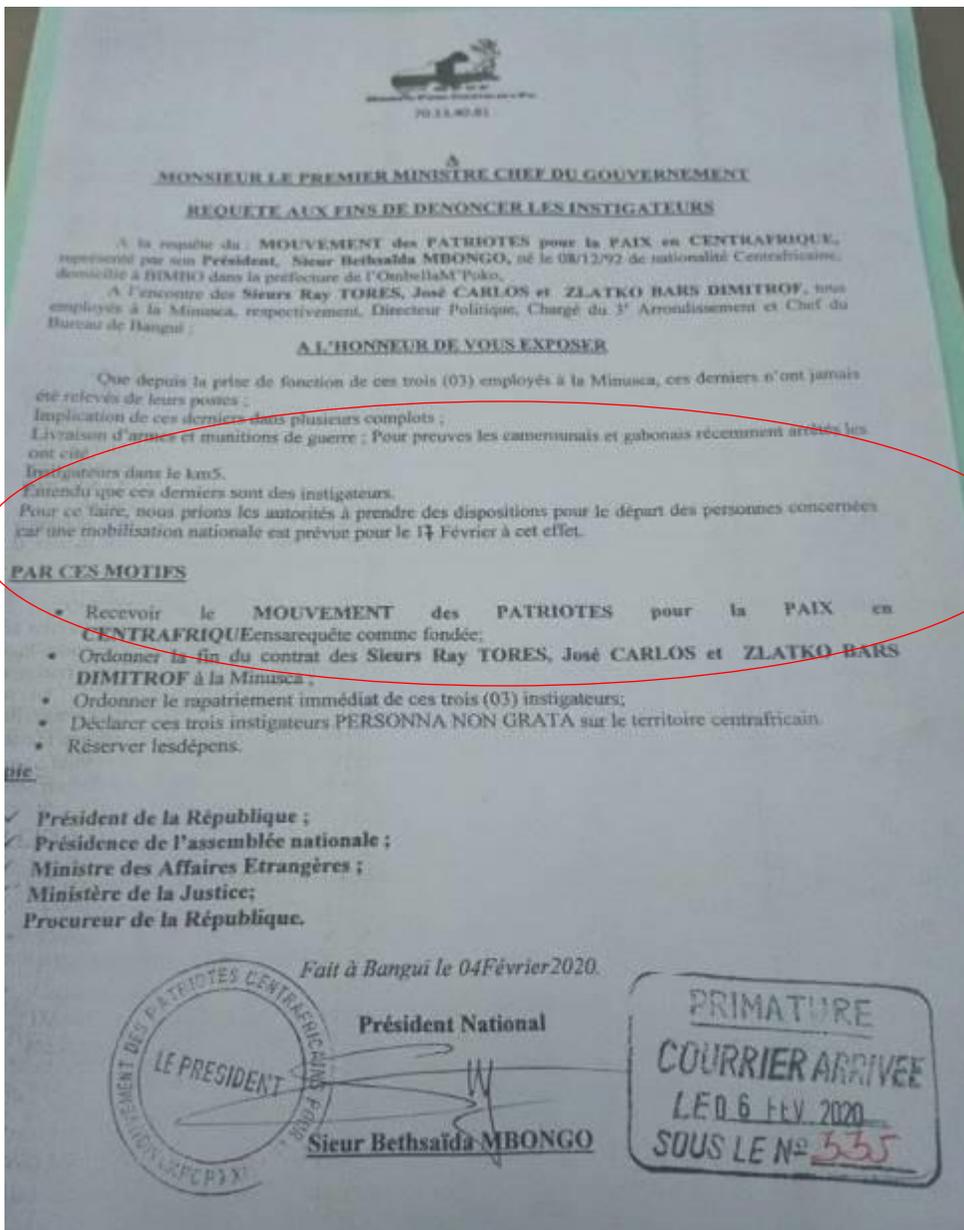
The UPC and FACA had clashed previously in January 2020 in Alindao. Although the circumstances leading up to the event itself were different in Alindao, the negative impact on civilians was also observed there. In Alindao, the tensions created by the UPC’s attempts to control the FACA movements (see S/2019/930 paras. 105 and 148) including their exclusion from the 1 December national day celebrations, eventually erupted into a clash on 9 January. The clash itself was reportedly triggered by the attempt of UPC combatants to take two FACA elements to their base after seeing them in civilian clothes in the town. This then led to several exchanges of fire between FACA soldiers and UPC fighters causing the death of two FACA soldiers and the destruction of huts in the two displacement sites (ELIM and AFAPS) closest to the FACA and UPC bases. These hostilities also caused a new displacement of around 650 families to the hospital, the catholic IDP camp and host families. According to OCHA, in addition to the death of two FACA, at least nine civilians were wounded by stray bullets. Also, in this incident, the UPC claimed in a statement on 15 January that the destruction of the mosque was a deliberate act by FACA soldiers to target Muslims something also asserted in a statement by the Islamic Community of Alindao on 13 January.

---

<sup>28</sup> Confidential reports and local sources.

**Annex 5.1: Allegations of weapons trafficking against MINUSCA staff in a letter from MPCP to the CAR Prime Minister on 4 February 2020/ Allégations de trafic d'armes contre des personnels de la MINUSCA dans une lettre du MPCP adressée au Premier Ministre de la RCA le 4 Février 2020.**

Posted on MPCP Facebook page (<https://www.facebook.com/pg/Mouvement-des-Patriotes-Centrafricains-pour-la-Paix-MPCP-100152541346030/posts/>) on 11 February. Obtained by the Panel on 10 March 2020 from Facebook.





A post/message shared through social networks calling for a ‘patriotic mobilization’ on 17 February 2020 using the terminology ‘cleaning’. This post also repeated the claim of weapons and ammunition distribution to armed groups.

**MOBILISATION PATRIOTIQUE**  
**OPERATION NETTOYAGE A LA MINUSCA**

**Ray Tores**, Directeur Politique de la MINUSCA Bangui doit partir.

**Motif** : Maintien de la crise, distribution d’armes et munitions aux mercenaires et groupes armés.



**Mobilisation** : Le Lundi 17 Février au rond-point des Nations Unies et Pont-Jackson à partir de 8 heures.

La patrie avant tout  
Pour notre avenir mobilisons-nous jusqu’au départ définitif de ce  
mercenaire

**Annex 5.3: MPCP call for an ‘Operation Ghost town’ on 20 March calling on the population to prevent MINUSCA and Government vehicles from circulating holding MINUSCA and the Government responsible for any ‘misbehaviour’/ Appel du MPCP pour une “Opération Ville Morte” le 20 Mars appelant la population à empêcher les déplacements des véhicules de la MINUSCA et du gouvernement et déclarant la MINUSCA et le gouvernement responsables de tout débordement éventuel**

*Obtained by the Panel from the official MPCP Facebook page on 30 March. Available at <https://www.facebook.com/Mouvement-des-Patriotes-Centrafricains-pour-la-Paix-MPCP-100152541346030/>*




Bangui le, 17 Mars 2020

## COMMUNIQUE

### OPERATION VILLE MORTE POUR LA MINUSCA

Chère population Centrafricaine, l'heure est à l'unité et à la solidarité nationale. Au vu de la gravité des preuves contre les 4 fonctionnaires mercenaires de la MINUSCA ; compte tenu du mépris des responsables de la MINUSCA et du Gouvernement, le Mouvement des Patriotes Centrafricains pour la Paix (MPCP) et le Réseau National de Sauvegarde des Acquis de la Paix (RNSAP), lancent un appel à toute la population Centrafricaine pour une opération ville morte jusqu'au départ définitif des 4 mercenaires du territoire Centrafricain.

- 1- A compter du vendredi 20 Mars 2020, aucun véhicule de la MINUSCA ne doit circuler sur l'ensemble du territoire Centrafricain.
- 2- Aucun véhicule de ministre ne doit circuler dans la ville de Bangui.
- 3- Tout débordement sera mis sur le compte de la MINUSCA et du Gouvernement.
- 4- La population doit barrer la route à tous les véhicules de la MINUSCA et des Ministres.
- 5- Le MPCP et le RNSAP, exigent de la MINUSCA et du Gouvernement, une déclaration officielle indiquant le départ des 4 mercenaires du territoire Centrafricain.
- 6- Le mot d'ordre de ville morte sera levé après cette déclaration officielle.

Jeunesse Centrafricaine, c'est le moment de prendre notre destin en main.

## La patrie ou la mort, nous vaincrons ##



**MPCP**  
Le Président



**RNSAP**  
Le Coordonateur National

**OPERATION VILLE MORTE CONTRE LA  
MINUSCA ET LE GOUVERNEMENT**

Vendredi 20 Mars 2020, aucun véhicule de la MINUSCA ne doit circuler sur l'ensemble du territoire Centrafricain.

Aucun véhicule des ministres ne doit circuler dans la ville de Bangui.

Tout débordement sera mis sur le compte de la MINUSCA et du Gouvernement.

Ces 4 Mercenaires de la MINUSCA M<sup>r</sup> RAY Tores, José Carlos, ZLATKO BARS-DIMITROFF et KEITA MAMADY ROUGE doivent quitter la RCA.

Jeunesse Centrafricaine, c'est le moment de prendre notre destin en main.

**La patrie ou la mort, nous vaincrons**

**Annex 5.4: MPCP communiques signed by Bethsaida Djopop Mbongo / Communiqués du MCPC signés par Bethsaida Djopop Mbongo.**

Available at <https://www.facebook.com/Mouvement-des-Patriotes-Centrafricains-pour-la-Paix-MPCP-100152541346030/>





Bangui le, 19 MARS 2020

## COMMUNIQUE

### LEVÉE DE LA VILLE MORTE POUR LES VEHICULES DE LAMINUSCA ET DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT.

Le Mouvement des Patriotes Centrafricains pour la Paix (MPCP) et le Réseau National du Sauvegarde des Acquis de la Paix (RNSAP), ont été reçus en audience par la Ministre des Affaires Etrangères et des Centrafricains de l'Étranger.

Au cours de cette audience la Ministre nous a rassurés sur l'importance que le Gouvernement accorde à ce dossier et de l'engagement du Premier Ministre, Chef du Gouvernement à trouver une solution à la situation et ainsi Madame la Ministre appelle le Mouvement à laisser le Gouvernement œuvrer à la recherche de la solution.

Par ailleurs, le Gouvernement fera une déclaration dans les jours à venir pour rassurer la population de la prise en compte de ce dossier.

Le MPCP et le RNSAP, rassurés de la bonne foi et de l'engagement du Gouvernement et des Responsables de la Minusca à œuvrer pour une solution définitive dans les plus bref délais, au regard du rapport et des preuves mis à disposition de la justice Centrafricaine, lancent un appel à l'ensemble de la population Centrafricaine de faire confiance non seulement au Gouvernement mais aussi aux Responsables de la Minusca.

Ce communiqué fait ce jour 19 Mars 2020, annule le précédent communiqué du 17 Mars 2020.





Bangui le 30 /03/2020

A

Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies.

Antonio GUTERRES

Objet: Cri de Cœur

Excellence,

Je suis Bethsaida MBONGO, le président du Mouvement des Patriotes Centrafricains pour la Paix (MPCP).

Monsieur le secrétaire général,

J'ai suivi votre interview sur la chaîne Française, France24, concernant la pandémie du Corona Virus. J'ai suivi avec les larmes aux yeux, votre inquiétude pour le peuple Africain, la recherche rapide de financement etc....

Excellence,

Votre institution, perd sa notoriété sur le continent Africain car vos critères de recrutement sont injustes et parfois pire que le Coronavirus.

En République Centrafricaine, il existe la Minuscavirus qui maintient le peuple centrafricain dans la misère et est à la base du massacre de nos populations. Au sein de votre représentation en RCA, il y'a des individus criminels, qui se disent protégés et qui contribuent à hypothéquer notre avenir pour des agendas cachés.

Monsieur le Secrétaire général de l'ONU,

Le Coronavirus, pour nous vient compléter la Minuscavirus, un système mis en place pour qu'un jeune diplômé Centrafricain n'ait pas les mêmes chances qu'un jeune de l'hexagone. De quelle sensibilisation parlez-vous si vos institutions contribuent à nous tuer d'avance ? Vous demandez l'argent pour nous sauver du Coronavirus, pendant que la MINUSCA héberge des hauts cadres qui ont mis en place un système pour maintenir mon peuple dans la misère.

Excellence,

Mon pays aurait pût contribuer au financement si elle était en paix car toutes les richesses naturelles que l'on cherche dans le monde se trouvent dans mon pays sur 623 000 km2 de terre riche avec seulement moins de 5 millions d'habitants. Quelle est cette politique de deux poids deux mesures.

Excellence,

Je vous accorde le bénéfice du doute , en me disant que vos représentants dans mon pays mettent à votre disposition les rapports exigés par la Minuscavirus qui est une force qui

piétine sur la souveraineté de la RCA, comme le disent les 4 fonctionnaires qui sont ,  
TORRES, CARLOS, ZLATO et KEITA pour ne citer que ceux là .

Monsieur le secrétaire général,

L'avenir de la jeunesse Centrafricaine est hypothéqué par la Minuscavirus, c'est à dire un système au sein de la MINUSCA. Nous avons sollicité l'aide de certains Patriotes Algériens, Tunisiens, Burkinabés, Ivoiriens, Maliens et Ethiopiens pour contourner un système et vous acheminer un rapport avec des preuves a l'appui.

Excellence,

La misère de mon peuple, n'est pas due aux gouvernants de mon pays, comme cela est présentée mais plutôt par un système dirigé par la Minuscavirus comme le fait entendre dans les enregistrements des vos fonctionnaires corrompus et criminels de la MINUSCA.

Monsieur le secrétaire général,

Je comprends, que mon combat est vu comme celui de David contre Goliath mais croyez moi, la mort n'échappera à personne juste le temps, ma base et moi soutenus par des panafricanistes avons décidé de mourir pour mettre fin à la misère de notre peuple.

Nous passerons par tous les moyens pour nous faire entendre et croyez moi monsieur le secrétaire général, notre combat est celui que vous menez tous les jours pour sauver des vies.

Je vous souhaite une bonne réception.

La patrie ou la mort, nous vaincrons.



**Annex 5.5: Transcript of an interview with Harouna Douamba and journalists on his role as president of two NGOs (Aimons Notre Afrique (ANA) and Coalition Afrique Engagée (CAE)) on 11 April 2020 / Transcription d'une interview de Harouna Douamba concernant son action comme président de deux ONG (Aimons Notre Afrique (ANA) et Coalition Engagée (CAE)) le 11 avril 2020.**

Available at [https://www.facebook.com/coalitionafriqueengagee/posts/825831867913013?\\_tn\\_ =K-R](https://www.facebook.com/coalitionafriqueengagee/posts/825831867913013?_tn_ =K-R).

Journalistes : Monsieur le président Harouna bonjour.

HD : Bonjour monsieur les journalistes.

Journalistes : Monsieur, nous allons parler de l'actualité Centrafricaine et de la pandémie du Coronavirus.

Alors notre question est de savoir quel est le rôle de l'ONG Internationale ANA en République Centrafricaine ?

HD : L'ONG Internationale ANA, créée en 2011 suite à la déstabilisation de la Libye, est représentée à ce jour dans 24 pays francophones et la Guinée Équatoriale qui parle l'espagnol, l'ONG Internationale ANA a des accords de siège avec plusieurs pays et est enregistrée à l'OAPI (Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle) depuis 2011.

Le rôle majeur de l'ONG Internationale ANA est de contribuer à la recherche de la consolidation de la paix, la promotion de la culture démocratique, aider à la reconstruction des pays en crise par la recherche des investisseurs, faire la promotion du fair play électoral et du vivre ensemble, sur l'ensemble du continent Africain. Mettre en avant l'unité Africaine, porter main forte aux dirigeants Africains dont certains pays de l'occident empêchent la liberté et la souveraineté.

L'ONG Internationale ANA, est à la tête de fil de plus d'une cinquantaine d'ONG , d'un groupe de plus de 247 panafricanistes sur le continent et une coalition des journalistes et des médias créée en 2016 en Guinée Équatoriale.

Pour la République Centrafricaine, dont l'ONG Internationale ANA, intervient depuis juillet 2018 sur proposition de certains pays Africains dont le but était d'aider la RCA, à appliquer son droit de pays souverain. Un programme a été mis en place avec plusieurs leaders panafricanistes dans le but est d'aider les autorités et le peuple Centrafricain, à non seulement retrouver la paix mais surtout de fonctionner comme un pays libre et souverain capable de solliciter n'importe quel partenaire. Dans ce même volet une campagne de nettoyage et de restauration de l'image de la RCA a été lancée sur l'ensemble du continent avec l'intervention de plusieurs ONG panafricanistes. Nous avons été très fiers de cette campagne et nous avons été félicités par plusieurs pays y compris l'ambassade des USA à Bangui par le biais de son chargé d'affaires de cette époque .

Journalistes : Monsieur Harouna Douamba, nous allons aborder des sujets brûlants, vous faites la une des réseaux sociaux, des comptes vous attaquent de part et d'autres, l'on vous attribue un passé sombre, que pouvez vous nous dire de cela?

HD : Rire, vous savez pour connaître mieux le passé des personnalités publiques comme moi, je vous invite à vous référer à Google et vous aurez plus de 15 pages me concernant avec plusieurs interventions dans plusieurs pays d'Afrique. D'ailleurs ceux qui affichent mes images, n'ont que des images positives me concernant et cela fait ma promotion (rire ), au passage merci à eux. Le résultat du bon travail ne peut que produire des agitations, les chrétiens prient JESUS, les musulmans, le prophète (MSW) et d'autres c'est Harouna Douamba (rire). Un bon résultat donne ce que vous voyez sur les réseaux sociaux. Donnez moi le nom d'un individu physique connu à Bangui qui prend la responsabilité des dires et des accusations me concernant, il n'y en a pas, donc c'est de la plaisanterie, je mets ça sur le compte des personnes qui animent la galerie pour faire plaisir à leurs leaders .

Journalistes : Donc en un mot vous connaissez ceux qui se cachent derrière?

HD : (rire), vous savez, je suis à la tête d'un grand réseau, que ce soit moi ou pas, en Centrafrique ou ailleurs nous utilisons les mêmes canaux pour communiquer, je pense que ceux qui font ça, ne font pas du bien à leurs mentors, mais puisqu'ils insistent tôt ou tard notre machine se mettra en marche (rire), non c'est pour rire, ce n'est pas dans nos objectifs.

Journalistes : Et par ailleurs ces mêmes comptes vous accusent d'être contre le président Bozizé et certains hommes politiques Centrafricains, que dites vous de cela?

HD : Vous savez, lorsque le président Bozizé avait pris le pouvoir, quel a été l'un des premiers pays visités? le Burkina Faso et j'y étais. La femme la plus riche d'Afrique à cette époque était madame Ouedraogo, qui est venue en Jet privé à Bangui pour des investissements, la promotion immobilière puisque Ouaga 2000 c'est elle qui l'a construite, voir le président Bozizé, qui est venu avec elle? c'est bien moi. Vous savez, nous avons des contacts dans plusieurs systèmes même au quai d'Orsay à Paris et autres, mon intervention lors de l'arrivée du président Bozizé a sauvé des milliers de vies . Je le dis et je répète, Harouna Douamba ne veut plus d'Africains à la CPI et bientôt je lancerai une campagne Africaine dans ce sens .

Journalistes : Monsieur le président, il y'a deux dossiers en ce moment qui font bouger l'actualité Centrafricaine, la MINUSCA et les faux passeports diplomatiques, dont votre nom est cité. Que pouvez vous nous dire sur ces dossiers?

HD : Vous savez, mes frères Centrafricains doivent se réveiller et comprendre beaucoup de choses. Ils n'ont pas besoin de suivre les politiciens pour vivre, Dieu a créé le Centrafricain riche par son sous-sol, seul la paix suffit pour vous permettre d'en profiter. Le meilleur président, c'est celui qui l'a jamais été, la politique est un jeu de ruse et le meilleur, c'est celui qui arrive à faire avaler la pilule la plus amère à la population. Moi Harouna Douamba, je ne suis pas dans le faux et je ne soutiens pas l'injustice .

En Centrafrique, il n'y a pas un problème contre la MINUSCA mais plutôt contre des individus au sein de la MINUSCA, qui non seulement ternissent l'image de cette institution mais contribuent à maintenir la crise Centrafricaine et leurs pratiques ont causé beaucoup de morts. Vous savez pourquoi il y'a eu plusieurs morts au Km5 dans le mois de Décembre alors que plusieurs mois avant le Km5 avait retrouvé un calme, avec l'ONG Internationale ANA, nous avons réussi en deux mois à faire ce que ses soit disant responsables de la MINUSCA n'ont pas pu faire depuis 2013, bref je garde les détails pour d'autres occasions.

Journalistes : Oui mais, selon certaines de nos sources, beaucoup disent que vous êtes derrière le départ des quatre fonctionnaires?

HD: (rire), vous voyez la différence, là il y'a le Mouvement des Patriotes Centrafricains pour la Paix, représenté par son président Betsaïda Mbongo Djopop, qui s'est affiché, qui a signé toutes les correspondances en son nom, lui c'est un digne fils du pays, voilà ce qu'on appelle être patriote, avoir des preuves, être sûr et déposer plaintes en son nom propre et non un avatar contre ceux qui sont considérés comme des mercenaires et pas les moindres, des cadres de l'ONU.

Mais me concernant, moi un petit panafricaniste, à qui on inflige toutes sortes d'accusations, il n'y a que des avatars qui font des commentaires entre eux (rire) bref ...

Pour vous dire , l'ONG Internationale ANA , interviendra concernant les quatre personnels de la MINUSCA et non la MINUSCA, je peux vous rassurer que cela fera énormément plaisir au peuple Centrafricain.

Pour l'affaire des faux passeports diplomatiques, je n'en dirai pas grands choses mais rassurez vous, c'est une opération menée par la direction générale de la police et la DST. L'image du passeport diplomatique Centrafricain a tellement été ternie et cela n'honore pas la RCA. Vous pouvez encore une fois vous rapprocher de la police et après vous pourriez écrire ce que vous voulez. Car pour 5000fcfa, certains journalistes sont capables de dire que le ciel est dans l'eau (rire).

Journalistes : Monsieur le président, le Coronavirus en quelques lignes svp.

HD : Nous devons être soudés, nous devons nous sensibiliser. Chacun doit donner le meilleur de lui-même pour aider l'autre à respecter les mesures de sécurité liées à cette pandémie.

J'invite les panafricanistes, le peuple Africain à rejeter en bloc le vaccin test.

Journalistes : Merci président Harouna Douamba

HD : C'est à moi de vous remercier.

Below a letter from Harouna Douamba dated 21 December 2019 in which he referred to MINUSCA's role in perpetuating the crisis in CAR. He indicated that he intended to send - through CAR Ministry of Foreign Affairs - a report to Member States on MINUSCA. It is unclear whether this relates to the dossier against MINUSCA staff mentioned in this report.

Open letter to Antonio Guterres, Secretary-General of the United Nations published on the ANA Facebook page on 19 December 2020 referring to a report on MINUSCA / Lettre ouverte du président de l'ONG Internationale ANA, Harouna Douamba adressée à Antonio Guterres secrétaire général de l'ONU publié sur la page facebook de l'ONG ANA le 19 décembre 2020 faisant référence à un rapport sur la MINUSCA.

Available at

[https://www.facebook.com/OngAimonsNotreAfrique/posts/1032706657069261?\\_tn=K-R](https://www.facebook.com/OngAimonsNotreAfrique/posts/1032706657069261?_tn=K-R)

LETTRE OUVERTE DU PRÉSIDENT DE L'ONG INTERNATIONALE ANA, HAROUNA DOUAMBA AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU.

Monsieur le Secrétaire Général, Antonio GUTERRES, ceci est ma énième lettre vous concernant, je suis Harouna DOUAMBA, président de l'ONG Internationale ANA. Cette lettre concernant la République Centrafricaine où l'actualité actuelle est le retour de l'ex président Bozizé après un exil de 6 années. Ce retour a été marqué par des turbulences et des tentatives de déstabilisation dont la stratégie imposée est le fort de la France.

Panafricaniste que suis-je, je fus félicité par l'équipe de Ban ki-moon, sur la situation du Gabon où je me suis farouchement opposé à la décision de l'ONU et celle de la France qui visait absolument à faire installer monsieur Ping, pour les intérêts Françaises. Aujourd'hui, je me tourne vers vous pour non seulement attirer votre attention sur le comportement de votre représentation en République Centrafricaine, c'est à dire, la MINUSCA mais aussi sur le cas de l'ex président Bozizé.

En effet, je peux vous rassurer que la MINUSCA est loin d'être une institution de maintien de la paix. La durée de la crise Centrafricaine est de la volonté de votre institution, car celle-ci fonctionne pour les intérêts Françaises et non le maintien de la paix. Mon secrétaire général, monsieur Bekki Benhameur, par le canal du Ministère des Affaires Etrangères de la République Centrafricaine, vous fera parvenir un rapport qui sera transmis à plusieurs ETATS.

Monsieur le Secrétaire Général, Antonio GUTERRES.

Pour ce qui concerne, l'ex président Centrafricain, François Bozizé, je tiens à vous dire que le peuple Africain soutient le peuple Centrafricain, dans le but d'instaurer une paix définitive en République Centrafricaine. La venue du président Bozizé, doit consolider cette marche vers la paix. Voilà pourquoi, au nom du peuple Africain en général et du peuple Centrafricain en particulier, je vous prie de mettre fin aux sanctions infligées à l'ex président Centrafricain.

Vous êtes d'accord avec moi que si réellement vous êtes pour le maintien de la paix en République Centrafricaine, après 6 années, sans que vous ayez fait l'effort de l'arrêter, alors pour la paix, la cohésion sociale et le vivre-ensemble dont votre institution pense soutenir en République Centrafricaine, je vous prie de mettre fin aux poursuites et de procéder à la levée des sanctions.

Monsieur le secrétaire général, aussi je vous prie de réaménager votre équipe de la MINUSCA, car elle ressemble un bataillon Français bis. Monsieur, le Secrétaire Général, si réellement vous

travaillez pour installer la paix en République Centrafricaine, pourquoi ne pas lever définitivement l'embargo sur les armes et permettre à la République Centrafricaine de sauver son honneur. Considéré vous la République Centrafricaine dans ce 21 ème siècle comme un Etat? Qu'est-ce qui fait la fierté et la garantie d'un Etat? C'est son armée.

Monsieur Antonio GUTERRES, le peuple Africain en général et Centrafricain en particulier, est déçu de vos représentants sur non seulement le continent Africain mais surtout la Centrafrique. Mon devoir de panafricaniste, m'oblige à me tourner vers vous, les africains ne veulent plus voir leurs frères déferés à la CPI, car cette institution accueille, tous ceux, soit disant, qui ne sont pas pour la France car elle contribue à faire avancer les stratégies Françaises.

Monsieur, le Secrétaire Général, en espérant une attention particulière de votre part à cette lettre, je vous prie de recevoir mes salutations les plus distinguées.

Harouna Douamba  
Président de l'ONG Internationale ANA.

Below a picture showing ANA and MPCP working together in December 2019 in PK5, thereby confirming the connections between the two NGOs.

Available at <https://www.facebook.com/Mouvement-des-Patriotes-Centrafricains-pour-la-Paix-MPCP-100152541346030/>



**Annex 5.6: MPCP used official meetings with the CAR Prime Minister, Minister of Foreign Affairs, and President of the National Assembly to enhance the credibility of their claims against MINUSCA staff members / MPCP utilisant des rencontres officielles avec le Premier Ministre, le Ministre des Affaires Etrangères, le Président de l'Assemblée Nationale pour renforcer la crédibilité de ses accusations contre les membres du personnel de la MINUSCA.**

*All photos obtained by the Panel from the MPCP Facebook page on 7 June 2020*

<https://www.facebook.com/Mouvement-des-Patriotes-Centrafricains-pour-la-Paix-MPCP-100152541346030/>

Meeting between Bethsaida Djopop Mbongo MPCP president and CAR Prime Minister, Firmin Ngrebada on 14 February 2020.

Reçu ce jour par le premier ministre chef du gouvernement, le président national et certains membres du bureau ont précisé au chef du gouvernement le caractère pacifiste et patriotique de la mobilisation du 17 février au rond-point des Nations Unies à 7h.  
Notons par ailleurs que le Premier Ministre nous propose d'observer une trêve, chose qui sera d'ailleurs appréciée par nos bases respectives.  
#La\_paix\_passe\_par\_nous  
#La\_patrie\_ou\_la\_mort\_nous\_vaincrons  
#patriotiquement\_vôtre



Meeting between Sylvie Baipo-Temon, Minister of Foreign Affairs and Bethsaida Djopop Mbongo on 14 February 2020.

 **Mouvement des Patriotes Centrafricains pour la Paix-MPCP** ...  
14 février · 🌐

Convoqué ce soir par la Ministre des Affaires Étrangères et des centrafricains de l'étranger, le président national des patriotes Bethsaida MBONGO a dirigé une délégation composée de son conseiller en matière de stratégie en même temps 1er Vice Président du Conseil National de la Jeunesse Centrafricaine Mr Carl KIKOBET et le SG des auto-défenses du km5 Mr Abakar.

L'objectif de cette rencontre est de faire un point sur les accusations formulées à l'encontre des trois personne... [Afficher la suite](#)



Meeting between Bethsaida Djopop Mbongo MPCP president and Laurent Ngon Baba, President of the National Assembly on 18 February 2020.



Facebook post ahead of the planned 4 March protest mentioning the presence of both the Minister of Security and the Minister of Foreign Affairs at the demonstration on 17 February 2020 and including a photo of the Minister of Foreign Affairs, Sylvie Baipo-Temon.



**Mouvement des Patriotes Centrafricains pour la Paix-MPCP** ...

28 min · 🌐

#### OPÉRATION : DAVID CONTRE GOLIATH

Les jeunes se sont fortement mobilisés ce jour au delà des risques, ces derniers ont sacrifié leurs jeunes âges pour dire haut, ce qui se dit bas.

Ces patriotes chevronnés ont réclamé le départ immédiat des trois personnels de la MINUSCA à savoir : Ray TORES; José CARLOS; Zlakto DIMITROF car ils sont cités dans plusieurs complots.

Les ministres de la sécurité et des affaires étrangères sont venus à l'improviste pour accuser réception des requêtes.

Notons par ailleurs qu'une prochaine mobilisation est prévue pour le 4 mars devant le ministère des affaires étrangères au cas où ceux-ci restent sur notre territoire.

Patriote debout pour ta patrie.

#La\_paix\_passe\_par\_nous

#La\_patrie\_ou\_la\_mort\_nous\_vaincrons



**Annex 5.7: Official letter from Sylvie Baipo-Temon, CAR Minister of Foreign Affairs to MINUSCA / Lettre officielle de Sylvie Baipo-Temon, Ministre des Affaires étrangères de la RCA adressée à la MINUSCA.**

*Obtained by the Panel from a confidential source on 1 March 2020.*



**Objet** : Demande de mutation de fonctionnaires internationaux

Monsieur le Représentant Spécial,

Faisant suite à notre audience tenue à mon bureau le Vendredi 14 Février 2020, je vous informe qu'il a été mis à ma disposition un rapport attestant de comportements et agissements antinomiques au code de bonne conduite préconisée par l'Organisation des Nations Unies et contraires à la bonne collaboration entre la MINUSCA et le Gouvernement Centrafricain.

Les faits dénoncés sont jugés suffisamment graves par les Autorités Centrafrikanes qui de ce fait demandent le départ des personnes concernées, et citées ci-après, du territoire Centrafricain.

Une mutation, sous un délai d'une semaine est sollicitée, au risque de voir leurs immunités levées et de les voir être traduit devant la Justice Centrafricaine pour les faits qui leur sont reprochés.

Les personnes dénoncées sont :

- Monsieur ZALKO BARS Dimitroff, Chef de bureau de coordination à Bangui de la MINUSCA ;
- Monsieur TORRES RAY, Directeur des Affaires Politiques de la MINUSCA ;
- Monsieur CARLOS José, Responsable de la coordination du 3<sup>ème</sup> arrondissement ;

- Monsieur TORRES RAY, Directeur des Affaires Politiques de la MINUSCA ;
- Monsieur CARLOS José, Responsable de la coordination du 3<sup>ème</sup> arrondissement ;
  
- Monsieur KEITA Mamady Rouge, Agent de la MINUSCA détaché dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement.

Veillez agréer, Monsieur le Représentant Spécial, l'expression de ma considération distinguée.



**Ampliation (RCA) :**

- Président de la République, Chef de l'Etat
- Premier Ministre, Chef du Gouvernement

**Ampliation (Organisation des Nations Unies) :**

- Secrétaire Général des nations Unies  
(Courrier acheminé par la Représentation Centrafricaine à New-York)

## Annex 5.8: Communiqués from CAR Government / Communiqués du Gouvernement de la RCA.

*Obtained by the Panel from a confidential source on 20 February 2020.*

An official communiqué by the Minister of Communication and Media and CAR Government Spokesperson issued on 18 February.

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION  
ET DES MÉDIAS  
\*\*\*\*\*  
BUREAU DU PORTE-PAROLE DU  
GOUVERNEMENT  
\*\*\*\*\*



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
UNITE – DIGNITE – TRAVAIL  
\*\*\*\*\*

BANGUI, LE 18 FEV 2020

### COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT 07

Le Gouvernement a suivi avec préoccupation les expressions du mouvement dit « Les jeunes patriotes pour la paix » visant la partialité et mettant en cause l'intégrité de certains fonctionnaires internationaux de la MINUSCA et la plainte en justice qu'ils ont déposés contre ces derniers.

Après échanges entre le Premier Ministre et ce mouvement, le Gouvernement constatant l'action en justice, laisse libre-cour à cette procédure.

Cependant, le Gouvernement condamne fermement les messages de haines contenus dans la communication de ce mouvement des « jeunes patriotes pour la paix » et qui sont de nature à jeter le discrédit sur toute la MINUSCA et mettre en danger son personnel.

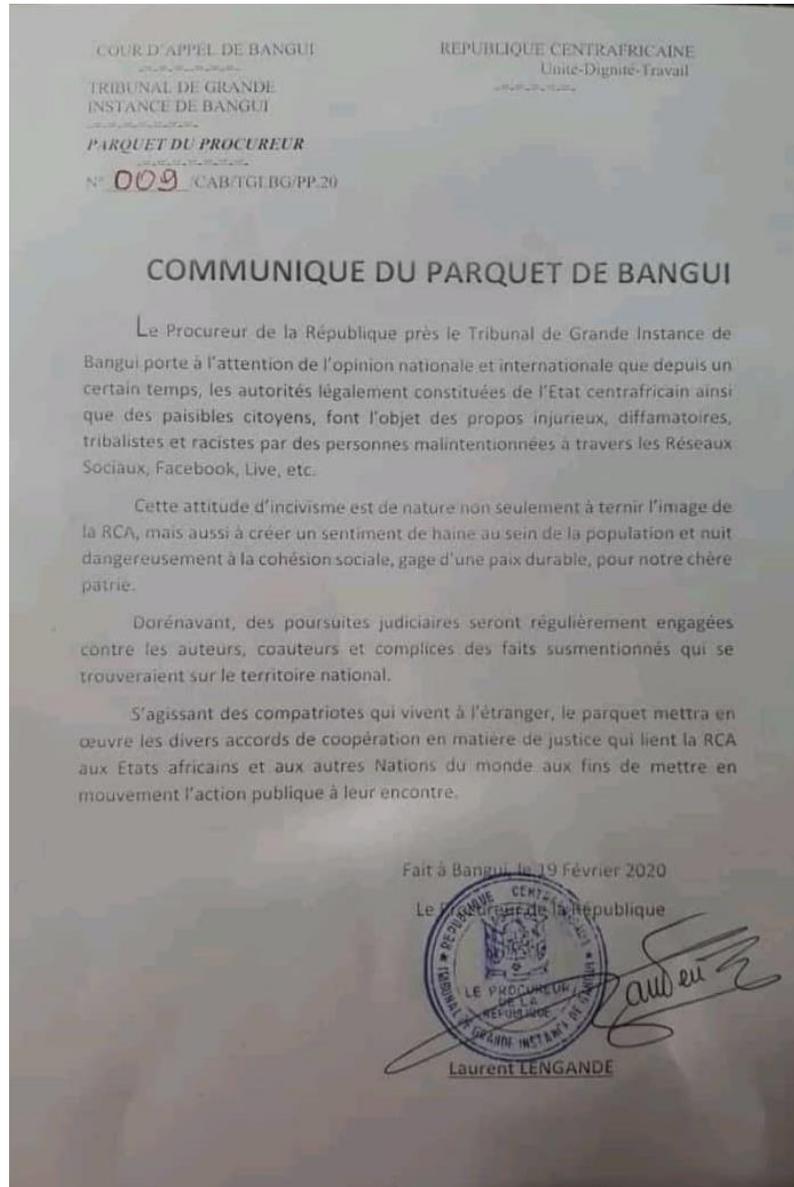
Tout en rappelant que la MINUSCA est présente dans notre pays à la demande des autorités nationales et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Gouvernement appelle les populations à la retenue et les invite à ne pas tomber dans le piège des ennemis de la paix.

Le Gouvernement exprime son soutien à la MINUSCA pour son engagement pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

Le Ministre de la Communication et des Médias  
Porte-parole du Gouvernement

  
Ange Maxime KAZAGUI

A 19 February communique from the Public Prosecutor's office drawing attention to and condoning the use of hate speech and stating that measures would be taken against them where necessary.



### Annex 5.9: Campaign against humanitarians linked to COVID-19 / Campagne contre des acteurs humanitaires en lien avec le COVID-19.

At the time when the first COVID-19 cases in CAR were announced by the Ministry of Health in mid-March, a brief uptick in verbal and physical threats against expatriate staff in Bangui was reported by local sources. These threats were buoyed by a false perception that these expatriates had been brought the virus to the CAR and a false rumour that Europeans would test a vaccine in CAR. In parallel, a number of the same social media platforms which had previously shared content against the four MINUSCA personnel, also shared two cartoons one of which contained images displaying violence against humanitarian personnel. For example, one cartoon had altered a well-known humanitarian logo and had a doctor with clothes showing a European flag with a knife being held at their throat. The Panel noted that this campaign was relatively short-lived.

Below two posts/messages shared through social networks. Obtained by the Panel from confidential sources on 17 April.



**Annex 5.10: Further information on the spread of inflammatory language in the election context / Informations complémentaires sur la diffusion de contenus incendiaires dans le contexte des élections. Risque que l'incitation à la violence puisse être utilisée dans le contexte électoral**

In discussions with the Panel, several opposition leaders expressed concerns over dissemination of inflammatory language by the CAR media, including social media. After they publicly announced in March their candidacies to the presidential election, both Martin Ziguélé (MLPC) and Crépin Mboli-Goumba (Patrie) complained about being the target of hateful words on Radio Centrafrique, a publicly-owned media.<sup>29</sup> Both informed the High Commission for Communication and the Minister of Communications about the matter. In response, the two politicians were provided with the opportunity to participate in a debate broadcast on Radio Centrafrique.

Tensions between the Government and KNK discussed in paragraphs 22-24 of the report also transpired on social networks with representatives of both camps regularly attacking each other. For instance, in late January, the KNK blamed Fidèle Gouandjika, a presidential adviser, for spreading a forged picture featuring François Bozizé kneeling in front of President Touadéra on social media.<sup>30</sup> President Touadéra's supporters, on their side, have been critical of the inflammatory language disseminated by some KNK members, in particular Henri Grothe, a longstanding supporter of François Bozizé.<sup>31</sup>

---

<sup>29</sup> MLPC and Patrie communiqués on this matter are archived at the United Nations.

<sup>30</sup> <https://www.facebook.com/henri.grothe.9/posts/2568655876566036>.

<sup>31</sup> <https://www.facebook.com/henri.grothe.9>

---

**Annex 6.1: Protests by USMS elements on 17 April blocking MSR1 axis in Bouar / Manifestations d'éléments des USMS bloquant la Route Nationale 1 à Bouar le 17 avril**

On 17 April, former anti-balaka elements integrated into the USMS blocked the MSR1 axis in Bouar in protest, demanding a FACA identification number, a graduation ceremony, and immediate deployment.<sup>32</sup> When former 3R elements refused to participate and sought to cross the protest line, a 3R element was stabbed and 30 3R elements fled seeking protection at the home of Abbas Sidiki, special advisor to the prime minister on USMS and 3R leader.<sup>33</sup>

---

<sup>32</sup> Beafrika Info, "RCA : grève des USMS, l'axe Baoro-Boua toujours bloqué, Touadera appelle Sidiki", 20 May 2020, <https://www.beafrica.info/rca-greve-des-usms-laxe-baoro-boua-toujours-bloque-touadera-appelle-sidiki/>.

<sup>33</sup> International partners and confidential sources.

**Annex 6.2: Pre-deployment composition of the USMS west / Composition de l'unité ouest des USMS en amont du déploiement.**

<b>Component</b>	<b>Number</b>
<i>National Defence and Security Forces elements:</i>	
FACA	204
FSI (32 gendarmes and 29 police)	61
<i>Former armed group elements:</i>	
Retour, Reclamation et Rehabilitation (3R) (Siddiki) *	70
Revolution Justice -Sayo	45
Revolution Justice –Belanga	29
L'Union des forces républicaines-fondamentale (UFRF)	46
Anti-balaka (Mokom)	75
Anti-balaka (Ngaïssona)	63
Le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC)	23
Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC)	05
<b>TOTAL</b>	<b>621</b>

\*3R total was 108 but 38 deserted

**Annex 6.3: Press release of 15 May by Abass Sidiki / Communiqué de presse de Abass Sidiki du 15 mai.**

Retour, Réclamation et Réhabilitation  
3R

République Centrafricaine  
Unité Dignité Travail

**La chronologie des incidents du Mardi 12/05/2020**

A la veille, le préfet de Nana-Mamberé m'a informé qu'il a eu une communication avec le protocole du Président de la République que le Président sera là le 13/05/2020 pour les cérémonies et qu'il va recevoir, tous les autorités de la ville de Bouar.

J'étais très content d'apprendre enfin qu'il y'aura la cérémonie tant attendu des USMS pour lesquelles je me suis battu afin qu'elles voient le jour, pour moi c'était un grand jour; j'aurai l'occasion d'échanger avec mes chefs hiérarchiques ainsi que le chef de l'Etat sur les difficultés que je rencontre, mon Mouvement rencontre afin de parler de ces sujets et pouvoir envisager des solutions qui nous permettrons de faire avancer les processus global de paix, ce qui veut dire accéder à la mise en œuvre de l'APPR-RCA.

Le jour J, assis devant ma résidence le Sous-préfet de ABBA assis avec le Préfet m'a appelé de la part du Préfet pour que nous puissions cheminer à la place de cérémonie, je me suis préparé et suis parti assister à la cérémonie sans que les protocoles tiennent compte de mon rang.

Une fois la cérémonie est terminée, je me suis dirigé avec le Préfet à la place où le chef de l'Etat devrait recevoir les autorités administratives, brusquement un homme vient s'en prendre exclusivement à moi en me demandant, « que fais tu là ? et que veux tu ? », je le réponde que je suis venu avec le Préfet puis le Préfet a confirmé. Malgré ça, cet homme dit «non, non et non quite de là» et ordonne en langue Sango «ala kiri lo ka». Directement deux éléments de la sécurité présidentielle viennent m'agresser, me menacer de mort avec des fusils à bout portant. Ces éléments m'ont mis entre eux en me poussant comme un délinquant et me disaient «vas là-bas, vas là-bas, ». J'avais eu peur, j'ai fuis vers le grand portail là où se trouve la foule pour me sauver. J'ai décidé de regagner ma résidence.

Assis devant ma résidence, le Ministre de la sécurité m'appelle pour que je vienne à l'aéroport et assisté à la cérémonie du départ du Président de la République.

Là encore, on m'a placé parmi la FACA. un monsieur vient me retirer pour me dire qu'il voulait me parler, je l'ai juste suivis et il me fait comprendre qu'il est le responsable des renseignements de la sécurité présidentielle et je dois lui dire pourquoi je voulais aller rencontrer le Président et ce que j'avais à lui dire . Je lui ai répondu que ce n'est pas moi qui a besoin de voir le chef de l'Etat ni vouloir le parler. Plutôt c'est le protocole du Président qui a signalé le préfet depuis hier de m'informer que le Président voulait me voir quant il sera à Bouar. Cet homme me répond que «c'est moi qui donne l'ordre de voir le Président et je t'ordonne pas», je lui ai dis, je vous pris de n'est pas me gronder. Puis j'ai quitté le lieu. En partant, il m'a dit que «tu vas voir». Cet acte s'est passé devant toutes les autorités civiles et militaires, en particulier le Ministre de la Sécurité aussi était là.

Après cet incident de menace, d'humiliation, j'ai communiqué avec la Représentante Spéciale adjoint du Secrétaire Général des Nations Unies, le Ministre de la Sécurité me dit, «il faut la dire que c'est déjà bon». Je lui ai dis exactement que le Ministre de la Sécurité me dit de vous dire que «c'est bon».

Le Mercredi 13/05/20, le Ministre de Sécurité vient me prendre pour une mission, nous quittons de Bouar jusqu'au BELOKO sans que je sache exactement ce qu'on fait à BELOKO et qu'il ne faisait que compléter sa sécurité en route, puis nous quittons BELOKO pour Bouar, c'est ainsi que je me suis dis qu'il y'a des choses qui ne sont pas claires, donc pour ma sécurité et ma dignité, j'ai décidé de regagner ma base afin de voir clairement toutes ces attitudes et ces agissements qui font que je n'ai pas confiance du tout. Car mes hommes sur le terrain m'accuse de n'ai pas bien négocié leurs sorts. C'est pour cette raison qu'ils ne sont pas bien pris en conte aux USMS, le cas de leurs grades ne sont pas tenus puis les cadres des 3R ne sont pas intégrés.

Je me sens être entre le marteau et l'enclume.

Je n'ai pas confiance, par ce que les gestes de méfiance ont commencé depuis longtemps, récemment je communiquais avec le Ministre Directrice de cabinet du Premier Ministre sur la situation des peulhs assassinaient à Baboua et moins de deux mois d'autres peulhs sont encore assassinés dans la même ville, elle m'a dit «parles moi des peulhs tués présentement mais ne me parles pas du passé des peulhs tués». Je l'a répondu en posant une question, pourquoi pas parler des assassinats qui ont eu lieu juste deux mois ? Directement elle m'a rattaché au nez.

Par ailleurs, une fois arrivé à Besson j'avais juste demandé aux gendarmes de quitter le lieu pour leur sécurité. En attendant que les choses se normalisent avec le Gouvernement. Car si quelque chose les arrive par hasard et/ou par un prétendant, le Mouvement 3R sera le Premier suspect.

Le Mouvement 3R a collaboré dans la restauration de l'autorité de l'Etat (Sous-préfet, police, gendarmerie, douanes, services de mines; etc)

Le processus du DDRR, le Mouvement 3R est en avance sur plusieurs groupes armés, mais les engagements du gouvernement n'arrive pas à se concrétiser (USMS), engagements d'Addis-Abeba, Réintégrations des cadres des 3R dans les appareils étatiques, harmonisation des grades, etc.

Fait à BGENOB le 15/05/2020  
 **SIDIKI ABBASSI**  
  
Le Président du Mouvement Général SIDIKI Abbas

**Ampliation :**

- Présidence de la République
- Primature
- Union Africain
- CEEAC
- MINUSCA
- Les ambassades

**Annex 6.4: Attack on Bouar USMS camp by armed elements and associated weapons seizure /  
Attaque du camp de Bouar USMS par des éléments armés et saisie d'armes.**

According to multiple local sources and reports, in the early hours of the morning on 9 June, Bouar (Nana Mambéré Prefecture) USMS camp was attacked by armed elements. A number of USMS trainees were reportedly injured in the attack. FACA elements stationed in Bouar reported that they pursued the attackers along the along Bouar-Baoro and Bouar-Bozom axes, clashing with and killing a number of armed elements near Kpocte/Dikofio villages, and recovering weapons and ammunition. It should be noted that no evidence that armed elements were killed during fighting had been presented by the time of writing.

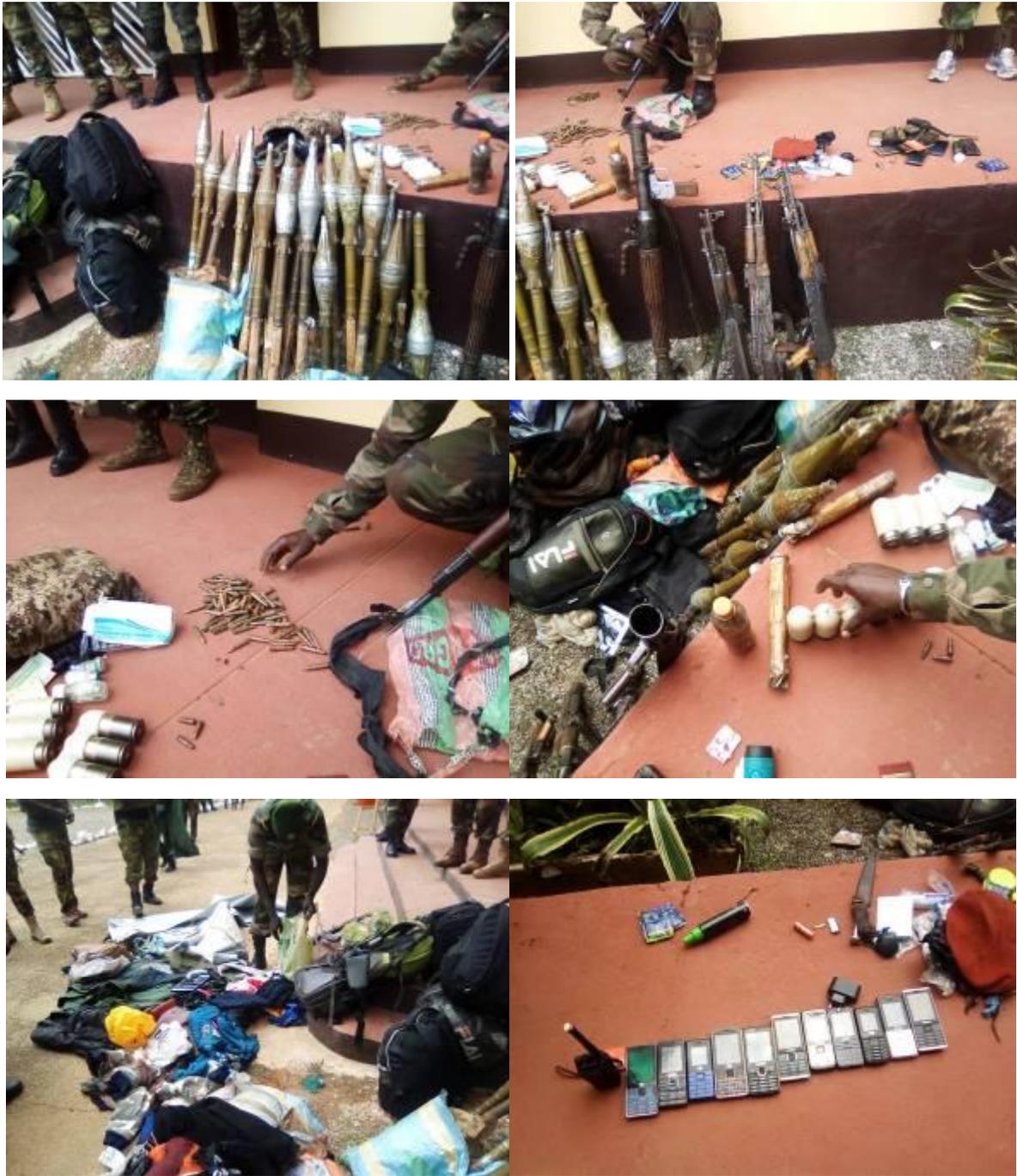
Materials reportedly recovered from armed groups by the FACA included: 18 or 19 PG-7 rockets; seven RPG; three AK-type rifles; 165 rounds of 7.62 mm calibre ammunition; four offensive grenades; nine rounds for grenade launcher; five magazines for FN FAL rifle containing 35 rounds of ammunition; one two-way radio receiver (walkie-talkie); 13 mobile phones; 15 backpacks and various clothing; 690,000 CFA in cash; some medication (observed in photographs but not reported).

The Government blamed 3R's Abbas Sidiki for the attack (see below). FACA and local authorities suspected the involvement of 3R elements who deserted the USMS after training (see para. 65 of the body of the report) given the targeting of certain tents and other indications that the attackers had intimate knowledge of the camp.

This attack came after a series of communiqués published by Abbas Sidiki accusing the Government of failing to uphold its obligations under the Peace Agreement and of supporting attacks against the Fulani community. On 5 June, the 3R leader announced his withdrawal from the Agreement follow-up mechanisms and the withdrawal of 3R elements from the USMS (see below). According to armed group members, disagreements over the chain of command of the USMS and its jurisdiction were the catalyst for this latest conflict between the Government and 3R.

The Panel will continue to investigate this incident, including to ascertain involvement of 3R combatants, as well as other security challenges impacting the roll out of the USMS.

Photographs obtained from a local source on 10 June.



Communiqué of the CAR Government published on 9 June 2020.

Obtained by the Panel from an official source on 9 June 2020.



Communiqué of Abbas Sidiki published on 5 June 2020

Obtained by the Panel from an armed group member on 6 June 2020

Retour, Réclamation et Réhabilitation

(3R)

République Centrafricaine

Unité-Dignité-Travail

**Violation de l'APPR-RCA par le Gouvernement et la suspension de la participation du Mouvement 3R aux organes de l'APPR-RCA:**

Le Mouvement 3R dénonce la violation consécutive de l'APPR-RCA et le non respect des engagements pris par le Gouvernement, il réitère que des nombreux engagements ont été pris par les parties signataires (Groupes Armés et le Gouvernement) lors des négociations à Khartoum au Soudan du 24 Janvier au 05 Février 2019. Ces engagements ont été consignés dans l'APPR-RCA signé à Bangui le 06/02/2019 par les deux parties. Lors de cette rencontre emblématique, deux annexes ont été jointe à l'accord. L'annexe 1 : qui concerne la mise en œuvre de cessation des hostilités et des arrangements de sécurité temporaire. L'annexe 2 : qui concerne les engagements du Gouvernement vis-à-vis des groupes armés. C'est avec un profond regret que le Mouvement 3R constate que l'échec de mise en œuvre de l'APPR-RCA à la suite de détournement de l'esprit de l'accord et sa défaillance notoire dans la mise en œuvre de l'accord. Concernant sur toute la gestion de l'opérationnalisation des arrangements sécuritaires transitoire des Unités Spéciales Mixte des Sécurités (USMS) mentionnant aux articles 16 et 17 de l'APPR-RCA. Le Mouvement 3R regrette également sur le non respect de l'harmonisation des grades et aussi la réintégration des éléments des groupes armés dans la force de l'ordre.

- le Mouvement 3R regrette profondément la violation de l'article 4.a de l'APPR-RCA par le Gouvernement qui par sa définition autorise l'inclusion et la discrimination positive des membres des groupes armés dans les institutions de la République.
- le Mouvement 3R regrette l'épuration ethnique de la communauté peulh organisée et orchestrée par la milice gouvernementale, après la signature de l'accord il est constaté que plus de 350 peulhs sont assassinés et certains sont enlevés par la garde présidentielle.
- le Mouvement 3R déplore que la quête de paix ne puisse pas être une priorité pour le Premier Ministre qui excelle dans les violations de l'APPR-RCA.
- le Mouvement 3R déplore encore la manière sélective et ségrégationniste utilisée par le gouvernement lors du DDR des USMS en éliminant purement et simplement les éléments du Mouvement 3R qui se sont portés volontaires aux désarmements sans motif valable. Au profit de leur propre parent (gouvernement).
- le Mouvement 3R dénonce la menace de mort proférée contre son chef le Général Sidiki Abbas par les agents des renseignements et la garde présidentielle lors de la cérémonie inaugurale des USMS du Nord-Ouest datant le 13/05/2020 à Bouar.

Ce pendant très cher compatriote constatant que des innombrables violations de l'APPR RCA par le gouvernement:

- Considérant l'attaque de la base de FDPC à Zoukombo et l'arrestation de son chef Général Abdoulaye Miskine.
- Considérant la situation sécuritaire et politique délétère tant à Bangui (Km5) que dans l'arrière pays (Nord-Est).

- Considérant le manque de respect et le mauvais traitement qui ont été depuis lors réservé au Président François Bozizé Yangouonda par le Gouvernement. Le Mouvement 3R dénonce avec la dernière rigueur le comportement irrationnel du gouvernement centrafricain envers les anciens présidents de la République.
- Considérant la brutalité et la violation flagrante de l'APPR-RCA lors de l'arrestation et l'emprisonnement des civiles et militaires pendant l'opération de la violation de domicile du Ministre NDOMATE par le gouvernement avec des motifs erronés tendant à croire que ces derniers préparaient un coup d'état.
- Considérant le non respect des engagements du gouvernement sur l'APPR-RCA autorisant la libération immédiate des prisonniers politico-militaires détenus avant l'accord.
- Considérant la dérive autoritaire du régime en excillant précipitamment les groupes armés contre les principes de l'APPR-RCA.
- Considérant l'attitude irresponsable du gouvernement à vouloir dérober la mission de la MINUSCA mandatée par le conseil de sécurité de l'ONU pour la protection de la population civile. En la transformant en sa propre milice gouvernementale pour des missions nocturnes contraire à la charte des Nations-Unie.

**Le Mouvement 3R décide :**

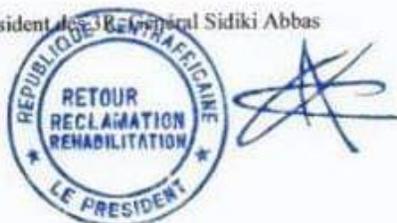
- La suspension de toute sa participation aux organes de mise en œuvre de l'APPR-RCA jusqu'à la nouvelle décision :
  - CTS : Comité Technique de Sécurité,
  - CMOP : Comité de Mise en Œuvre Préfectorale,
  - CCS : Comité Consultatif de suivi,
  - CES : Comité Exécutif de Suivi ;
  - CMON : Comité de Mise en Œuvre National.
- Le Mouvement 3R alerte son Quartier General (QG) de veiller à la stricte protection de la population civile et de répliquer avec la dernière force en cas d'attaque contre ses bases par le profito-situationniste (gouvernement).
- Le Mouvement 3R réaffirme son engagement irréversible dans les processus de mise en œuvre de l'APPR-RCA, de bonnes fois si les menaces, les provocations cessent et que les garanties de la sécurité de ses responsables sont assurées. Et aussi les engagements pris par le gouvernement vis-à-vis du Mouvement 3R sont respectés.

Fait à Besson, le 05/06/2020

Le Président des 3R Général Sidiki Abbas

**Ampliation**

- Présidence de la République
- Primature
- Union Africaine
- CEEAC
- Minusca
- Les ambassadeurs



**Annex 6.5: Ongoing human rights violations and concerns over behaviour of national defence and security forces as they deploy countrywide / Violations des droits de l'homme en cours et préoccupations concernant le comportement des forces nationales de défense et de sécurité lors de leur déploiement dans tout le pays.**

Human rights violations, including sexual violence and violence against women, involving FACA soldiers continue to be reported across CAR as national defence and security forces are redeployed. Within those reported incidents of human rights violations involving FACA verified by the Panel, the Panel notes that FACA soldiers continued to use excessive violence to resolve personal disputes against unarmed civilians, in some cases leading to hospitalization of the victims. For example, in Paoua (Ouham-Pendé Prefecture), two female civilians were hospitalized having been beaten by two FACA soldiers following a personal dispute on 10 May. FACA soldiers have also continued to use their positions of authority and weapons for financial gain, in particular by taxing civilians at unauthorized road barriers and through cattle theft. The Panel noted that a number of such incidents took place in Mbomou and Ouham-Pendé Prefectures. In Bangassou (Mbomou Prefecture), where FACA soldiers extorted travellers at a number of barriers at the entrance to the town, on 28 March in Loungounga village, east of Bangassou, a FACA soldier hit a female trader for refusing to pay the amount requested at an unauthorized road barrier. Meanwhile, in Ouham-Pendé Prefecture, FACA soldiers were involved in cattle rustling and extortion in several towns causing friction with herders. For example, on 14 February FACA on patrol in Poulao (Ouham-Pende Prefecture) reportedly stole two heads of cattle, while on 30 March, a herder accused the local chief of Bedogo 2 and a FACA soldier of stealing three heads of cattle.

The Panel notes that failure of the state to protect civilians lies at the core of many armed groups claimed purpose and that specific FACA violations against civilians have also been used by armed groups to justify attacks, for example by the UPC in Obo, Haut-Mbomou Prefecture and Alindao, Basse-Kotto Prefecture (see annex 4.1). In Obo, confidential local sources reported human rights violations to the Panel including: on 14 February, two FACA elements beat up a civilian in Obo and stole FCFA 55,000, and on 8 May in Obo (Haut-Mbomou Prefecture), a woman reported that she was threatened with death by a FACA soldier who refused to pay for the goods he had purchased. Finally, as mentioned above in annex 4.4, on 1 June, an unarmed elderly civilian in the Arab district was reportedly shot and killed by a FACA soldier.

**Annex 6.6: Photographs from the Gbadolite seizure of 28 April / Photos de la saisie effectuée à Gbadolite le 28 avril.**

*Obtained by the Panel from a confidential source on 5 May 2020.*

Photographs of 10 under-barrel grenade launchers and 1,490 rounds of 7.62 x 39 mm calibre ammunition seized by security services at Gbadolite airport in Nord-Ubangi province, DRC, on 28 April and suspect Florence Yaba Mongo Yasamba arrested on the same date.



## Annex 6.7: Other cases of cross-border arms trafficking during the reporting period / Autres cas de trafics transfrontaliers durant la période couverte par le rapport.

### Seizure of smuggled air pellet rifles in Bangui

On 29 April, 135 air pellet rifles of mixed calibre (5.5mm and 4.5mm) were seized by the *Bureau d’Affaitement Routier de Centrafrique*, in collaboration with customs officials and the specialist police unit the Central Office for the Repression of Banditry (Office Central de Répression du Banditisme, OCRB). The weapons were undeclared and concealed within a refrigerated food truck alongside a shipment of groceries. Two Lebanese nationals were arrested and required to surrender their passports to the police but released on bail, in consideration of the heightened health risks in detention due to the COVID-19 pandemic. A police investigation into the case led by OCRB is ongoing.<sup>34</sup>

The weapons fall into a category of non-lethal-purpose imitation firearms known as airsoft guns designed to fire small plastic or metal pellets and often used as sporting goods or toys. Nonetheless, some airsoft rifles can be a concern given the risk of conversion when combined with parts from real firearms. This is particularly relevant in the CAR context, where illegal artisanal arms manufacturing and weapons conversion has been well-documented, particularly amongst anti-balaka (see also [S/2018/1119](#), para 73 and annex 4.7, [S/2018/729](#), paras. 88, 89 and 108). The Panel will continue to investigate this case and monitor trends in this regard.

*Photographs from CAR Police Director General Bienvenu Zokoue. Available on Dgpc Centrafrique facebook page, posted on 1 May <https://www.facebook.com/bienvenu.centrafrique>.*



<sup>34</sup> Information from OCRB Director General Armel Baraba and Customs Department Director General (5 May), and confidential sources.



### Seizure of arms and ammunition in Logone Oriental province, Chad

According to online media reports and local sources, on 24 May provincial authorities in Doba, Logone Oriental province in Chad arrested five suspects following the interception of one of four motorcycles carrying a significant quantity of weapons and ammunition, including five anti-tank rocket launchers, 13 rockets, anti-tank weapons, at least one 9mm BLOW F92 blank firing pistol and a large quantity of ammunition, including incendiary rounds. Of the five individuals arrested, one is reportedly a Central African national. Reports indicate that three further motorcycles travelling in the same convoy escaped interception and fled over the border to CAR. The Panel will continue to investigate this case and the possibility that the arms captured were being transferred to armed groups in CAR.

*Photos from local media source and details from Alwihda Info website and article “Tchad : plusieurs armes de guerre saisies au Logone Oriental, des arrestations”, 25 May*

[https://www.alwihdainfo.com/Tchad-plusieurs-armes-de-guerre-saisies-au-Logone-Oriental-des-arrestations\\_a88005.html](https://www.alwihdainfo.com/Tchad-plusieurs-armes-de-guerre-saisies-au-Logone-Oriental-des-arrestations_a88005.html); and news report by Portail de la Renaissance du Tchad, 26 May

[https://www.youtube.com/watch?v=nCvI6pl\\_hY4&feature=youtu.be&fbclid=IwAR3R0WgVVKo4YYLZ7WeE\\_WpcaGgF6RDj9pq5TRM6GHo4WAvw9WAscgBVG7aE](https://www.youtube.com/watch?v=nCvI6pl_hY4&feature=youtu.be&fbclid=IwAR3R0WgVVKo4YYLZ7WeE_WpcaGgF6RDj9pq5TRM6GHo4WAvw9WAscgBVG7aE).



## **Annex 7.1 : Update on diamonds / Développements récents sur l'activité diamantifère**

The Central African Republic exported 1,390 carats of rough diamonds during the first quarter of the year (2020). As previously reported, the Panel believes that the figure is far below the estimated current production. Information reviewed by the Panel showed that smuggling activities continued (see S/2019/930, para.153).

At the 2019 KP Plenary meeting (New Delhi, 18-22 November 2019), the Operational Framework was amended with a view to making the export process of CAR rough diamonds smoother and thereby increasing legal trade (S/2018/729, para. 111). Exports from the so-called “compliant” zones now have to be notified to, rather than approved by, the KP Monitoring Team. This change came in response to longstanding calls by the CAR authorities to facilitate exports.

The impact of those measures is yet to be felt however, as exports recorded during the first quarter of 2020 are still less than the country’s estimated current production.

CAR mining authorities repeatedly shared with the Panel the country’s willingness to put in place targeted measures in order to increase the number of zones declared “compliant” under the KP, including in eastern CAR where most mining sites remain, to date, under armed groups’ control. In this regard, the Panel is aware of the Government plans to create a mining police force.<sup>35</sup> While this project could overcome several challenges in the sector, it should be part of a comprehensive solution (see S/2019/930, para. 155).

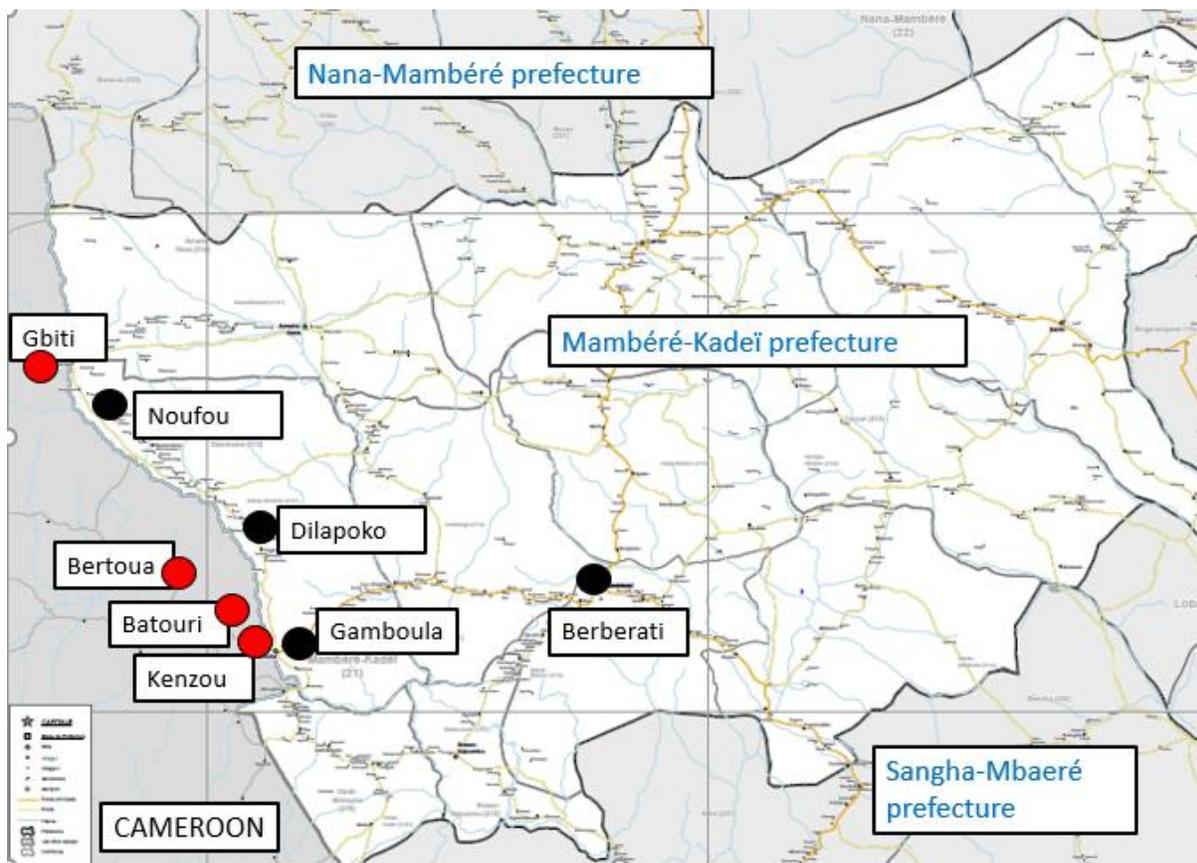
The Panel was informed by several sources that 3R armed elements in so-called KP “green” zones, in Mambéré-Kadéï Prefecture. The Panel intends to investigate if the armed group interfered with the diamond trade in these areas.

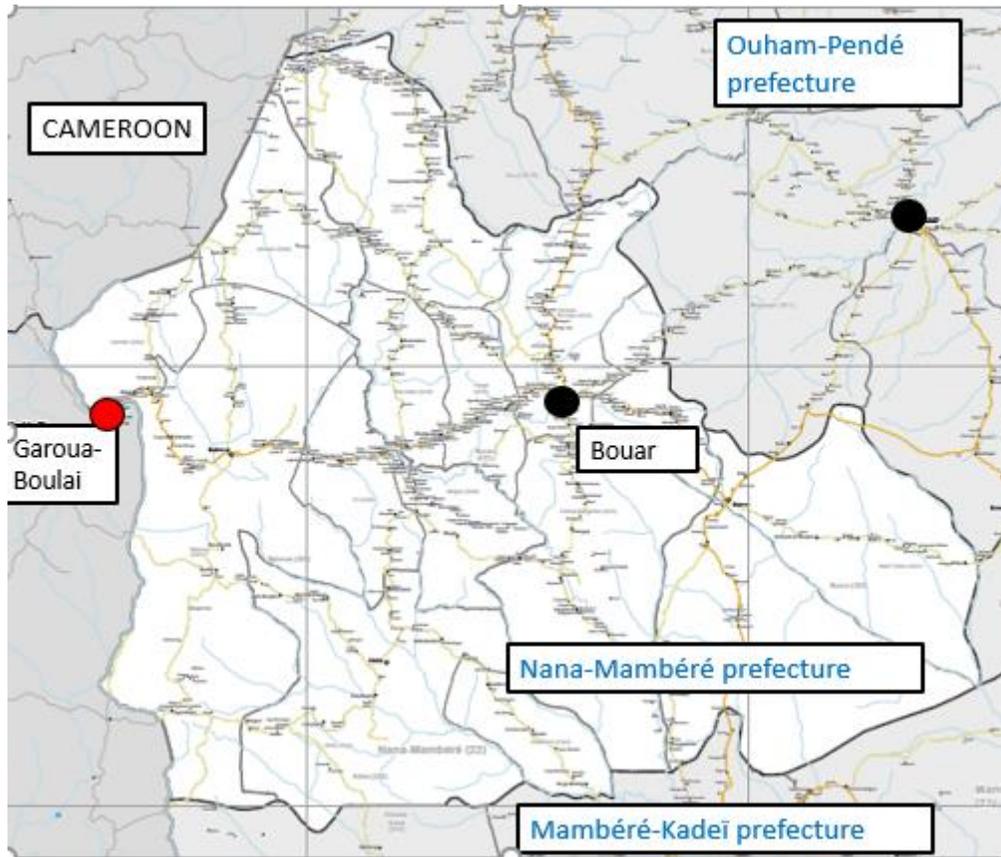
---

<sup>35</sup> The new mining police will replace the Unité spéciale anti-fraude (USAF) or “Brigade manière”.

**Annex 7.2: Map showing areas mentioned in the report / Carte montrant les zones mentionnées dans le rapport**

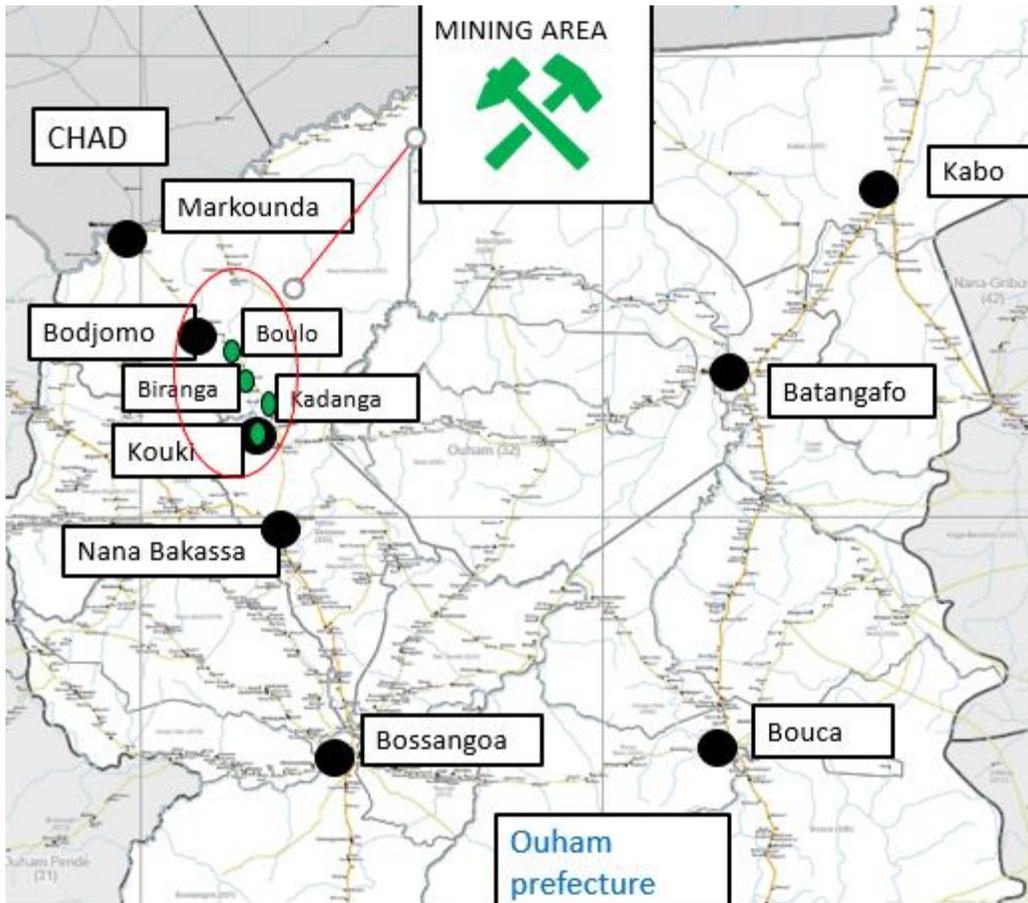
*Maps by the UN edited by the Panel.*





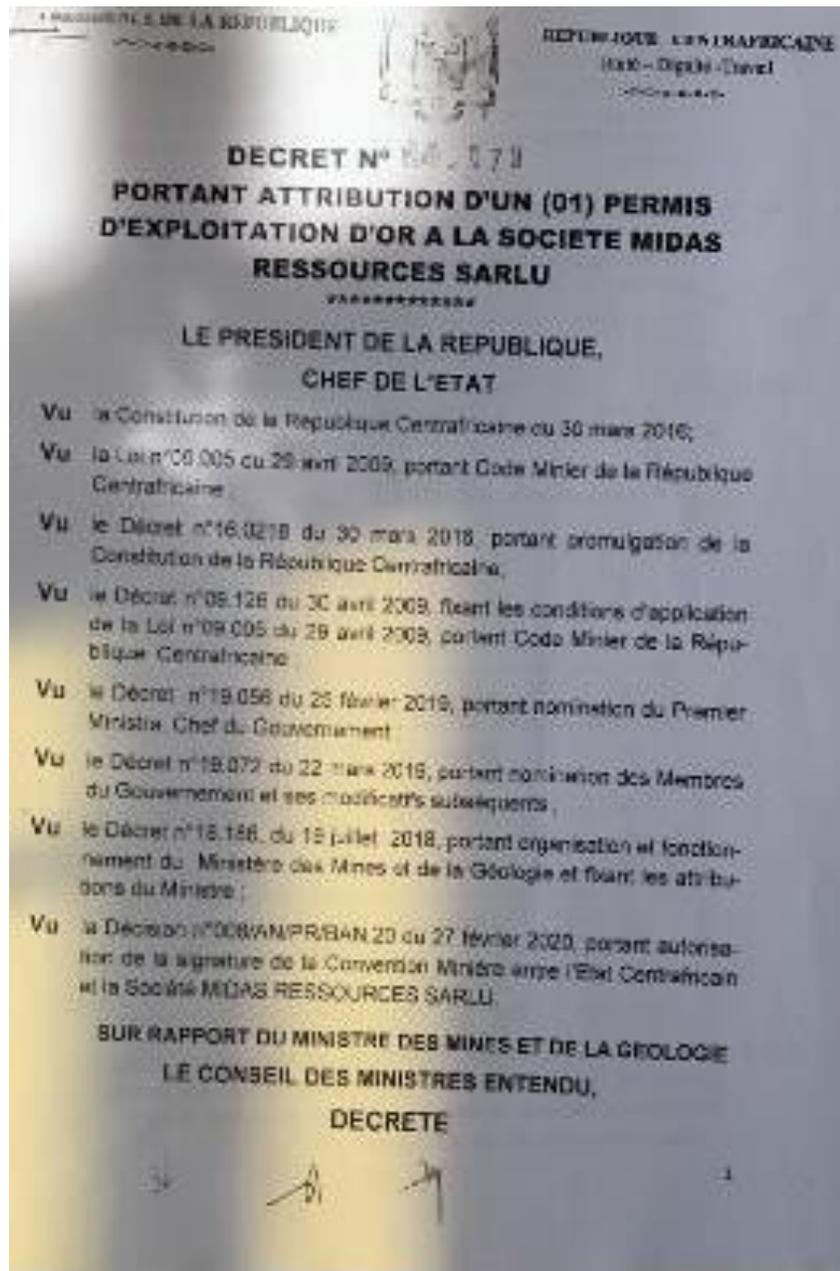
**Annex 7.3: Map of Ouham prefecture showing mining sites mentioned in the report /Carte de la Préfecture de Ouham montrant les sites miniers évoqués dans le rapport.**

*Map by the UN edited by the Panel*



**Annex 7.4 : Decree granting the mining permit to MIDAS/ Décret attribuant le permis minier à MIDAS.**

*Obtained from a confidential source.*



Art. 4 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le : 14/01/2020

Le Ministre des Mines et de  
la Géologie

Le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Léopold MBOLI FATRAN

Firmin NGREBADA

Le Président de la République, Chef de l'Etat

Professeur Faustin Archange TOUADERA

**Annex 8.1: Further information on the 14<sup>th</sup> session of the CAR-Chad Joint Commission (Ndjamena, December 2019) / Informations complémentaires sur la 14<sup>e</sup> session de la Commission mixte RCA-Tchad (Ndjaména, décembre 2019)**

CAR and Chad held the 14<sup>th</sup> session of their joint commission from 20 to 21 December 2019 in Ndjamena, Chad. In accordance with its longstanding position, Chad agreed to consider reopening the border between the two countries (officially closed since 2014) after the restoration of security based on the redeployment of CAR national defence and security forces to the border area. The CAR delegation committed to their redeployment as a priority in Ngaoundaye, Bernal (Ouham-Pendé Prefecture), Sido (Ouham Prefecture) and Ngarba (Bamingui-Bangoran Prefecture).

The Chadian delegation underlined the importance of security provision by CAR authorities for transhumance activities on their territory. On this issue, delegations committed to implement the bilateral agreement of October 2012.

The Chadian also expressed concerns regarding the consequences of the crisis in CAR on Chadian nationals.

Below excerpts from the PV from the session (full text archived at the United Nations). Obtained by the Panel from a confidential source on 10 May.



La 14<sup>ème</sup> Session de la Grande Commission Mixte entre la République Centrafricaine et la République du Tchad s'est tenue du 20 au 21 décembre 2019 à N'Djamena.

La Délégation tchadienne était conduite par **S.E. L'Ambassadeur CHERIF MAHAMAT ZENE**, Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine, de la Coopération Internationale et de la Diaspora de la République du Tchad, chef de délégation.

La Délégation Centrafricaine quant à elle, était conduite par **S.E. Madame Sylvie BAIPO TEMON**, Ministre des Affaires Etrangères et des Centrafricains de l'Étranger, cheffe de délégation.

Les listes des deux (2) délégations sont jointes en annexe.

La tenue de cette Session fait suite à la décision prise par Leurs Excellence les Présidents **IDRISS DEBY ITNO** et **FAUSTIN-ARCHANGE TOUADERA**, lors de leur entrevue en marge de la 74<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre dernier et conformément à l'Accord portant création de la Commission Mixte entre les deux pays.

Durant son séjour au Tchad, **S.E. Madame Sylvie BAIPO TEMON** a été reçue en audience par le Chef de l'Etat, **S.E. IDRISS DEBY ITNO**, Président de la République du Tchad, à qui elle a remis un message d'amitié et de fraternité de la part de son Homologue, Frère et Ami, **S.E. Faustin-Archange TOUADÉRA**, Président de la République Centrafricaine.

**S.E. Madame Sylvie BAIPO TEMON** s'est également entretenue avec son homologue **S.E. l'Ambassadeur CHERIF MAHAMAT ZENE**. Au cours de cette rencontre, les deux Ministres ont procédé à un large tour d'horizon de la coopération bilatérale et ont fait le constat de l'impérieuse nécessité de renforcer encore davantage les liens séculaires multiformes existant entre les deux pays pour les hisser aux attentes et aspirations légitimes de deux Chefs d'État et de deux peuples.

Les deux chefs de délégation ont également exprimé leur ferme volonté commune d'insuffler une nouvelle dynamique à leur coopération bilatérale, conformément aux orientations des plus Hautes Autorités de leurs pays respectifs.

Ils ont en outre réaffirmé leur détermination à œuvrer ensemble pour l'émergence d'un continent Africain où règne la paix et la sécurité, la solidarité et la prospérité, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et aux objectifs du développement durable des Nations Unies.

Au regard des solides et historiques relations qui existent entre les deux pays, les deux chefs de délégation ont souligné l'importance de la tenue de cette 14<sup>ème</sup> session de la Grande Commission Mixte de coopération qui, en plus d'asseoir de consolider une coopération bilatérale à la fois dynamique et fructueuse, contribuera à en renforcer le cadre juridique par une mise à jour des accords existant et à venir pour couvrir tous les domaines d'intérêt commun.

Ils ont émis le vœu que les conclusions des travaux de la 14<sup>ème</sup> session de la Grande Commission Mixte servent de levier à cette dynamisation des relations de coopération entre le Tchad et la Centrafrique.

Aussi ont-ils invité les experts des deux pays à explorer toutes les pistes pertinentes d'échanges, dans un esprit constructif, de convivialité et de compréhension mutuelle, en vue de soumettre des conclusions à la hauteur des attentes de deux parties.

Les experts ont procédé à une évaluation minutieuse de la coopération entre les deux pays, en vue d'identifier les voies et moyens pour la renforcer davantage.

Les travaux se sont déroulés en plénière sur la base de l'ordre du jour adopté.

Les deux Parties ont mis en place trois Sous Commission qui se présentent de la manière suivante :

- 1- la sous-commission en charge des questions sécuritaires ;
- 2- la sous-commission en charge des questions Consulaires, Humanitaires et Judiciaire ;
- 3- la sous-commission en charge des questions économiques, commerciales, scientifiques et techniques.

## **I/- CADRE JURIDIQUE**

La Partie Centrafricaine a soumis des nouveaux projets d'Accord de coopération ainsi que des propositions de révision des accords déjà signés dont la liste est ci-après :

- projet d'Accord de coopération judiciaire ;
- projet de Protocole d'accord Portant création de la Sous-Commission Mixte en matière des frontières ;
- projet de Protocole d'Accord portant création du Comité Mixte de suivi et d'évaluation de l'Accord commercial ;
- Projet d'Accord de coopération en matière de sécurité.
- Proposition de révision de l'Accord inter universitaire entre l'Université de Bangui et l'Université de N'Djamena ;
- Proposition de révision de l'Accord commercial ;

- Proposition de révision dans le domaine des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat.

La Partie tchadienne a pris bonne note de ces propositions et a promis de les examiner pour communiquer ultérieurement sa réaction.

Les deux Parties ont noté la nécessité de négociation, de finalisation et d'éventuelle signature.

## II/- COOPÉRATION SÉCURITAIRE

### a) Renforcement de la sécurité à la Frontière Tchad-RCA

Les deux pays disposent dans le cadre de leur coopération des textes qui régissent de nombreux secteurs de coopération. Les questions de renforcement de la sécurité à la frontière sont axées sur les manières et procédés à mettre en œuvre.

Après examen, la Partie tchadienne a rassuré la Partie centrafricaine qu'elle contrôle la sécurité à ses frontières et suggère que chaque pays assure la sécurité à ses frontières.

Considérant que la responsabilité du contrôle des frontières est du ressort de chaque Etat, la Partie centrafricaine présentant à la Partie tchadienne l'environnement de la reconstruction Post-conflit de sa capacité sécuritaire, s'engage dans un premier temps à disposer des forces de défense et de sécurité aux points de contrôle suivants :

**Ngaoundaye ;**

**Bémal ;**

**Sido ;**

**Ngarba.**

Suivant les directives politiques pour la mise à jour du cadre normatif de la relation bilatérale, la Partie centrafricaine a soumis à la Partie tchadienne, un projet de Protocole d'Accord de coopération sécuritaire qu'elle souhaite voir être examiné dans un délai raisonnable.

Pour consolider les relations bilatérales transfrontalières entre les deux pays, les deux Parties encouragent la tenue des rencontres périodiques entre autorités administratives frontalières respectives.

**b) Insécurité liée à la transhumance irrégulière**

- Après avoir fait l'état des lieux de la transhumance transfrontalière, la Partie tchadienne a noté que le Tchad dispose d'une Force de sécurisation de la transhumance appelée Garde Nomade et souhaite que la Partie centrafricaine de son côté prenne des dispositions inhérentes à la sécurisation de cette activité économique.

- Pour la Partie centrafricaine, la transhumance transfrontalière constitue une source d'insécurité et de violences communautaires depuis la dernière crise. Elle s'engage à contrôler les mouvements du bétail à travers l'opérationnalisation d'un mécanisme de redéploiement des Forces de Défense et de Sécurité.

Toutefois, les deux Parties accordent l'importance à la mise en œuvre de l'Accord bilatéral sur les mouvements du bétail entre RCA-Tchad du 30 octobre 2012 et autres recommandations pertinentes sur cette question.

**c) Braconnage**

Considérant l'ampleur du braconnage transfrontalier, les deux Parties recommandent la mise en œuvre de l'Accord de coopération tripartite entre les Gouvernements de la République du Cameroun, la République Centrafricaine et la République du Tchad relatif à la lutte anti-braconnage transfrontalière, signé le 08 novembre 2013 à Ndjamena et son protocole spécifique signé le 15 mars 2018 à Brazzaville.

**II /- COOPÉRATION CONSULAIRES, HUMANITAIRES ET JUDICAIRES**

**a) Libre circulation des personnes, des biens et le séjour des ressortissants.**

Les deux Parties se sont réjoui de la fluidité de circulation qui existe entre les deux Pays en dépit de la crise qui sévit en République Centrafricaine. Elles ont relevé des cas de tracasseries policières qui entravent la libre circulation des personnes et des biens.

La partie tchadienne a exprimé sa profonde préoccupation et son vif regret quant aux graves conséquences sur les ressortissants tchadiens en RCA, de malheureux événements qui ont secoués ce pays.



SBT 5

Les deux parties estiment qu'il est important que chacune d'entre elles continue à mettre en application les dernières décisions des Chefs d'Etat des la CEMAC prises lors du sommet ordinaire tenu à Ndjamena le 31 octobre 2017, relative à la libre circulation des Ressortissants des six Etats membres , sur l'ensemble du territoire communautaire.

Sur la question des cartes de séjour, les deux Parties ont rappelé que le contrôle des identités ou cartes de séjour relève du domaine de sécurité des États compte tenu de la montée en puissance de la menace terroriste, de l'extrémisme violent et de la criminalité transnationale organisée dans la sous-région. Elles ont recommandé l'harmonisation des législations dans les deux États en ce qui concerne les frais liés au séjour des ressortissants de l'un ou de l'autre Pays afin de garantir la réciprocité.

#### **b) Conflits communautaires**

Les deux Parties ont fait état des problèmes vécus au quotidien qu'il faut résoudre efficacement dans les deux communautés notamment la question des violents affrontements intercommunautaires dans la zone frontalière entre éleveurs et agriculteurs du fait de non-respect des couloirs de transhumance et de la recherche du pâturage.

A ce titre, les deux Parties appellent à une sensibilisation des communautés sur le respect des périodes et des couloirs de transhumance.

#### **c) Coopération Judiciaire**

Les deux États sont parties à l'Accord de Coopération de la Communauté Économique et Monétaire en Afrique Centrale (CEMAC) et la Convention Générale de coopération judiciaire dite Convention de Tananarive de 1961. Toutefois, la Partie Centrafricaine dans le cadre bilatéral a soumis à la Partie tchadienne un projet d'Accord de Coopération judiciaire pour examen. Les deux Parties ont relevé la nécessité d'examiner dans un délai raisonnable ledit projet d'Accord afin de renforcer leur coopération dans la lutte contre l'impunité conformément le respect aux engagements internationaux et régionaux.

#### **d) Les questions des refugies centrafricains**

Le Tchad accueille des dizaines de milliers de réfugiés centrafricains sur son territoire. La Partie centrafricaine a émis le vœu de voir ceux-ci retourner volontairement en vue de contribuer au relèvement économique de leur pays à la

faveur du retour progressif de la paix et la sécurité. Dans cette optique la partie tchadienne encourage la partie centrafricaine à explorer avec le HCR et l'OIM les voies et moyens facilitant le retour volontaire de ces refugies.

**Annex 9.1: Information on Nourredine's Adam travel in Saudi Arabia (August 2019) / Informations complémentaires sur le voyage de Nourredine Adam en Arabie Saoudite (août 2019).**

In its 2019 final report, the Panel mentioned that sanctioned individual travelled to Saudi Arabia in August 2019 (see S/2019/930, paras. 171).

On 31 March, Saudi Arabia confirmed to the Panel that an individual using a Sudanese passport featuring the name of Mohamed Abdallah Brema travelled, as part of the Hajj campaign, from Khartoum, the Sudan, to Al Madinah, Saudi Arabia, on 4 August 2019 and from Jeddah, Saudi Arabia, to Khartoum on 20 August 2019.

---

**Annex 9.2: Information on the situation of Martin Koumtamadji alias Abdoulaye Miskine / Informations sur Martin Koumtamadji alias Abdoulaye Miskine.**

Martin Koumtamadji's name was added to the 2127 Committee sanctions list on 20 April.<sup>36</sup>

In November 2019, he was arrested in Chad.<sup>37</sup> In spite of extradition requests by CAR authorities, Chadian authorities kept him in Ndjamena, reportedly under house arrest.<sup>38</sup> On 1 June 2020, he was brought before a judge in Ndjamena and sent to jail.<sup>39</sup>

Chad has yet to respond to the Panel's requests for information on Koumtamadji.

---

<sup>36</sup> <https://www.un.org/press/en/2020/sc14165.doc.htm>.

<sup>37</sup> <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191127-leader-rebelle-centrafricain-abdoulaye-miskine-tchad>.

<sup>38</sup> Sources close to Koumtamadji.

<sup>39</sup> <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200602-tchad-le-chef-rebelle-miskine-a-ete-presente-a-juge-d-instruction>.